NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.620/3/Rev.1

UN environment programme | Mediterranean Action Plan Barcelona Convention

16 juillet 2025
Français
Original : anglais

Réunion des Points focaux du PAM

Athènes, Grèce, 16-19 septembre 2025

Point 3 de l'ordre du jour : Rapport d'avancement sur les activités menées au cours de l'exercice biennal 2024-2025

Rapport d'avancement du Secrétariat sur les activités menées au cours de l'exercice biennal 2024-2025

Note du Secrétariat :
La présente version révisée du Rapport d'avancement du Secrétariat sur les activités menées au cours du biennium 2024-2025 (document UNEP/MED WG.620/3/Rev.1) corrige certaines erreurs rédactionnelles et omissions spécifiques relevées lors de la Réunion des Points focaux du PAM (Athènes, Grèce, 16–19 septembre 2025) par l'Union européenne et le Liban.

Pour des raisons environnementales et d'économie, ce document est imprimé en nombre limité. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2025

TABLE DES MATIÈRES

Liste des abréviations et acronymes

I Introduction **1**

II Principales activités/résultats par thème du programme de travail liés à un résult spécifique **1**

Programme 1. Vers une mer et côte en Méditerranée sans pollution et sans déchets, en s'appuyant sur l'économie circulaire 1

Programme 2. Vers des écosystèmes méditerranéens sains et une plus forte biodiversité 8

Programme 3. Vers une Méditerranée résiliente au changement climatique 13

Programme 4. Vers une utilisation durable des ressources côtières et marines, y compris l'économie circulaire et bleue 17

Programme 5. Gouvernance 21

Programme 6. Vers une surveillance, une évaluation, une connaissance et une vision de la mer et du littoral méditerranéens pour une prise de décision informée 28

Programme 7. Pour des activités de plaidoyer, de sensibilisation, d'éducation et de communication éclairées et cohérentes 33

III. Questions financières, de personnel et administratives 38

Annexes

Annexe I – Déclaration des ministres de la Méditerranée à la Troisième Conférence des Nations Unies sur l'océan (10 juin 2025)

Annexe II – États financiers de 2023 et 2024

Annexe III – État des contributions au 30 juin 2024

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AaB	Adopte une plage
AB	Organe consultatif
ABNJ	Zones situées au-delà de la juridiction nationale
ACCOBAMS	Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente
ActionMed	Plans d'action pour les programmes de surveillance régionale intégrée, les programmes de mesures coordonnées et la réduction des lacunes en matière de données et de connaissances en mer Méditerranée
Adriatic CP	Plan d'urgence pour l'Adriatique
AGEM	Groupe ad hoc d'experts pour les Aires marines protégées en Méditerranée
APAL	Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral
ASM	Réunion annuelle de bilan
AUA	Université agricole d'Athènes
BAC	Concentrations d'évaluation de fond
MTD	Meilleures techniques disponibles
BBNJ	Diversité biologique des zones situées au-delà de la juridiction nationale
BC	Concentrations de fond
BCRS	Système de notification de la Convention de Barcelone
BD	Stratégie des domaines d'intervention pour la biodiversité (FEM)
Blue Mission Med	Mission pour la Méditerranée dans le cadre du programme Horizon Europe de l'UE
PBM	Partenariat bleu pour la Méditerranée
PB	Plan bleu
BSC-PS	Secrétariat permanent de la Commission pour la mer Noire
BSEC	Coopération économique de la mer Noire
OSE	Organismes de soutien aux entreprises
BWM	Gestion des eaux de ballast
Convention BWM	Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires, 2004
CAMP(s)	Programme(s) de gestion des zones côtières
CASADAPT	Projet : « Recherche-action : analyser, imaginer, concerter, adapter les socio-écosystèmes du littoral méditerranéen au changement climatique »
CASS	Sensibilisation au climat et compétences durables
CDB	Convention sur la diversité biologique
CEDRE	Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux
DG	Directeur général
CETI	Centre de recherche éco-toxicologique de Podgorica
CGI SCP	Plan d'urgence sous-régional conjoint contre la pollution marine de Chypre, de la Grèce et d'Israël
CIEMAT	Centro de Investigaciones Energéticas, Medioambientales y Tecnológicas
CIESM	Commission Internationale pour l'Exploration Scientifique de la Méditerranée
ClimVar et GIZC	Intégration de la variabilité et des changements climatiques dans les stratégies nationales de mise en œuvre du protocole GIZC en Méditerranée
CME	Conformité, suivi et application de la loi

CMR	Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
CNRS-L	Conseil national de la recherche scientifique – Liban
COP	Conférence des Parties
CORMON	Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance
CP	Sous-projet
CRPM	Conférence des régions périphériques maritimes
SC	Société civile
UC	Unité de coordination
CVC	Variabilité et changements climatiques
PCD	Produits chimiques et déchets (FEM)
DeFishGear	Système de gestion des engins de pêche abandonnés en mer Adriatique
DesirMED	Démonstration et intégration des solutions fondées sur la nature pour une transformation résiliente au climat en Méditerranée
DG ENV	Direction générale de l'environnement (Commission européenne)
DG MARE	Direction générale des affaires maritimes et de la pêche (CE)
DG REGIO	Direction générale de la politique régionale et urbaine
DOALOS	Division des affaires maritimes et du droit de la mer
EAC	Concentrations d'évaluation environnementale
EASIN	Réseau européen d'information sur les espèces exotiques
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
CE	Commission européenne
ECA	Zone de contrôle des émissions
EcAp	Approche écosystémique
ECP	Comité exécutif de coordination
DCE	Dichloroéthane
AEE	Agence européenne pour l'environnement
EIE	Étude d'impact environnemental
Directive EIE	Directive relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement
BEI	Banque européenne d'investissement
FEAMPA	Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture
EMODnet	Réseau européen d'observation et de données marines
AESM	Agence européenne pour la sécurité maritime
IEV	Instrument européen de voisinage
ENI SEIS II Est	mettre en œuvre les principes et les pratiques du système commun d'information sur l'environnement dans les pays du partenariat oriental
IEVP	Instrument européen de voisinage et de partenariat
PEV-Sud	Politique européenne de voisinage - Sud
OE	Objectifs écologiques
ESE	Évaluation spatiale écosystémique (plateforme)
GER	Gestion écologiquement rationnelle
Convention ESPOO	Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière
CTE/DB	Centre thématique européen sur la biodiversité
UE	Union européenne
EUSAIR	Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEBEA	Fédération européenne des banques éthiques et alternatives
FEDERCHIMICA	Federazione Nazionale dell'Industria Chimica

FEMISE	Forum Euro-méditerranéen des Instituts de Sciences Économiques
FfL	Pêche aux déchets
FishEBM-MED	Gestion des pêches et des écosystèmes pour une économie bleue en Méditerranée
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
BEE	Bon état écologique
CGPM	Commission générale des pêches pour la Méditerranée
GES	Gaz à effet de serre
GIIN	Green Impact Investing Network Initiative
SIG	Systèmes d'information géographiques
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GloBallast	Projet mondial de gestion des eaux de ballast
GWP-MED	Partenariat mondial pour l'eau – Méditerranée
H2020	Programme Horizon 2020 (UE)
HAB	Proliférations d'algues nuisibles
HAPI	Honest Alternatives to Plastic Index
HCMR	Centre hellénique de recherche marine
HELCOM	Commission pour la protection du milieu marin de la mer Baltique - (Commission d'Helsinki)
HELMEPA	Association hellénique pour la protection du milieu marin
SND	Substances dangereuses et nocives
HORECA	Hôtels, restaurants, cafés
DD	Déchets dangereux
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
GIZC	Gestion intégrée des zones côtières
IEFCA	Prix d'Istanbul de la ville respectueuse de l'environnement
IMAP	Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et critères d'évaluation connexes
IMET	Outil d'efficacité de la gestion intégrée
CIM	Comité interministériel
OMI	Organisation maritime internationale
CAR/INFO	Centre d'activités régionales pour l'information et la communication
InfoMAP	Plateforme de connaissances méditerranéenne du PNUE/PAM
InforMEA	Portail d'information des Nations Unies sur les accords multilatéraux sur l'environnement
Interreg MED	Programme de coopération européenne transnationale pour la région méditerranéenne
Fonds FIPOL	Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures
IOGP	Association internationale des producteurs de pétrole et de gaz
IAP	Instrument d'aide de préadhésion (2014-2020)
ISPRA	Institut national italien pour la protection de l'environnement et la recherche
PICT	Programme intégré de coopération technique
ITOPF	Fédération internationale anti-pollution des armateurs de pétroliers
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UICN-Med	Union internationale pour la conservation de la nature – Centre de coopération pour la Méditerranée
UICN-ROWA	Bureau régional de l'Union internationale pour la conservation de la nature pour l'Asie de l'Ouest
EI	Eaux internationales (FEM)
GTI	Groupes de travail intersessions

IWRS	Institut de l'eau de la République de Slovénie
CCR	Centre commun de recherche
LBS	Sources terrestres
LME	Grands écosystèmes marins (réunion consultative)
LPZ	Zone à faible teneur en plastique
MAMIAS	Espèces exotiques marines envahissantes de Méditerranée
PAM	Plan d'action pour la Méditerranée
PAM II	Plan d'action pour la protection du milieu marin et le développement durable des zones côtières de la Méditerranée (PAM Phase II)
MAPAMED	Aires marines protégées en Méditerranée
MASE	Ministère italien de l'Environnement et de la Sécurité énergétique
MARLICE	Forum international sur les déchets marins et l'économie circulaire
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
UAM	Unité d'assistance pour la Méditerranée
MAVA	MAVA Fondation pour la nature
MBP	Plateforme méditerranéenne sur la biodiversité
AMCP	Aires marines et côtières protégées
CMDD	Commission méditerranéenne sur le développement durable
AME	Accord(s) multilatéral(aux) relatifs à l'environnement
IGI-AME	Initiative de gestion de l'information et des connaissances sur les accords multilatéraux sur l'environnement
MEDGIS-MAR	Système d'information géographique intégré méditerranéen pour l'évaluation du risque et la lutte contre la pollution marine
Med NOx	Oxydes d'azote en Méditerranée
MED POL	Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution en Méditerranée
Med SOx	Oxydes de soufre en Méditerranée
MEDACES	Base de données méditerranéenne sur les échouages de cétacés
MEDASSET	Mediterranean Association to Save the Sea Turtles
MEDCIS	Aider les États membres méditerranéens à mettre en œuvre de manière cohérente et coordonnée la deuxième phase de la DCSMM
MedECC	Réseau d'experts méditerranéens sur les changements climatiques et environnementaux
MEDEXPOL	Exercice méditerranéen sur la pollution
MedHABNnet	Réseau méditerranéen sur les efflorescences algales nuisible
MEDITS	Campagne internationale de chalutage démersal en Méditerranée
Medkeyhabitats	Cartographie des habitats marins clés de Méditerranée et promotion de leur conservation par l'établissement d'Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM)
MedPAN	Réseau de gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée
MedPartnership	Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la mer Méditerranée
MedProgramme	Programme pour la mer Méditerranée : Renforcement de la sécurité environnementale
MedPCU	Unité de coordination de MedProgramme
MedSOS	Réseau SOS MÉDITERRANÉE
ECA SOx MED	Zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre en Méditerranée
MENELAS	Réseau méditerranéen d'agents chargés de l'application des lois relatives à la Convention MARPOL dans le cadre de la Convention de Barcelone
MEPC	Comité de la protection du milieu marin de l'OMI
MIO-ECSDE	Bureau méditerranéen d'information sur l'environnement, la culture et le développement durable

ML MED PLUS	Marine Litter Mediterranean Plus (titre du projet)
MoA	Mémorandum d'accord
MOAP	Plan d'action offshore pour la Méditerranée
MOIG	Groupe de l'industrie pétrolière méditerranéenne
MONGOOS	Mediterranean Operational Network for the Global Ocean Observing System
MOU	Mémorandum d'entente
AMP	Aire(s) marine(s) protégé(s)
MPN	Réseau méditerranéen pour la posidonie
EMR	Énergies marines renouvelables
DCSMM	Directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin »
MSFD TG ML	MSFD Technical Group on Marine Litter
PEM	Planification de l'espace marin / Planification de l'espace maritime
MSP4BIO	Planification de l'espace marin pour la biodiversité
SMDD	Stratégie méditerranéenne pour le développement durable
FASM	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (PAM)
SMT	Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM 2016-2021
PAN	Plan(s) d'action national
NaTour4CC	Tourisme fondé sur la nature pour le climat (projet)
BNR	Budget national de référence
CDN	Contributions déterminées au niveau national
SfN	Solutions fondées sur la nature
PNU	Plans nationaux d'urgence
CTE NECA	Comité technique d'experts sur les zones de contrôle des émissions d'oxydes d'azote
ONG	Organisation non gouvernementale
NIS	Espèces non indigènes
NO_x	Oxydes d'azote
NSN	Réseau des enquêteurs et des procureurs de la mer du Nord
AMCEZ	Autres mesures de conservation efficaces par zone
OFOG	Groupe pétrolier et gazier offshore de la Convention de Barcelone
Convention OSPAR	Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est
APM	Assemblée parlementaire de la Méditerranée
PAMEx	Plan d'Action pour une Méditerranée Exemplaire
CAR/PAP	Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires
PLEINMED	Projet pilote pour la réduction des émissions en Méditerranée
PBT	Persistant, Bioaccumulable, Toxique
PCB	Polychlorobiphényle
CCP	Cellule de coordination du projet
PEGASO	People for Ecosystem-based Governance in Assessing Sustainable development of Ocean and coast (projet)
PIF	Formulaire de mise en œuvre du projet
PDM	Programmes de mesures
POSOW	Preparedness for Oil-polluted Shoreline clean-up and Oiled Wildlife interventions
PT	Programme de travail
IRPP	Investissement dans la réduction et la prévention de la pollution
RRTP	Registre des rejets et des transferts de polluants
Clubs P&I	Clubs de protection et d'indemnisation

QSR	Rapport sur l'état de la qualité
QUASIMEME	Assurance qualité des informations pour la surveillance du milieu marin en Europe
CAR	Centre(s) d'activités régionales
RCCAF	Cadre régional d'adaptation au changement climatique
OCR	Organisation de coordination régionale
CEREEC	Centre régional pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique
REMPEC	Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle
RMS	Stratégie de mobilisation des ressources
SAPBIO	Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique en Méditerranée
PAS-MED	Programme d'actions Stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre en Méditerranée
FSCC	Fonds spécial pour les changements climatiques (FEM)
CPD	Consommation et production durables
CGI SCP	Plan d'urgence sous-régional de lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures entre Chypre, la Grèce et Israël
CAR/CPD - MedWaves	Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables
ODD 14	Objectif de développement durable 14 (Conserver et utiliser de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable)
ODD	Objectifs de développement durable
IDS	Infrastructure des données spatiales
SDSN-MED	Réseau méditerranéen de solutions pour le développement durable
ESE	Évaluation stratégique environnementale
SEIS	Système partagé d'information sur l'environnement
SfPM	Résumé à l'intention des décideurs
SIMWESTMED	Soutien à la mise en œuvre de la planification de l'espace maritime en Méditerranée occidentale
Sofigreen	Financement social pour les entrepreneurs verts
IOD	Initiative pour des océans durables
SO_x	Oxydes de soufre
ASP	Aire(s) spécialement protégée(s)
ASPIM	Aire(s) spécialement protégée(s) d'importance méditerranéenne
ASP/DB	Aires spécialement protégées et diversité biologique
CAR/ASP	Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées
ISP	Interface science-politique
SSFA	Accord de financement à petite échelle
SSNP	Partenariats nationaux de soutien aux Switchers
SSSUP	École supérieure Sainte-Anne de Pise
STM	Save the Med
PUU	Plastique à usage unique
SUPrEME	Soutien à la planification de l'espace maritime en Méditerranée orientale
SWEEP-Net	Réseau régional d'échange d'informations et d'expertise dans le secteur des déchets
SWIM	Gestion intégrée durable de l'eau
SWITCH-Med	Vers des modes de consommation et de production plus durables en Méditerranée
TAC	Commissions consultatives techniques

TÜBİTAK	Conseil de la recherche scientifique et technologique de Türkiye
TUDAV	Fondation turque pour la recherche marine
UpM	Union pour la Méditerranée
SUpM	Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée
ONU	Organisation des Nations Unies
CNUDM	Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
CEE	Commission économique pour l'Europe
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PNUE/PM	Programme d'action mondial du PNUE
UNESCO-PHI	Programme hydrologique international de l'UNESCO
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
UNOC3	Troisième Conférence des Nations Unies sur l'océan
VPvB	Très persistant et très bioaccumulable
CMAP	Commission mondiale des aires protégées
WebGIS	Systèmes d'informations géographiques web
WEFE	Nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes
WestMED	Initiative pour la Méditerranée occidentale
DCE	Directive-cadre européenne sur l'eau
WP3	Lot de travaux 3
WWF	Fonds mondial pour la nature
WWF-MedPO	WWF – Bureau du Programme Méditerranéen
WWF-NA	WWF Afrique du Nord

I. Introduction

1. Le présent rapport constitue un résumé des activités et des résultats réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail 2024-2025 du Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE/PAM), adopté lors de la 23ème Réunion des Parties contractantes (COP 23, Portorož, Slovénie, 5-8 décembre 2023). Ce rapport d'avancement met en évidence les activités menées entre janvier 2024 et juin 2025 par l'Unité de coordination et les composantes du PAM. Les informations sont agrégées par résultat stratégique, pour chacun des programmes de la Stratégie à moyen terme 2022-2027 du PNUE/PAM et du Programme de travail 2024-2025. Il inclut également des informations sur les aspects financiers, le personnel et les questions administratives. Des informations détaillées ont été communiquées aux points focaux des composantes du PAM et aux Réunions du Bureau, comme en témoignent les rapports des Réunions du Bureau et des points focaux des composantes du PAM (UNEP/MED WG.620/Inf.3 et UNEP/MED WG.620/Inf.9 respectivement).

II. Principales activités/résultats par thème du programme de travail liés à un résultat spécifique

Programme 1. Vers une mer et côte en Méditerranée sans pollution et sans déchets, en s'appuyant sur l'économie circulaire

Résultat 1.1 Élaboration et mise en œuvre de stratégies et de plans d'action concernant les déchets marins et les plastiques par le biais d'approches globales, cohérentes et collaboratives

2. Depuis mars 2024, le MED POL exécute le projet financé par l'UE « *Marine Litter MED PLUS* » (ci-après dénommé « projet sur les déchets marins »), avec un volet majeur visant à renforcer et élargir la mise en œuvre du Plan régional sur les déchets marins en Méditerranée.

3. À cet effet, plusieurs accords ont été signés en 2024 afin de mettre en œuvre et de fournir un appui financier et technique ciblé aux pays éligibles (Liban, Libye, Maroc et Tunisie), permettant ainsi la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre de ce projet. Les activités de collecte des déchets marins sur des sites pilotes progressent notamment : (a) Des projets pilotes « Adopte une plage » ont été mis en œuvre et étendus dans quatre pays (Liban, Libye, Maroc et Tunisie). Ces projets comprennent l'ajout d'un site supplémentaire au programme de suivi saisonnier déjà prévu. Les équipes nationales sont opérationnelles, les projets pilotes et la collecte de données sont en cours, conformément au protocole de suivi standard. Ces projets devraient être achevés d'ici décembre 2026. Des négociations sont en cours pour engager également l'Algérie ; (b) Des projets pilotes « Pêche aux déchets » ont été mis en œuvre et étendus dans trois pays (Libye, Maroc et Tunisie). Ces projets pilotes incluent un port supplémentaire et jusqu'à trois navires de pêche additionnels. Les équipes nationales sont en place, les projets sont en cours et devraient être achevés d'ici décembre 2026. Des négociations sont également en cours pour engager l'Algérie dans cette activité.

4. En ce qui concerne les travaux du REMPEC sur les conteneurs perdus en mer, un questionnaire a été envoyé en mars 2025 à toutes les Parties contractantes et aux parties prenantes intéressées afin d'évaluer le nombre de conteneurs perdus en Méditerranée. Dans le cadre du projet « Marine Litter », une étude du cadre juridique et réglementaire relatif aux conteneurs perdus en mer est prévue, incluant l'évaluation des quantités, la cartographie des zones de fond marin concernées et la proposition de meilleures pratiques pour le marquage et la récupération des conteneurs perdus en Méditerranée, tout en promouvant la coopération régionale. Ce questionnaire constitue la première étape de cette évaluation. Le projet d'étude est attendu pour juillet 2025.

5. Le CAR/CPD-MedWaves travaille sur la mise en œuvre de zones à faible teneur en plastique (LPZ) avec l'appui financier du gouvernement italien dans le cadre de l'accord bilatéral PAM/MASE. Grâce au soutien financier de la France (contribution volontaire), différentes actions ont été mises en œuvre en 2024 avec les autorités locales en Tunisie et au Maroc afin de réduire et de prévenir la pollution plastique, en accompagnant les établissements du secteur HORECA (hôtels, restaurants et cafés) dans la réduction de leur utilisation des plastiques à usage unique (PUU). Une analyse du contexte, y compris les systèmes existants de gestion des déchets, le cadre juridique et réglementaire relatif à la consommation et à la production de PUU et leur gestion, a été réalisée dans les deux pays cibles. Toutes les solutions alternatives à l'utilisation du PUU ont été cartographiées, y compris leur typologie, leur prix et leurs fournisseurs. L'application web HAPI (Honest Alternatives to Plastic

Index) du Guardian a été adaptée au contexte local et traduite en arabe et en français, permettant ainsi aux entreprises du secteur HORECA de diagnostiquer leur consommation de PUU et de bénéficier d'un plan d'amélioration ciblé. Une stratégie de communication a également été élaborée afin d'adapter la campagne de sensibilisation aux besoins et aux attentes des entreprises locales, de leurs clients et de leurs fournisseurs, tout en maximisant la participation des entreprises du secteur HORECA à l'initiative LPZ (Zone à faible teneur en plastique).

6. En outre, de nouvelles mesures visant à réduire les plastiques à usage unique (PUU) dans le secteur HORECA et à évaluer la contribution du tourisme à la production de déchets marins issus de sources terrestres ont été renforcées au Monténégro grâce à la contribution volontaire de la France en 2024. Des discussions de haut niveau ont été menées avec différents acteurs et parties prenantes au Monténégro afin de finaliser les modalités des actions, de sélectionner les entreprises du secteur HORECA, principalement des hôtels situés dans des zones touristiques telles que Kotor et Podgorica, et de définir le périmètre d'intervention. Les activités seront mises en œuvre au cours du troisième trimestre 2025 et visent à accompagner jusqu'à 10 entreprises HORECA (hôtels) dans l'élaboration d'un plan de mise en œuvre leur permettant de réduire et d'éliminer progressivement l'utilisation de plastiques à usage unique (PUU) dans leurs installations et les services qu'elles proposent.

7. En février 2025, la Tunisie, le Maroc et le Liban ont été consultés par le CAR/CPD-MedWaves pour sélectionner les trois municipalités qui feront l'objet des activités du projet sur les déchets marins. Celles-ci visent à réduire la consommation de certains plastiques à usage unique sélectionnés comme prioritaires, en mobilisant les entreprises du secteur de l'hôtellerie-restauration (hôtels, restaurants et cafés – HORECA) à travers des engagements volontaires et un dispositif de certification/label (HAPI Check). Le HAPI Check est une application web développée par la fondation espagnole Save the Med (STM), qui a été adaptée au contexte de l'Albanie, de l'Algérie, de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro et du Liban lors de la mise en œuvre du projet Marine Litter MED II et d'activités financées antérieurement grâce à la contribution volontaire de l'Italie. En avril 2025, les activités ont été lancées en Tunisie et au Liban, et deux ateliers sont prévus en septembre/octobre 2025 dans chacun de ces deux pays afin de fournir aux entreprises HORECA engagées, ainsi qu'aux autres parties prenantes, notamment les institutions publiques, des informations détaillées sur les mesures déjà mises en œuvre dans le cadre du programme d'accompagnement ciblé LPZ. Parallèlement, les discussions ont progressé avec le Maroc en vue de l'organisation d'un atelier national à Tanger à la fin septembre 2025, destiné à sensibiliser le grand public et les bénéficiaires, y compris les décideurs politiques et les entreprises, aux bénéfices des zones à faibles plastiques (LPZ). Le travail dans les trois pays consistera à accompagner les entreprises du secteur HORECA entre 2025 et 2027 afin de réduire leur dépendance aux plastiques à usage unique.

8. L'Unité de coordination (UC), le MED POL et le CAR/CPD-MedWaves ont participé à la 3ème édition du MARLICE : forum international sur les déchets marins et l'économie circulaire 2024. En collaboration avec l'Institut espagnol d'océanographie et Ecorys, le CAR/CPD-MedWaves a organisé un événement spécial BlueMissionMed dans le cadre de MARLICE 2024.

Résultat 1.2. Une réponse holistique et efficace à la pollution terrestre et maritime, dans le cadre de la politique globale de l'approche écosystémique pour la Méditerranée (produits chimiques, contaminants, eutrophisation, bruit, pétrole et pollution émergente), est mise en œuvre pour un écosystème côtier et marin méditerranéen durable

9. Dans le cadre du Protocole relatif aux sources de pollution tellurique (Protocole « Sources terrestres »), et en particulier de ses articles 5 et 13, le MED POL apporte un appui aux Parties contractantes pour élaborer de nouvelles mesures réglementaires pour les secteurs prioritaires, conformément à l'article 15 dudit Protocole ; faire appliquer les mesures prévues dans les plans régionaux adoptés ; promouvoir des pratiques durables dans le secteur du dessalement ; renforcer l'utilisation des outils de déclaration MED POL pour évaluer les charges de pollution provenant de sources et d'activités terrestres ; et mettre en œuvre des actions pilotes visant à prévenir, éliminer et assurer l'élimination écologiquement rationnelle des produits chimiques obsolètes.

10. Conformément à la Décision IG.26/14 relative au Programme de travail et budget pour 2024-2025 (activité 1.2.1), le MED POL a mené une analyse approfondie des mesures réglementaires existantes

ainsi que des facteurs et impacts liés aux énergies marines renouvelables sur l'environnement marin et côtier. L'objectif était d'identifier les mesures nécessaires pour lutter contre la pollution dans la zone maritime méditerranéenne et, dans toute la mesure du possible, l'éliminer. Le document résultant, intitulé « Analyse des mesures réglementaires existantes et des impacts sur l'environnement marin et côtier des énergies marines renouvelables » (UNEP/MED WG.627/9), a été présenté à la Réunion des points focaux du MED POL tenue à Athènes (Grèce), du 17 au 19 juin 2025. La Réunion a pris note du document, a approuvé ses recommandations et a demandé au Secrétariat i) d'inclure les énergies marines renouvelables (EMR) parmi les questions à traiter dans le futur Cadre stratégique à moyen terme (CSMT) du PAM, et ii) de préparer des directives pour promouvoir les EMR durables dans le cadre du Programme de travail pour l'exercice biennal 2026–2027.

11. Conformément aux articles 5 et 15 du Protocole LBS et afin de garantir la mise en œuvre des plans régionaux adoptés dans le cadre de ce Protocole, le MED POL apporte un soutien à huit Parties contractantes pour l'élaboration de leurs PAN 2026–2035. Ces PAN seront pleinement alignés sur les obligations établies par le Protocole LBS, notamment celles découlant des plans régionaux récemment adoptés. Ce mandat important est coordonné au niveau régional, en appui également aux Parties contractantes membres de l'Union européenne afin qu'elles se conforment pleinement à cette obligation, que ce soit par l'élaboration de PAN autonomes lorsque cela est préféré, ou, à défaut, en démontrant de quelle manière leurs cadres stratégiques nationaux existants contribuent à la mise en œuvre effective des plans régionaux et du Protocole LBS.

12. Afin d'appuyer l'élaboration d'une liste restreinte de mesures clés de prévention et de réduction convenues au niveau régional (UNEP/MED 627/10), le MED POL a mené une analyse des politiques mondiales et régionales, ainsi que des mesures juridiquement contraignantes relatives au Protocole LBS. Les mesures ainsi identifiées ont été prises en compte par les Parties contractantes lors de l'élaboration ou de la mise à jour de leurs PAN/PDM pour la période 2026–2035.

13. Les Parties contractantes ont réalisé des progrès significatifs dans l'élaboration et la mise à jour de leurs PAN/PDM. Lors de la Réunion des points focaux du MED POL, tenue à Athènes du 17 au 19 juin 2025, elles ont présenté les avancées nationales relatives à l'identification des points chauds de pollution et des zones sensibles, à la mise en œuvre des plans régionaux récemment adoptés, ainsi qu'à l'identification de mesures visant les sources et activités de pollution prioritaires et les zones n'ayant pas encore atteint le bon état écologique (BEE).

14. Le MED POL a organisé les réunions suivantes au cours de cet exercice biennal pour faciliter et fournir un appui technique aux Parties contractantes dans l'élaboration de leurs PAN/PDM :

a) Réunion sur l'élaboration des nouveaux PAN (2026–2035) et le lancement du 5ème cycle des Rapports sur le budget de référence national (BRN) dans le cadre du Protocole LBS de l'ONU Environnement/PAM – Convention de Barcelone, tenue les 25 et 26 juin 2024 à Athènes, en Grèce. La Réunion a présenté les principaux éléments pour l'élaboration des nouveaux PAN (2026–2035), a examiné et pris note des critères et de la méthodologie pour évaluer les points chauds de pollution et les zones sensibles en Méditerranée, a facilité l'échange d'informations sur la formulation de mesures prioritaires et l'application des analyses coût-efficacité et coût-bénéfice, et a offert une plateforme de partage d'expériences et de meilleures pratiques issues de la mise en œuvre des PAN.

b) Réunion régionale sur l'élaboration/la mise à jour des PAN (2026–2035) et la finalisation du 5ème cycle de rapports BNR, tenue les 23 et 24 avril 2025. La Réunion a examiné l'identification des points chauds de pollution en Méditerranée, a convenu de mesures potentielles à inclure dans les PAN mis à jour, et a examiné le format de rapport pour le suivi de la mise en œuvre des six plans régionaux adoptés dans le cadre du Protocole LBS.

15. Les deux réunions consacrées à l'élaboration des PAN ont réuni des représentants et des experts techniques issus de la majorité des Parties contractantes, ainsi que des représentants des composantes du PAM (à savoir le CAR/CPD, le CAR/ASP, le CAR/PAP). Ces réunions ont offert une occasion précieuse de discussions techniques approfondies, d'échange d'expériences nationales et de clarification des méthodologies relatives à la préparation des PAN/PDM. Les participants ont activement contribué en présentant les progrès nationaux, en identifiant les secteurs prioritaires et les

zones de pollution critique, et en proposant des mesures, tout en bénéficiant d'un accompagnement technique ciblé de la part du MED POL. En complément, plusieurs réunions bilatérales ont été organisées afin de répondre aux besoins spécifiques des pays, d'offrir des orientations adaptées et de garantir des avancées cohérentes dans la préparation des documents nationaux, en ligne avec les priorités et obligations régionales.

16. Le projet de décision visant à approuver les PAN/PDM a été élaboré et sera soumis à l'examen de la Réunion des points focaux du PAM (Athènes, Grèce, 16–19 septembre 2025), en vue de sa possible transmission à la 24ème Réunion des Parties contractantes (COP24, Le Caire, Égypte, 2–5 décembre 2025).

17. Conformément au Programme de travail et au budget de l'exercice biennal 2024–2025, le MED POL a apporté un soutien à l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, Israël, le Liban, la Libye, le Monténégro, le Maroc et la Tunisie pour la préparation de leurs rapports sur le budget national de référence (BNR) du 5ème cycle, destinés à évaluer les charges polluantes provenant de sources et d'activités terrestres. Les résultats de ces évaluations se sont révélés essentiels pour l'identification et la hiérarchisation des mesures à inclure dans le cadre des plans d'action nationaux. Le MED POL a organisé plusieurs réunions de groupes de travail en ligne pour examiner et discuter des méthodologies d'estimation des charges polluantes, notamment à travers l'utilisation de facteurs d'émission. La préparation des rapports de budget national de référence devrait être finalisée d'ici septembre 2025.

18. Dans le cadre du Projet Enfant 1.1 financé par le FEM, MED POL met en œuvre la composante 1, qui vise à réduire la pollution par les polluants organiques persistants/polychlorobiphényles (POP/PCB), le mercure et autres produits chimiques dangereux dans les points chauds côtiers de huit pays méditerranéens. Le projet a pour objectif l'élimination écologiquement rationnelle d'environ 2 000 tonnes de POP et de 50 à 100 tonnes de déchets de mercure, au moyen d'actions coordonnées aux niveaux national et régional. Des progrès notables ont déjà été enregistrés, notamment dans l'élimination des déchets contaminés par les PCB et le mercure. En Algérie, 401 tonnes d'équipements contaminés par les PCB ont été éliminées avec succès durant la phase 1 du projet. S'appuyant sur cette réussite, la phase 2 est en cours et prévoit l'élimination de 613 tonnes supplémentaires d'ici mars 2026. Au Liban, 271 tonnes de déchets de PCB font actuellement l'objet d'opérations de drainage, d'emballage et de préparation en vue de leur élimination finale. La notification de Bâle pour l'expédition internationale a été soumise, et l'ONU Environnement/PAM collabore avec les autorités nationales pour accélérer le processus d'approbation.

19. Des progrès sont également en cours en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, au Monténégro et en Tunisie en vue de la gestion écologiquement rationnelle d'environ 700 tonnes d'équipements contaminés par des PCB. En novembre 2024, les Plans de gestion environnementale (PGE) ont été finalisés pour l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro. En Tunisie, des évaluations ont été réalisées sur trois sites de déchets en avril 2025, et les termes de référence (TdR) pour les opérations d'enlèvement et de supervision ont été finalisés et publiés. D'ici mars 2026, le MED POL vise à assurer l'élimination écologiquement rationnelle d'environ 2 000 tonnes de déchets contenant des PCB dans les pays participants.

20. En ce qui concerne l'élimination du mercure dans le cadre du MedProgramme financé par le FEM, avec l'appui du MED POL, des Plans de gestion environnementale (PGE) complets pour les sites contaminés ont été finalisés en Algérie et en Tunisie. Au Monténégro, des évaluations sont en cours pour déterminer les niveaux de contamination au mercure dans les sédiments portuaires. En Tunisie, les efforts se concentrent sur le site de Kasserine, où environ 390 tonnes de déchets contaminés par le mercure ont été identifiées. Bien que l'objectif initial du projet ait été l'élimination de 50 tonnes, les inventaires actualisés ont porté la quantité totale à 389 tonnes. Toutefois, en raison de coûts d'élimination plus élevés que prévu, l'objectif a été ajusté à une fourchette plus réaliste de 50 à 100 tonnes, en fonction des allocations budgétaires disponibles. L'attribution d'un contrat d'élimination est prévue pour juillet 2025.

21. À la suite de l'adoption des Lignes directrices sur les normes régionales de rejet des usines de dessalement et des systèmes d'aide à la décision pour des technologies de dessalement durables en Méditerranée (UNEP/MED WG.563/13), le MED POL, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de l'Environnement de Chypre, a organisé une réunion

régionale sur la mise en œuvre du dessalement durable et l'application des technologies de pointe, qui s'est tenue à Nicosie (Chypre) les 7 et 8 novembre 2024. La réunion a permis un échange de connaissances, la présentation de pratiques innovantes et d'expériences nationales, renforçant ainsi la coopération régionale pour faire progresser l'adoption de pratiques de dessalement durables dans toute la région méditerranéenne.

22. Le CAR/Plan Bleu a poursuivi ses travaux sur le dessalement par le biais d'un appel à communications sur l'« Analyse approfondie du secteur du dessalement en Méditerranée. Une voie vers des ressources en eau non conventionnelles durables dans un bassin méditerranéen soumis au stress des impacts des changements climatiques et à la rareté des ressources hydriques ? ». 10 articles académiques ont été rédigés et sont en cours d'examen. La publication d'un ouvrage est prévue pour automne 2025. Les résultats seront présentés lors du 19ème Congrès Mondial de l'Eau qui se tiendra à Marrakech, au Maroc, du 1er au 5 décembre 2025.

23. Les travaux sur les Directives pour l'élaboration d'exercices conjoints d'intervention en cas de pollution ont été finalisés à la suite d'un webinaire dédié tenu le 4 février 2025, et approuvés lors de la 16ème Réunion des correspondants du REMPEC (Malte, 13–15 mai 2025). Afin de se conformer aux évolutions dans le domaine de la préparation et de la réponse à la pollution marine, le REMPEC a élaboré, en mars 2025, une version actualisée de la Partie II Notions de base sur les dispersants et leur application des Lignes directrices pour l'utilisation des dispersants en Méditerranée (2011) et, en décembre 2024, une Étude sur l'état de préparation de la région méditerranéenne à répondre aux incidents de pollution marine impliquant des combustibles à faible teneur en soufre et des combustibles de substitution ; et, en octobre 2024, une version électronique du formulaire d'évaluation des littoraux polluées par des hydrocarbures des Lignes directrices méditerranéennes sur l'évaluation des littoraux pollués par les hydrocarbures (2009).

24. Le REMPEC, en coopération avec l'OMI, a organisé un atelier sous-régional sur les régimes de responsabilité et d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, à Koper (Slovénie), les 17 et 18 juin 2025. L'atelier a réuni des délégations des autorités nationales compétentes en matière d'intervention contre la pollution marine par les hydrocarbures des six pays de l'Adriatique : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Italie, Monténégro et Slovénie, ainsi que des observateurs de Chypre, Grèce, Maroc et Espagne, en tant que membres d'autres accords sous-régionaux sur la planification d'urgence en Méditerranée. L'atelier a été animé par des experts du Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL), de l'ITOPF, du Groupe international des Clubs P&I et du REMPEC.

25. Le REMPEC a pris contact avec le Secrétariat HELCOM et la Commission OSPAR/le Secrétariat de l'Accord de Bonn pour discuter de la coopération et explorer la possibilité d'approuver conjointement le projet final de rapport commun de détection/recherche sur la pollution par les hydrocarbures approuvé par la 15ème Réunion des Correspondants du REMPEC (Kappara, Malte, 13-15 juin 2023) pour une utilisation dans les zones OSPAR, HELCOM et de la mer Méditerranée. Au cours des discussions, il est apparu qu'une version antérieure du rapport commun sur la détection/enquête des pollutions marines par les hydrocarbures avait été utilisée. La version mise à jour/révisée de ce rapport a été soumise à la 16ème Réunion des correspondants du REMPEC et dûment approuvée. La question a également été présentée lors de la 21ème Réunion inter-secrétariat organisée par l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM) en février 2025.

26. Suite à la recommandation de la 6ème Réunion du Réseau méditerranéen d'agents chargés de l'application des lois relatives à la Convention MARPOL dans le cadre de la Convention de Barcelone (MENELAS), le REMPEC a actualisé les termes de référence établissant le MENELAS et les a soumis à l'examen de la 16ème Réunion des correspondants du REMPEC (Malte, 13-15 mai 2025), qui les a approuvés, en vue de leur soumission à la prochaine COP24.

27. Depuis juillet 2024, un soutien technique concret a été fourni par le CAR/CPD-MedWaves afin de régler les questions réglementaires au Maroc et en Tunisie concernant les POP et le mercure. En ce qui concerne les POP, les tâches comprenaient l'identification des lacunes en matière de réglementation relative à la gestion des nouveaux POP, la proposition de directives pour la gouvernance dans le secteur de la construction, l'établissement de directives pour la gestion du cycle de vie de substances

spécifiques, la mise à jour de la réglementation relative aux substances chimiques et aux articles importés, et la proposition de limites de rejet et de mécanismes de surveillance pour l'eau et l'air. Pour la Tunisie, le travail a consisté à mettre à jour la législation nationale afin de la rendre conforme aux réglementations strictes de la Convention de Minamata et à analyser les zones sensibles en matière de déchets contenant du mercure. Cela comprend l'élaboration d'un rapport sur la gestion des déchets contaminés par le mercure et l'identification des zones sensibles dans divers secteurs, ainsi que la mise à jour de l'inventaire national des rejets de mercure. Les travaux ont été finalisés en attendant la validation par les autorités nationales compétentes.

28. Le CAR/Plan Bleu a contribué à l'organisation de deux réunions en ligne du MedHABNet (réseau méditerranéen académique et informel sur les efflorescences algales nuisibles) tenues en mars et mai 2025. En octobre 2024, le CAR/Plan Bleu a contribué à un poster présenté lors du 43ème congrès de la CIESM ainsi qu'à un article à paraître chez Elsevier. L'article s'intitule « Marine biotoxins in Mediterranean seafood: Environmental occurrence and food safety concerns ». Ce travail soutient la mise en œuvre du Protocole LBS sur la question spécifique des micro-organismes pathogènes.

29. Le CAR/Plan Bleu a lancé la rédaction d'un ouvrage collectif basé sur des articles académiques intitulé « Avancer vers une désalinisation durable en Méditerranée ». Un webinaire est prévu en septembre 2025, et le rapport devrait paraître à l'automne 2025

Résultat 1.3. Des approches systémiques de l'économie circulaire, de l'éco-innovation ainsi que de la consommation et de la production durables sont intégrées dans les secteurs d'activité clés qui sont les principales sources de pollution

30. Le CAR/CPD-MedWaves est en train de mettre en œuvre le Programme de soutien aux Switchers dans le but de développer et de soutenir le développement d'entreprises durables dans les pays méditerranéens. Les Partenariats nationaux de soutien aux Switchers (SSNP) ont été établis dans huit pays du sud de la Méditerranée sous l'égide du projet SwitchMed, et ils continuent maintenant à être soutenus et de fonctionner dans le cadre de nouveaux projets et accords à dimension régionale. Ces réseaux rassemblent plus de 100 organisations de soutien aux entreprises (OSE) privées et publiques soutenant la création d'entreprises durables. Au cours des prochains mois de la période biennale, les travaux se poursuivront afin de développer les meilleures pratiques et de soutenir la mise en place d'un réseau régional d'organismes de soutien aux entreprises (OSE) méditerranéens.

31. Un fonds d'impact public-privé a été lancé en coopération avec SEFEA Med, la Messina Foundation (un gestionnaire de fonds italien et une fondation philanthropique) et le CAR/CPD-MedWaves en tant que partie consultative. Ce fonds d'impact vise à accroître les opérations de financement et les investissements du SwitchersFund, créé dans le cadre du Programme de soutien aux Switchers. Le SwitchersFund est un outil financier innovant conçu pour autonomiser les entreprises vertes et sociales de la région. Le cadre de gouvernance et le plan stratégique du fonds ont été finalisés, et des institutions financières externes ont été sollicitées pour soutenir le premier cycle d'investissement du fonds au cours du quatrième trimestre 2025. Grâce au Programme de soutien aux Switchers, le CAR/CPD-MedWaves a déjà travaillé avec des centaines d'entrepreneurs dans des secteurs tels que les énergies renouvelables, le tourisme durable, l'agriculture biologique, la gestion des déchets, etc. Le SwitchersFund va désormais poursuivre ce travail en proposant une combinaison intelligente de financement, de mentorat et d'alignement des politiques afin de maximiser l'impact sur l'écosystème des entreprises vertes et sociales.

32. Au cours du premier semestre 2025, le CAR/CPD-MedWaves a clôturé toutes les activités lancées dans les pays bénéficiaires du projet SwitchMed II, qui s'est achevé en 2024, et a mis en œuvre l'essentiel du Programme de soutien aux Switchers. Au cours des cinq dernières années, grâce à SwitchMed II, jusqu'à 1 500 entrepreneurs verts dans 10 pays méditerranéens (Algérie, Égypte, Israël, Italie, Jordanie, Liban, Maroc, Espagne, Palestine et Tunisie) ont été soutenus pour développer leur modèle d'entreprise durable en appliquant l'éco-innovation et la réflexion sur le cycle de vie (y compris l'éco-conception). Parmi eux, 51 % sont des femmes. De plus, au cours de cette même période, 150 start-ups vertes et circulaires dans 10 pays méditerranéens (Algérie, Égypte, Israël, Italie, Jordanie, Liban, Maroc, Espagne, Palestine et Tunisie) ont été soutenues pour développer leur plan d'affaires durable et ont bénéficié d'une conception pour pouvoir lancer leur entreprise (51 % de ces start-ups sont dirigées par des femmes).

33. La plateforme d'innovation ouverte dirigée par le CAR/CPD-MedWaves a touché plus de 500 membres inscrits. En outre, deux analyses de la chaîne de valeur ont été réalisées pour les secteurs identifiés (tourisme et emballage agroalimentaire). De plus, des accords de marché ont été conclus dans cinq pays avec 14 accords de collaboration en cours dans le secteur du textile.

34. La Communauté des Switchers a été renforcée par le CAR/CPD-MedWaves avec un plan de communication et de marketing améliorant la visibilité des entreprises et des membres éco-innovants. Les Switchers ont participé à un certain nombre d'événements et de forums internationaux. Une délégation de 12 Switchers ayant changé de secteur d'activité a été invitée à participer au Sommet des PME arabes qui s'est tenu à Doha, au Qatar, en novembre 2024, en collaboration avec l'AMWASH. Divers événements parallèles ont été organisés au sein de la communauté Switchers, et les membres ont eu accès à un large éventail de donateurs et de fonds de capital-risque pour mener à bien leurs activités.

35. La « Switchers Products Platform », dirigée par le CAR/CPD-MedWaves, qui a été développée et lancée en 2023, associée à un service d'assistance numérique et de marketing direct, s'étend en proposant des services de marketing et commerciaux aux membres bénéficiaires. La Switchers Products Platform intègre theswitchers.org et plus de 90 produits/services durables hébergés sur la plateforme.

36. Le 13 février 2025, la 3ème réunion du Comité directeur (RCD) du Projet enfant 1.2 du MedProgramme s'est tenue. La Banque européenne d'investissement (BEI) a présenté la portée globale du Projet enfant 1.2 ainsi que les principales évolutions dans chacun des trois pays d'intervention, en mettant l'accent sur les progrès réalisés en Tunisie et en Égypte et sur les efforts déployés au Liban pour surmonter la situation difficile qui empêche la BEI de poursuivre la mise en œuvre dans ce pays. La troisième Réunion du Comité directeur et de suivi a convenu que la part des fonds alloués au Liban au titre du Projet enfant 1.2 devrait être réaffectée à une nouvelle intervention qui sera définie par l'unité de coordination, en accord avec le ministère libanais de l'Environnement.

Résultat 1.4. Élaboration et mise en œuvre de l'approche « Une seule santé », associant la santé humaine et celle des écosystèmes à la réduction et à la prévention de la pollution, en tenant compte des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19

37. Le CAR/Plan Bleu a entamé la préparation d'un atelier technique et d'une note conceptuelle sur la relation « santé-environnement » en Méditerranée et les enjeux connexes en matière de suivi (à travers des indicateurs). La réunion sera organisée en octobre 2025 à Nice (France), en collaboration avec l'Université Côte d'Azur et l'IRD (Institut de recherche pour le développement).

38. Le CAR/Plan Bleu, en étroite collaboration avec le REMPEC, finalise deux documents traitant des impacts socio-économiques potentiels de la Zone de contrôle des émissions d'oxydes d'azote en Méditerranée (ECA NOx Med), en mettant l'accent sur les secteurs du tourisme et de la pêche. À cet effet, un atelier est en cours de préparation pour novembre 2025.

39. Avec l'adoption des amendements à l'annexe VI de la Convention MARPOL concernant la désignation de la zone méditerranéenne de contrôle des émissions d'oxydes de soufre et de particules (ECA SO_X Med) lors de la 79ème session du Comité de la protection du milieu marin de l'Organisation maritime internationale (OMI) (MEPC 79) (Londres, Royaume-Uni, 12-16 décembre 2022) avec une date d'entrée en vigueur prévue pour le 1er mai 2025, des efforts ont été déployés pour la ratification et la mise en œuvre effective de l'annexe VI de la Convention MARPOL. Un suivi régulier a été assuré par le Secrétariat et le REMPEC auprès des Parties contractantes n'ayant pas encore ratifié cette annexe, à savoir : l'Algérie, la Bosnie-Herzégovine, l'Égypte, Israël, le Liban et la Libye. En janvier 2025, Israël a soumis l'instrument d'acceptation de l'annexe VI de la Convention MARPOL auprès de l'OMI.

40. Le REMPEC a également continué à fournir un soutien technique et à renforcer les capacités des Parties contractantes, qui en font la demande, afin de ratifier et de mettre en œuvre efficacement l'annexe VI de la Convention MARPOL et l'ECA SOx Med. Des ateliers nationaux sur la ratification et la mise en œuvre effective de l'annexe VI de la Convention MARPOL ont été organisés en Égypte en novembre 2024 et en Algérie en décembre 2024, grâce à la contribution volontaire du MASE. Un

atelier national sur la mise en œuvre de l'annexe VI de la Convention MARPOL s'est tenu au Maroc en décembre 2024 et a été financé par le Programme intégré de coopération technique (PICT) de l'OMI. Le REMPEC a également apporté son soutien à la mise en œuvre cohérente de la limite de 0,10 % de soufre prévue par l'annexe VI de la Convention MARPOL dans l'ECA SO_X Med, en organisant un atelier régional les 22 et 23 mai 2024 à Malte et en préparant un projet de document d'orientation. Le projet de document d'orientation a été adopté par la 16ème Réunion des correspondants du REMPEC (Malte, 13-15 mai 2025).

41. En préparation de l'application effective de l'ECA SOx Med, le REMPEC a lancé une campagne de sensibilisation en ligne de trois mois adressée à toutes les Parties contractantes et aux parties prenantes intéressées. Il a également élaboré une brochure sur la mise en œuvre cohérente de l'ECA SOx Med, qui a fourni des informations utiles sur les exigences et les mesures de mise en œuvre. Le REMPEC a co-organisé deux webinaires avec l'HELMEPA, un partenaire du PAM, afin de sensibiliser encore davantage à l'application effective de l'ECA SOx Med. Les webinaires ont réuni plus de 350 participants issus des principales compagnies maritimes opérant en Méditerranée, y compris des membres d'équipage et du personnel administratif, ainsi que des Parties contractantes.

42. Une étude sur l'impact environnemental et juridique de l'utilisation des systèmes de nettoyage des gaz d'échappement (EGCS) en mer Méditerranée a été entreprise par le REMPEC, grâce à la contribution volontaire du MASE. Les recommandations de l'étude ont été examinées par la 16ème Réunion des correspondants du REMPEC (Malte, 13-15 mai 2025).

43. En janvier 2025, le consortium chargé de réaliser l'étude technique et de faisabilité détaillée en vue de la désignation éventuelle de la zone de contrôle des émissions pour les oxydes de soufre en Méditerranée (ECA NOx Med) a commencé à travailler et la première version de l'étude a été distribuée pour examen et commentaires au Comité technique d'experts (CTE NECA) en avril 2025. Une version révisée du projet, tenant compte des commentaires des Parties contractantes, accompagnée de recommandations préliminaires, y compris une feuille de route, a été transmise au CTE NECA en juin 2025, avec une date limite de retour fixée au début juillet 2025. Le CAR/Plan Bleu élabore deux documents techniques sectoriels sur les impacts potentiels d'une ECA NOx Med sur le secteur du tourisme et sur le secteur de la pêche ; un atelier sera organisé par le REMPEC et le CAR/Plan Bleu au second semestre 2025.

<u>Programme 2. Vers des écosystèmes méditerranéens sains et une plus forte biodiversité</u>

Résultat 2.1. Amélioration de la résilience des écosystèmes par la restauration de ceux qui présentent le meilleur potentiel de régénération

44. Les efforts se sont concentrés sur la restauration des populations de *Pinna nobilis* sur la base du programme de restauration adopté à la suite de la COP 23. La Tunisie a poursuivi ses activités de suivi des spécimens vivants, tandis que des activités similaires débuteront en Libye d'ici octobre 2025. Par ailleurs, les discussions progressent avec l'UICN-Med en vue de la création d'une task force à l'échelle méditerranéenne d'ici la fin novembre 2025.

45. Le CAR/Plan Bleu travaille, dans le cadre du projet européen Waterlands, à l'élaboration du document « *Identification de recommandations factuelles pour la gouvernance de la restauration des zones humides sur les sites d'action* » afin de planifier les activités de sensibilisation et de plaidoyer pour l'année suivante. Dans le même cadre, le CAR/Plan Bleu a collaboré avec la Tour du Valat à une publication intitulée *« Characterizing governance models for upscaling wetland restoration (Caractériser les modèles de gouvernance pour renforcer la restauration des zones humides à grande échelle*) ». Sur la base du rapport « Caractériser une gouvernance et une politique favorables à la restauration des zones humides », cet article a été soumis en décembre 2024 à la revue Environmental Management Journal et a été accepté pour publication en juin 2025.

46. Des directives provisoires pour les plans de rétablissement des espèces ont été élaborées conformément à l'Action 2 du Post-2020 SAPBIO et ont été présentées à la 17ème Réunion des points focaux ASP/DB en tant que document d'information. En outre, l'élaboration des critères pour l'inventaire complet des écosystèmes présentant la plus grande pertinence écologique et/ou le plus grand potentiel de régénération, comme prévu par l'Action 12 sur la restauration du Post-2020 SAPBIO afin d'aider le pays à réaliser ces inventaires, est en cours.

47. Le CAR/ASP, en tant que membre du groupe de travail du Réseau Méditerranéen pour la Posidonie (MPN), a soutenu l'organisation du deuxième séminaire (Hammamet, Tunisie, 5-9 mai 2025) qui a examiné plus en détail la mise en œuvre de mesures pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée.

48. Le CAR/ASP a participé à l'événement de dialogue institutionnel de la mission Interreg Euro-MED sur le patrimoine naturel (Malaga, Espagne, 28-29 novembre 2024), qui visait à discuter des questions cruciales liées à la restauration marine et côtière en Méditerranée, à renforcer les capacités en matière d'interface entre politique et science, et à favoriser la collaboration au sein de la communauté de pratique du patrimoine naturel.

Résultat 2.2. Réseau méditerranéen complet et cohérent des AMP et des AMCEZ bien gérées en place, élargi, efficace et durable

49. Les termes de référence du Groupe d'experts ad hoc sur les aires marines protégées en Méditerranée (AGEM) ont été mis à jour fin 2024, puis examinés et validés par les correspondants du CAR/ASP en janvier 2025. Une liste de 52 experts a été proposée aux correspondants ASP/DB pour vote, en vue de sélectionner les 16 experts les plus plébiscités qui rejoindront l'AGEM. La composition de l'AGEM a donc été renouvelée, composée de 16 volontaires, experts et représentants de 5 organisations régionales (CGPM, UICN/CMAP, MedPAN, WWF et ACCOBAMS). L'AGEM a tenu sa quatrième réunion le 21 mars 2025 par téléconférence et a approuvé son programme de travail (PdT) pour 2025 ainsi que ses principales priorités pour l'exercice biennal 2026-2027. L'AGEM a tenu sa cinquième réunion le 15 avril 2025 par téléconférence et a examiné un projet de document d'orientation sur l'identification des autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) et l'application des critères dans la région méditerranéenne. Le document a été transmis aux correspondants ASP/DB pour commentaires, puis soumis à leur 17ème réunion en tant que document de travail.

50. Les rapports d'études écologiques, socio-économiques et d'évaluation des stocks de poissons pour Ain el-Gazala et Farwa, réalisés dans le cadre du Projet enfant du MedProgramme du FEM 3.1, ont été finalisés et approuvés par le ministère de l'Environnement de la Libye. Dans le cadre du Projet Enfant 3.1 du MedProgramme, la version finale du cadre juridique et institutionnel pour la création d'aires marines et côtières protégées (AMCP) en Libye a été finalisée, en étroite concertation avec l'ensemble des parties prenantes concernées, et approuvée par le ministre de l'Environnement de Libye. Dans le cadre du Projet enfant 3.1 du MedProgramme sur le soutien à la gestion et à l'expansion des aires marines protégées en Libye, les partenaires d'exécution UICN, WWF-NA et CAR/ASP, en collaboration avec le ministère de l'Environnement de la Libye, ont organisé une formation en ligne le 25 mars 2025, avec 45 participants de 8 organisations de la société civile et du ministère de l'Environnement de la Libye. Cette session a été suivie d'une formation en présentiel de trois jours (28–30 avril à Tripoli, Libye), visant à renforcer les compétences clés pour la gestion des AMP, notamment en matière de planification, de suivi et de gouvernance, sur la base des priorités et besoins identifiés par les gestionnaires locaux.

51. Par ailleurs, les trois partenaires d'exécution — à savoir le CAR/ASP, l'UICN et le WWF-AN — ont participé à la troisième Réunion annuelle d'évaluation (ASM), sur le thème « Le MedProgramme : une synergie au-delà de la somme de ses composantes », qui s'est tenue à Istanbul (Türkiye) du 8 au 10 avril 2025. Cet événement a constitué un espace d'échanges sur les progrès collectifs, le partage de connaissances et l'exploration d'opportunités pour accroître l'impact du programme. Le CAR/ASP a contribué activement à plusieurs sessions, y compris des tables rondes avec les partenaires d'exécution (UICN-Med et CGPM), aux côtés de représentants des pays bénéficiaires (Libye, Monténégro et Maroc). Ces panels ont porté sur les réalisations majeures et les perspectives relatives au Projet enfant 3.1 et au projet FishEBM-MED.

52. Dans le cadre du projet SEMPA financé par l'Union européenne, des évaluations écologiques et socio-économiques complètes sont actuellement menées dans les zones côtières et marines des trois sites pilotes : l'aire protégée d'Ashtoum El Gamil (Égypte), les îles de Bsis (Libye) et le cap des Trois Fourches (Maroc).

53. Le Gouvernement français, le Secrétariat et le CAR/ASP, la Coalition de la Haute Ambition pour

la Nature et les Peuples, ainsi que l'UICN-Med, ont coorganisé un atelier régional méditerranéen sur la Cible 3 du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, à Montpellier (France), du 2 au 5 juin 2025. L'événement a réuni les pays méditerranéens et les partenaires afin d'échanger sur les avancées, les défis et les outils pour mettre en œuvre efficacement la Cible 3 du Cadre mondial pour la biodiversité. Cette initiative, tenue en marge de la troisième Conférence des Nations Unies sur les océans à Nice, a contribué à renforcer la coopération régionale et à tracer une voie partagée vers l'objectif 30x30 en Méditerranée, en définissant des actions prioritaires, allant de l'amélioration de la gouvernance et du financement durable à l'expansion d'aires protégées et conservées bien connectées et gérées de manière équitable. Un communiqué régional a été conjointement élaboré par les participants à l'atelier : https://bit.ly/45hn1XF

54. Le Système d'évaluation des Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) a été actualisé à la suite de la révision du format de l'examen périodique des ASPIM adoptée par la COP 23. Plusieurs tutoriels vidéo ont également été produits en anglais et en français pour faciliter l'utilisation du système par les utilisateurs concernés. Le CAR/ASP a collaboré avec les autorités nationales désignées compétentes en Albanie, à Chypre, en France, en Italie, au Liban, à Monaco, en Slovénie, en Espagne et en Tunisie pour mener les examens ordinaires et extraordinaires des 25 ASPIM devant être évaluées durant l'exercice biennal 2024–2025. Des Commissions techniques consultatives (CTC), composées du correspondant national ASP/DB, du gestionnaire de l'ASPIM, d'un expert national et de deux experts non nationaux (recrutés par le CAR/ASP), ont été constituées pour ces 25 ASPIM. Des visites de sites ont été effectuées par les CTC pour 17 ASPIM à la fin de 2024 et pour huit ASPIM au début de 2025. Les 25 rapports d'évaluation des ASPIM ont été finalisés et soumis par le biais du système d'évaluation des ASPIM.

55. Dans le cadre du Programme de jumelage des ASPIM, financé par le MASE, plusieurs échanges en ligne ont été organisés pour présenter le programme, discuter des priorités et des besoins des représentants des ASPIM participantes. Une première visite d'échange s'est déroulée du 18 au 22 novembre 2024 dans l'AMP de Miramare en Italie, avec la participation de représentants de La Galite (Tunisie) et d'Al Hoceima (Maroc). Une deuxième visite a eu lieu du 25 au 29 novembre 2024 dans l'ASPIM d'Egadi en Italie, impliquant d'autres représentants des deux mêmes AMP. Une activité de suivi a été organisée par la délégation tunisienne sur les outils de suivi à Tunis du 28 au 30 avril 2025 à Bizerte, avec le soutien de l'AMP de Miramare.

56. Les quatre éditions du Programme de jumelage des ASPIM (de 2018 à 2025) ont été évaluées au moyen de questionnaires et d'entretiens afin de mettre en évidence l'importance du programme, d'en identifier les points forts et les pratiques fructueuses, ainsi que les aspects à améliorer pour renforcer son efficacité, sa durabilité et son impact Les résultats de cette évaluation seront utilisés pour améliorer la conception et la planification des prochaines éditions et pour promouvoir le programme, tout en appuyant le CAR/ASP dans la recherche de financements.

Résultat 2.3. Espèces méditerranéennes en danger et menacées et habitats clés dans un état de conservation favorable

57. Conformément à la Décision IG.26/5, le projet d'évaluation et de mise à jour de plusieurs plans d'action régionaux et stratégies a été finalisé, examiné par la 17ème Réunion des points focaux ASP/DB, et est soumis à la Réunion des points focaux du PAM et à la COP24 pour examen. Il s'agit des plans relatifs au phoque moine, aux habitats coralligènes et autres bio-concrétions calcaires, aux tortues marines et aux poissons cartilagineux.

58. Les modalités de collaboration entre le CAR/ASP et l'Agencia Estatal Consejo Superior de Investigaciones Científicas (CSIC) sont en voie de finalisation concernant la plateforme T-MEDNet. Cette initiative vise à développer un réseau d'observation des effets des changements climatiques sur les écosystèmes marins côtiers en mettant en œuvre des protocoles standard de surveillance de la température de l'eau de mer et des indicateurs biologiques à grande échelle et sur le long terme.

59. Une collaboration a été établie avec l'Institute of marine biology in Montenegro pour déployer des enregistreurs de données afin d'enregistrer la température et d'évaluer l'impact des vagues de chaleur sur les assemblages coralligènes dans les sites nationaux IMAP. Le processus a été lancé pour déployer des enregistreurs de données afin de mesurer la température et d'évaluer l'impact des vagues

de chaleur sur d'autres sites (Tunisie et Libye).

60. Le CAR/ASP a rejoint un consortium dans le cadre de l'appel à projets NEXT MED, et une proposition de projet sur les changements climatiques et les écosystèmes a été soumise.

61. Le CAR/ASP a contribué à l'élaboration de la Mediterranean Blue Carbon Strategy préparée par le Centre de coopération pour la Méditerranée de l'UICN, qui a été présentée comme document d'information à la 17ème Réunion des Points focaux ASP/DB (UNEP/MED WG.608/Inf.5).

62. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet MED Monk Seal, le CAR/ASP soutient des activités de suivi et de sensibilisation en Égypte, en Libye, au Liban, au Maroc et en Tunisie, qui ont été précédées de sessions de formation au renforcement des capacités. La deuxième formation sous-régionale sur la surveillance des phoques moines a été organisée en novembre 2024 à Mersin, en Türkiye, juste après la deuxième réunion des experts de l'UICN sur les phoques moines. Le CAR/ASP a également contribué à la révision du document « Mediterranean Monk Seal: A comprehensive set of monitoring and research techniques for the study and conservation of Monachus monachus in the Mediterranean Sea (Phoque moine méditerranéen : un ensemble complet de techniques de suivi et de recherche pour l'étude et la conservation de Monachus monachus en Méditerranée) », présenté comme document d'information à la 17ème Réunion des points focaux ASP/DB (UNEP/MED WG.608/Inf.16).

63. Dans le cadre des deuxième et troisième phases du projet Marine Litter, l'élaboration et la mise en œuvre du programme national de surveillance de l'indicateur commun 24 se poursuivent en Égypte, Libye et Maroc avec le soutien du CAR/ASP. Un point d'information sur les progrès réalisés concernant l'indicateur candidat 24 a été présenté lors de la réunion du CORMON Biodiversité/Espèces non indigènes (7–8 avril 2025), incluant la finalisation de sa valeur de référence et de son seuil.

64. Grâce à la contribution volontaire française, le CAR/ASP a soutenu le recensement hivernal des oiseaux en Égypte, au Liban et en Tunisie, ainsi que la création d'un nouveau centre de sauvetage au Maroc.

65. En étroite concertation avec ses points focaux nationaux d'Espagne et de Grèce, le CAR/ASP soutient le Tethys Research Institute dans la mise en œuvre des projets de recherche 2025 : « Améliorer les connaissances sur les mouvements des rorquals communs en Méditerranée et dans les eaux atlantiques contiguës à l'aide de la bio:logging » et « Le suivi annuel des paramètres de la population de phoques moines dans les zones de l'archipel ionien (Grèce) ».

66. Avec l'appui de l'Accord de coopération bilatéral signé entre ONU Environnement/PAM et MASE pour la mise en œuvre du Programme de travail du PAM 2024–2025, et pour renforcer la surveillance nationale, la gestion et le renforcement des capacités pour la conservation des élasmobranches menacés dans les zones adriatiques, le CAR/ASP a élaboré une synthèse de l'état des élasmobranches dans la région adriatique (présentée comme document d'information à la 17ème Réunion des points focaux ASP/DB). Il a également organisé, en coopération avec Sharklab ADRIA, une formation sous-régionale sur la surveillance, l'identification et les méthodes de recherche avancées des poissons cartilagineux (chondrichthyens) en mer Adriatique (Vlorë, Albanie, 21–23 janvier 2025). Dans le cadre de cette troisième activité, six initiatives de communication soumises par des ONG et des universités de la région adriatique ont été mises en œuvre en faveur de la conservation des poissons cartilagineux.

67. Afin de soutenir les efforts régionaux en faveur de la conservation des tortues marines, le CAR/ASP a contribué à l'organisation avec NASNAT et WWF AN du Forum pour un environnement marin durable, sûr et important pour les tortues marines en Afrique du Nord, (Monastir, Tunisie, décembre 2024) et à la publication « Turning the tide: A roadmap to sea turtle survival in the Mediterranean » coordonnée par MEDASSET.

68. Le programme conjoint CAR/ASP–ACCOBAMS a été mis à jour pour 2025 et annexé à un nouveau mémorandum. Il concerne principalement le soutien à l'organisation de la 36ème Conférence de la Société européenne de cétologie (Açores, Portugal, mai 2025), ainsi que la participation du CAR/ASP à l'événement parallèle de l'Initiative d'enquête ACCOBAMS II, organisé lors de la Conférence des Nations Unies sur les océans 2025 (UNOC3, Nice, juin 2025), et à l'intervention

intitulée « Mitigating dolphin depredation in Mediterranean fisheries: results and insights from collaborative efforts for cetacean conservation and sustainable fisheries (Atténuer la déprédation des dauphins dans les pêcheries méditerranéennes : résultats et perspectives des efforts collaboratifs pour la conservation des cétacés et la pêche durable) » présentée au Congrès scientifique One Ocean (Nice, France, juin 2025). L'évaluation provisoire de l'efficacité des plans d'action régionaux dans le cadre du Protocole ASP/DB, à la lumière du Cadre mondial pour la biodiversité, du Post-2020 SAPBIO et des processus EcAp/IMAP, a été réalisée et présentée lors de la 17ème Réunion des points focaux ASP/DB en tant que document de travail. La réunion a convenu de soumettre les Recommandations sur l'orientation future de l'approche des plans d'action régionaux pour certaines espèces et habitats, adoptées dans le cadre du Protocole ASP/DB, à la Réunion des points focaux du PAM et à la COP24 pour examen.

69. Conformément à la Décision IG.26/4 sur les amendements adoptés aux Annexes II et III du Protocole ASP/DB, le CAR/Plan Bleu, en étroite collaboration avec le CAR/ASP, finalise une étude socio-économique sur les impacts de la mise en œuvre des mesures de conservation pour les espèces cartilagineuses dans le golfe de Syrte (Libye). Cette étude évalue les impacts socio-économiques de la mise en œuvre des mesures de conservation pour les espèces cartilagineuses inscrites aux annexes II et III du Protocole ASP/DB dans le cadre de la Convention de Barcelone. Une première version de cette étude a été présentée lors de la 17ème Réunion des points focaux ASP/DB.

Résultat 2.4. Réduction des introductions d'espèces non indigènes et contrôle des voies d'introduction

70. Les 23 et 24 janvier 2025, le CAR/ASP a organisé deux ateliers consécutifs sur les espèces non indigènes (NIS) à Rome (Italie), avec le soutien du MASE, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et des Forêts d'Italie (MASAF) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).Le premier atelier s'est concentré sur la gestion de la propagation des NIS à travers la Méditerranée.Le second portait spécifiquement sur deux espèces de crabes bleus envahissants (*Callinectes sapidus* et *Portunus segnis*). Les deux ateliers ont souligné l'urgence d'adopter des approches intégrées pour la gestion durable des NIS et la conservation de la biodiversité en Méditerranée.Les documents suivants ont été examinés et discutés lors de ces ateliers successifs : (a) Guidelines Document on the Identification and Introduction of Appropriate Measures for the Reduction of New Introductions and for Eradication/Control of NIS in Priority Sites in Line with Post 2020-SAPBIO (Document d'orientation sur l'identification et l'introduction des mesures appropriées pour la réduction des nouvelles introductions et pour l'éradication/le contrôle des ENI sur des sites prioritaires en cohérence avec le Post-2020 SAPBIO) — présenté en tant que document d'information UNEP/MED WG.608/Inf.7 à la 17ème Réunion des points focaux ASP/DB ; (b) Status of blue crabs in the Mediterranean and Best practices and management measures for mitigating the spread of blue crabs and addressing their impact on biodiversity and local economy (État des crabes bleus en Méditerranée et bonnes pratiques et mesures de gestion pour atténuer leur propagation et faire face à leurs impacts sur la biodiversité et l'économie locale) — présenté en tant que document d'information UNEP/MED WG.608/Inf.8 à la 17ème Réunion des points focaux ASP/DB.

71. Le CAR/ASP a coordonné le Groupe de travail intersessions sur les espèces non indigènes (GTI-NIS, OSC 5) dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne de prévention, de préparation et de réaction à la pollution marine provenant des navires (2022–2031), en collaboration avec le REMPEC.

72. Le REMPEC a achevé l'examen à mi-parcours de la Stratégie relative aux eaux de ballast en Méditerranée (2022-2027), à laquelle le CAR/ASP a également contribué, et le projet connexe de Stratégie de mobilisation des ressources. L'examen à mi-parcours a révélé que le manque de financement constituait l'un des principaux obstacles à la mise en œuvre, ce qui a considérablement entravé les progrès. Pour y remédier, l'adoption de la Stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne de gestion des déchets issus de la pollution par les hydrocarbures en Méditerranée (2022-2027) est essentielle pour garantir le soutien financier nécessaire à une mise en œuvre efficace. En outre, la gestion de l'encrassement biologique revêt une importance croissante et doit être harmonisée avec l'étude du REMPEC sur l'encrassement biologique et les directives existantes de l'OMI afin de garantir l'efficacité et d'éviter la duplication des efforts. Si la plupart des activités peuvent encore être mises en œuvre dans les délais prévus par la stratégie, le

calendrier de mise en œuvre doit être ajusté afin d'éviter un effet d'engorgement dans les dernières années de la stratégie. À l'avenir, des mesures immédiates sont nécessaires pour lancer les activités en suspens et actualiser le plan de travail afin de garantir la mise en œuvre réussie de la Stratégie. Le rapport d'examen à mi-parcours et le projet de Stratégie de mobilisation des ressources ont été examinés par la 16ème Réunion des correspondants du REMPEC (Malte, 13-15 mai 2025).

73. Le REMPEC a participé virtuellement au 10ème Forum EUSAIR (6–7 mai 2025), pour mettre en lumière les travaux réalisés sur la gestion des eaux de ballast dans le cadre du système ONU Environnement/PAM – Convention de Barcelone, notamment en présentant un aperçu de la stratégie de gestion des eaux de ballast pour la Méditerranée. L'objectif était de souligner que la coopération renforcée entre le REMPEC et EUSAIR illustre un modèle de gouvernance régionale efficace reliant les stratégies de l'Union européenne aux cadres régionaux du PAM, en promouvant une protection de l'environnement marin cohérente et durable en Méditerranée, et une mise en œuvre coordonnée au niveau régional des mesures relatives aux eaux de ballast. Il a été convenu de rechercher des synergies et coopérations entre le PAM/Convention de Barcelone (REMPEC) et EUSAIR par la soumission de projets susceptibles d'être financés.

74. Le REMPEC a préparé une note conceptuelle explorant la possibilité d'organiser une conférence conjointe REMPEC-ASP/RAC-PAM/OSPAR/HELCOM sur la gestion des eaux de ballast et a pris contact avec les organisations régionales concernées afin d'étudier cette possibilité. Bien que l'organisation d'une telle conférence conjointe ait suscité de l'intérêt, il n'y avait ni volonté ni fonds disponibles pour l'organiser en 2025.

Programme 3. Vers une Méditerranée résiliente au changement climatique

Résultat 3.1. Renforcement du cadre juridique, politique et institutionnel aux niveaux régional et national pour relever efficacement les défis liés aux changements climatiques (inondations, érosion, dégradation des sols, pollution, catastrophes, etc.)

75. Une contribution au renforcement des cadres stratégiques et institutionnels a été apportée grâce à l'intégration des enjeux d'adaptation dans les Plans côtiers du Maroc et du Monténégro, par le CAR/PAP et le CAR/Plan Bleu, avec le soutien des projets FEM/SCCF et du Projet Enfant 2.1. Sur la base de ces expériences et d'autres, une directive pour l'élaboration de Plans côtiers est en cours de préparation. L'accent sera mis sur l'invitation faite aux pays d'initier des processus de planification de l'adaptation dans les zones côtières de faible élévation, qui — notamment lorsqu'elles sont urbanisées — représentent les zones à plus haut risque face à l'élévation du niveau de la mer et aux inondations côtières.

76. Dans le cadre du projet FEM/FSCC et du Projet enfant 2.1, le CAR/PAP met en œuvre des activités liées à l'adaptation des côtes aux changements climatiques au Monténégro et au Maroc. Des experts nationaux poursuivent leur travail, en collaboration avec les autres membres des équipes nationales, à la préparation des Plans côtiers pour la baie de Boka Kotorska (Monténégro) et pour la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (Maroc). Une analyse coûts-avantages a été effectuée pour certaines mesures d'adaptation dans les deux plans. L'intégration des mesures d'adaptation au changement climatique dans les rapports intégrés des Plans côtiers, ainsi que l'analyse des barrières et opportunités institutionnelles et juridiques, ont été finalisées. Les enseignements tirés de ces deux plans serviront de base importante pour l'élaboration des directives en matière de planification côtière. Dans le cadre de l'UNOC3, à Nice (France), le 7 juin, le CAR/PAP a participé au lancement de la Coalition pour la résilience côtière face à l'élévation du niveau de la mer, sur invitation de l'Ocean & Climate Platform, en mettant en avant le rôle des villes et des régions dans le renforcement de la résilience côtière. Les contributions de cet événement, réunissant plus de 300 villes et régions, alimenteront l'élaboration des directives.

77. Le projet FSCC a permis au CAR/PAP de préparer une étude sur les risques pour les investisseurs dans les zones côtières de faible élévation. Les principaux messages de cette étude ont été consignés dans une Note d'orientation. Une autre activité du projet a permis de compiler 10 études de cas, principalement dans les pays du projet, en complément des 11 études de cas déjà collectées dans le cadre du projet AdriAdapt financé par l'UE, afin de constituer une banque de cas pour la future plateforme de résilience côtière MedAdapt.

78. Dans le cadre du projet FEM/FSCC, le CAR/PAP a contribué à l'atelier du CAR/Plan Bleu organisé à Tanger, au Maroc, les 4 et 5 novembre 2024, sur les Solutions fondées sur la nature. Le CAR/PAP a également contribué à la table ronde régionale du GWP-Med et du CAR/Plan Bleu « Catalyser le financement de l'adaptation au changement climatique dans les zones côtières méditerranéennes : le rôle du secteur privé », organisée à Athènes, en Grèce, les 2 et 3 décembre 2024.

79. Le projet FEM/FSCC a permis au CAR/PAP de participer à la 29ème COP de la CCNUCC à Bakou (Azerbaïdjan), et notamment à un événement, le 19 novembre 2024, mettant en lumière les efforts de la Tunisie en faveur d'un avenir durable et résilient, par des initiatives visant à protéger les zones côtières vulnérables et à faire progresser la gestion intégrée des zones côtières (GIZC). En marge de cette conférence, les représentants du CAR/PAP ont eu des discussions avec le ministre tunisien de l'Environnement, le secrétaire général aux Affaires maritimes et le directeur général de l'Agence de protection et d'aménagement du littoral (APAL), jetant ainsi les bases d'activités, notamment la Journée de la côte méditerranéenne 2025, qui célébrera le 30ème anniversaire de l'APAL. Le 21 novembre, le CAR/PAP a contribué à la session de l'événement MedECC sur l'articulation science-politique-communautés, lançant un nouveau rapport sur les risques côtiers alignant les actions d'adaptation aux ODD, tout en mettant l'accent sur les valeurs sociales et culturelles de la région. L'événement parallèle du CAR/PAP, « Renforcer l'adaptation régionale au changement climatique dans les zones marines et côtières méditerranéennes », a marqué la clôture du Pavillon méditerranéen et de la COP29. La session a abordé les besoins des autorités de gestion côtière en matière de planification stratégique et de priorités d'adaptation. Des présentations des plans côtiers ont été faites, en se concentrant sur la résilience du comté de Šibenik-Knin (Croatie), de la baie de Boka Kotorska (Monténégro) et de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (Maroc), suivies du récit d'expériences réussies en Tunisie, en Croatie et chez des partenaires régionaux, notamment le GWP-Med, CAR/Plan Bleu et la Plateforme Océan & Climat.

80. Le projet FSCC du MedProgramme a soutenu la préparation de « Methodological guidelines on preparing financial plans for climate change adaptation in Mediterranean coastal areas » (élaborées par GWP-Med, avec le soutien du CAR/PAP et du CAR/Plan Bleu) pour aider les pays partenaires à sélectionner, cibler et mobiliser avec succès les sources de financement disponibles pour l'action climatique, notamment les investissements nationaux, internationaux et privés.

81. Le projet FSCC du MedProgramme a permis la préparation (par GWP Med) d'une proposition à soumettre au Fonds vert pour le climat afin de lutter contre la vulnérabilité des zones côtières méditerranéennes liée à la pénurie d'eau et à la dégradation des écosystèmes. La proposition, qui vise à promouvoir des solutions d'adaptation fondées sur la nature, combine deux projets traitant d'impacts distincts des changements climatiques dans la région. Le premier vise à renforcer la capacité d'adaptation des pays bénéficiaires afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement en eau tout en protégeant les écosystèmes côtiers et marins, tandis que le second est consacré à la protection et à la restauration de l'écosystème emblématique de la posidonia oceanica.

82. Dans le cadre du Programme de travail et du budget 2024-2025 du PAM, le REMPEC a entrepris diverses études pour contribuer aux efforts collectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) des navires dans la région méditerranéenne, grâce à la contribution volontaire du ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, ainsi qu'à la contribution volontaire du MASE, à savoir : a) une étude sur la mise en œuvre effective de la Stratégie 2023 de l'OMI sur la réduction des émissions de GES des navires dans la région méditerranéenne ; b) une étude pour évaluer les implications juridiques et techniques du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQE-UE) pour le transport maritime dans la région méditerranéenne ; c) une étude sur la mise en œuvre de mesures de contrôle des émissions et d'efficacité énergétique pour les navires dans les zones portuaires de la région méditerranéenne ; d) une étude analysant l'impact des encrassements biologiques sur l'efficacité énergétique des navires et le potentiel de réduction des GES des mesures de gestion des encrassements biologiques dans la région méditerranéenne ; et e) une étude sur la mise en œuvre d'éventuelles Routes maritimes vertes (Corridors) et de Hubs maritimes (Hubs verts) pour réduire les émissions de GES provenant du transport maritime dans la région méditerranéenne. Les recommandations des études ont été examinées lors de la 16ème Réunion des correspondants du REMPEC (Malte, 13-15 mai 2025). Les études ont également été présentées lors d'événements parallèles coorganisés par le REMPEC pendant la Conférence des Nations Unies sur

l'océan (UNOC3), tenue à Nice (France) en juin 2025.

83. Les études susmentionnées, menées par des organismes de recherche de renommée mondiale, ont proposé des actions et des mesures potentielles dans chaque domaine concerné, qui sont parfois de nature similaire. À la lumière de ces travaux, des progrès réalisés à l'OMI à la suite de l'adoption de la Stratégie de l'OMI pour 2023 et des initiatives de l'UE qui auront inévitablement une incidence sur la région, le REMPEC a cherché à élaborer un projet de feuille de route assorti de résultats attendus pour réduire les émissions de GES des navires dans la région méditerranéenne, qui sera soumis à l'examen des Parties contractantes. Le projet de feuille de route fournit un cadre complet pour les travaux futurs des Parties contractantes visant à réduire les émissions de GES des navires et à l'interface navire-terre grâce à : 1) des dispositions réglementaires et politiques ; 2) un transport maritime à faible intensité de carbone ; 3) le renforcement des capacités ; 4) des ports verts ; 5) des corridors verts ; et 6) un financement vert. Ce projet de feuille de route a été examiné et approuvé lors de la 16ème Réunion des correspondants du REMPEC (Malte, 13–15 mai 2025), puis transmis via un projet de décision à la Réunion des points focaux du PAM, en vue de sa soumission à la COP24.

84. Le REMPEC a également préparé un rapport identifiant le financement le plus approprié pour une éventuelle Proposition de projet visant à améliorer le renforcement des capacités pour réduire les émissions de GES des navires dans la région méditerranéenne, ainsi qu'un projet de Document d'orientation sur la préparation des plans d'action nationaux pour faire face aux émissions de GES des navires dans la région méditerranéenne. Ce projet de document d'orientation a été examiné et adopté lors de la 16ème Réunion des correspondants du REMPEC (13–15 mai 2025).

85. Le REMPEC s'est associé à un certain nombre de Parties contractantes et aux parties prenantes concernées en Méditerranée pour soumettre une Proposition de projet dans le cadre du Programme INTERREG NEXTMED, intitulé Piloting Low Emissions in the Mediterranean (PLEINMED), afin d'obtenir un financement pour mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités liées à la réduction des émissions. La Proposition de projet n'a pas été retenue dans le cadre du premier appel et a été soumise à nouveau dans le cadre du deuxième appel à propositions du Programme INTERREG NEXTMED en mai 2025.

86. Le REMPEC s'est également associé à plusieurs Parties contractantes et parties prenantes concernées en Méditerranée pour soumettre une deuxième proposition de projet dans le cadre du deuxième appel à projets du programme INTERREG NEXTMED, intitulée « MedShipGreen: Transitioning to Green Shipping Practices in the Mediterranean (MedShipGreen : vers des pratiques de navigation verte en Méditerranée) ».

87. Des actions nationales de soutien technique à la formulation de stratégies ou plans d'action d'adaptation au changement climatique, aux niveaux national et local, intégrés aux stratégies et plans de gestion intégrée des zones côtières (GIZC), sont en cours de développement avec les pays intéressés dans le cadre du projet FishEBM, sur la période de juillet 2025 à décembre 2026. Ces initiatives visent à renforcer la résilience côtière et à aligner la planification de l'adaptation sur les stratégies de gestion intégrée des zones côtières dans les pays méditerranéens participant au projet FishEBM.

Résultat 3.2. Solutions techniques fondées sur la nature favorisant la prévention ou la réduction de l'impact des changements climatiques sur les écosystèmes côtiers et marins et renforçant la résilience à la variabilité et aux changements climatiques

88. Le CAR/ASP a participé à la rédaction de la proposition de projet « MEaDows4Coast », promouvant la résilience côtière basée sur les herbiers marins. Il a contribué au projet FishEBM Med en planifiant une évaluation des stratégies nationales/locales d'adaptation aux changements climatiques dans les zones côtières, en rassemblant les travaux antérieurs et en cours visant à traiter des questions particulières touchant le secteur de la pêche commerciale dans la région méditerranéenne (Activité 3.2.6 du projet FishEBM) et en évaluant les solutions techniques fondées sur la nature qui favorisent la prévention ou la réduction de l'impact des changements climatiques sur les écosystèmes côtiers et marins et renforcent leur résilience. Deux ateliers régionaux consécutifs se tiennent en juillet 2025 pour présenter les résultats et évaluations. La coordination entre le CAR/PAP et le CAR/Plan Bleu est en cours d'aligner les activités sur le MedProgramme et la méthode

Climagine.

89. Le CAR/PAP a finalisé la conception du document des solutions fondées sur la nature pour l'adaptation aux changements climatiques dans différentes typologies côtières de la Méditerranée et l'a mis en ligne. À la demande du point focal national de Chypre (Département de l'environnement, Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de l'Environnement), le PAP/CAR a apporté son soutien à l'organisation d'une **« Conférence sur les solutions fondées sur la nature et leur importance pour la protection et la résilience côtières »**, incluant également une session de formation. L'événement a été organisée en octobre 2024 à Nicosie, Chypre, dans le cadre du **projet LIFE Pandoteira**, et a permis de présenter le document aux autorités et institutions nationales et locales.

90. Le CAR/PAP a poursuivi la mise en œuvre de ses activités dans le cadre du projet Horizon UE sur les solutions fondées sur la nature - DesirMED. Dans ce projet, le CAR/PAP fait partie d'une région de démonstration du comitat de Split-Dalmatie, tout en dirigeant le WP3 relatif à la mise à l'échelle de solutions fondées sur la nature innovantes et à la promotion de leur intégration à travers la Méditerranée. L'assemblée générale du projet s'est tenue à Valence (Espagne) du 25 au 27 février 2025.

91. Conformément à la recommandation de la COP 23 visant à envisager la préparation du Cadre régional d'adaptation aux changements climatiques pour les zones marines et côtières de la Méditerranée actualisé, l'Unité de coordination a lancé une analyse documentaire des évaluations, rapports et constats pertinents du PAM, fondée sur les évolutions récentes aux niveaux mondial et régional en matière de changements climatiques. Cette analyse a été complétée par une consultation auprès des membres de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), des composantes du PAM, des partenaires du PAM, ainsi que par un questionnaire spécifique sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des objectifs et orientations stratégiques du Cadre régional d'adaptation aux changements climatiques. Les résultats de ces travaux ont été présentés lors de la réunion thématique ad hoc de la CMDD des 12 et 13 février 2025 comme éléments initiaux pour le cadre actualisé. Le Cadre régional d'adaptation aux changements climatiques 2026–2035 a ensuite été examiné et approuvé lors de la réunion régionale sur les changements climatiques organisée à Istanbul (Türkiye), les 8 et 9 juillet 2025, avant sa soumission à la réunion des Points focaux du PAM, puis à la COP24 pour approbation éventuelle.

92. L'approche du Cadre régional d'adaptation aux changements climatiques pour les zones marines et côtières de la Méditerranée 2026–2035 tient compte des changements significatifs intervenus dans les cadres stratégiques mondiaux et régionaux pour l'action climatique depuis la première version du cadre en 2015. Le cadre actualisé définit les orientations et les priorités pour agir efficacement en matière d'adaptation aux changements climatiques et accélérer la mise en œuvre, tout en soulignant le rôle crucial des niveaux national, local et infranational à travers les Plans nationaux d'adaptation (PNA) et les Contributions déterminées au niveau national (CDN). Le nouveau cadre introduit un dispositif de suivi et d'évaluation qui permettra de renforcer l'évaluation de la mise en œuvre et des progrès du Cadre régional d'adaptation aux changements climatiques, afin d'éclairer plus efficacement les besoins de révision à l'avenir.

93. Le CAR/Plan Bleu, en tant que coordinateur du groupe de travail sur la restauration des écosystèmes et les solutions fondées sur la nature, a contribué à l'élaboration d'un projet de note d'orientation stratégique avec les partenaires de la communauté Interreg Euro-MED. Ce projet a été présenté une première fois en octobre 2024 lors d'un webinaire D4N réunissant les membres des quatre groupes de travail thématiques, afin de recueillir leurs contributions. Il a également été présenté lors du Dialogue institutionnel annuel organisé à Malaga (Espagne) en novembre 2024, sous une version consolidée. Lors de ce Dialogue, le CAR/Plan Bleu a organisé une table ronde intitulée « De la politique à l'action » visant à explorer des modèles innovants de mécanismes financiers et des stratégies concrètes permettant de traduire les politiques en actions. En collaboration avec le CAR/ASP, le CAR/Plan Bleu a également préparé une table ronde sur le thème « Adoption de l'agenda pour la restauration en Méditerranée ».

Résultat 3.3. Meilleure compréhension et connaissance des changements climatiques et de leurs impacts sur l'environnement et le développement

94. Les Experts méditerranéens sur les changements climatiques et environnementaux (MedECC) ont lancé la préparation du deuxième Rapport d'évaluation méditerranéen (MAR2) afin de fournir des connaissances scientifiques actualisées et une compréhension globale des défis climatiques et environnementaux spécifiques à la région méditerranéenne. À cette fin, le Secrétariat du MedECC continue de coordonner les travaux pour la discussion des grandes lignes du MAR2 (tenue en ligne en avril 2025). Par ailleurs, le MedECC a désormais désigné de nouveaux coordinateurs et a reçu des manifestations d'intérêt de la part de coordinateurs principaux et de contributeurs pour MAR2.

95. Le rapport spécial de MedECC sur le nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes (WEFE) a été finalisé et son résumé à l'intention des décideurs a été soumis à la Réunion des points focaux du PAM, puis à la COP24 pour adoption dans le cadre d'un projet de Décision.

Résultat 3.4. L'atténuation des changements climatiques a fait des progrès grâce à l'économie circulaire, à l'amélioration de l'efficacité des ressources et aux stratégies commerciales de neutralité carbone

96. Le CAR/CPD-MedWaves a élaboré, en collaboration avec ses partenaires, un modèle d'analyse servant de méthodologie de base pour l'élaboration d'un guide pratique établissant un lien entre stratégies commerciales concrètes d'économie circulaire et mesures d'atténuation des changements climatiques. Cet exercice a abouti à la publication d'un document d'étude intitulé « *Document de travail sur la contribution de l'économie circulaire à l'action climatique* ». Le rapport a été traduit en français et en arabe, et a été diffusé au cours du deuxième trimestre 2024.

97. Le CAR/CPD-MedWaves, en collaboration avec un consortium d'universités internationales, a soutenu le développement d'un Système d'aide à la décision (DSS), une initiative financée par Horizon2020, afin d'évaluer et de promouvoir la circularité d'unités productives spécifiques, y compris les indicateurs des changements climatiques. Un outil de Système d'aide à la décision pour une transition juste (outil DSS) a été officiellement lancé en août 2024, et des Ateliers internationaux de haut niveau ont été organisés à Thessalonique (mars 2024) et à Barcelone (juillet 2024) sous le titre « Boosting a Just Transition in the Mediterranean: From Research to Action (Promouvoir une transition juste en Méditerranée : de la recherche à l'action) ». Ces ateliers ont réuni des experts, des chefs d'entreprise, des décideurs, des points focaux du PNUE/PAM et des représentants des ministères de l'Environnement de la région méditerranéenne. Les participants ont exploré les perspectives et les défis liés à l'exploitation du potentiel de la transition juste vers une économie circulaire, tout en testant l'outil de système d'aide à la décision visant à concevoir de nouvelles pratiques d'économie circulaire ou à améliorer celles qui existent déjà, tout en soutenant les décisions politiques.

98. Le CAR/CPD-MedWaves et le CAR/PAP ont participé à la COP29 de la CCNUCC dans le cadre du Pavillon méditerranéen, dirigé par l'UpM et en étroite collaboration avec l'unité de coordination du PAM, et avec d'autres institutions partenaires. L'unité de coordination a co-organisé deux événements parallèles, l'un sur le PAMEx avec la Grèce et l'autre sur la coopération régionale avec la Commission de la mer Noire, l'OCEMN et la Convention de Téhéran ; le CAR/CPD-MedWaves a organisé un événement parallèle sur la question de l'économie circulaire et de l'atténuation des changements climatiques, ainsi que sur la transition juste vers l'économie circulaire ; tandis que le CAR/PAP a organisé un événement parallèle sur le Projet enfant du FSCC du MedProgramme.

Programme 4. Vers une utilisation durable des ressources côtières et marines, impliquant l'économie circulaire et bleue

Résultat 4.1. Durabilité des ressources côtières et marines grâce à la mise en œuvre synergique d'approches de planification et de gestion, y compris la prise en compte appropriée des interactions terre-mer (ITM)

99. Dans le cadre d'une approche synergique de la planification et de la gestion, le CAR/PAP a soutenu l'élaboration de la Stratégie nationale de GIZC et du Plan de gestion intégrée pour Damour au Liban ; a fait progresser la planification côtière dans la baie de Boka Kotorska, au Monténégro, et dans la région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, au Maroc ; et a posé les bases des initiatives CAMP à Malte et à İzmir, en Türkiye. Parallèlement, une assistance a été apportée à l'Albanie, à la Türkiye et à la

Tunisie pour renforcer leur préparation à la planification de l'espace marin (PEM). Sur le plan méthodologique, le CAR/PAP a entamé la préparation de directives pour les plans côtiers et a poursuivi le développement de méthodologies PEM pour la Méditerranée à travers plusieurs projets financés par l'Union européenne.

100. Financé par le Projet enfant MedProgramme du FEM 2.1 et le FSCC, le CAR/PAP a poursuivi ses travaux sur la stratégie nationale de GIZC au Liban, ainsi que sur les plans côtiers pour la baie de Boka Kotorska au Monténégro et pour la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma au Maroc. Il n'y a eu aucun progrès lié aux études de vulnérabilité pour deux régions algériennes, El Tarf et Mostaganem.

101. Au Liban, une activité conjointe de tous les partenaires du projet (CAR/PAP, CAR/Plan Bleu, GWP-MED et UNESCO-PHI) a commencé sur un plan de gestion intégré pour Damour, avec des réunions bihebdomadaires pour faciliter les progrès. Les experts du CAR/PAP ont joué un rôle crucial dans la délimitation des frontières, l'analyse des lacunes en matière de données et de SIG et l'engagement des parties prenantes.

102. Le Plan de gestion côtière de la baie de Boka Kotorska au Monténégro s'est poursuivi avec l'organisation de la conférence finale, « Collaborer pour un avenir durable : s'adapter aux changements climatiques à Boka Kotorska tout en favorisant la croissance socio-économique », qui s'est tenue dans la baie de Kotor le 10 décembre 2024. Cet événement a réuni des représentants d'institutions, d'ONG, d'experts et d'organisations donatrices afin de définir les actions prioritaires pour la mise en œuvre du Plan de gestion côtière. La vaste couverture médiatique nationale et locale de la conférence a souligné l'importance de la coopération stratégique en faveur d'un avenir durable pour la baie de Boka Kotorska. L'article sur cette initiative a été publié dans le bulletin du FEM sur les eaux internationales. Enfin, le Plan de gestion côtière et son Résumé à l'intention des décideurs sont disponibles sur le nouveau site web du CAR/PAP dédié aux initiatives financées par le FEM. En mai 2025, une vidéo sur le Plan côtier a été finalisée et présentée à la réunion des grands écosystèmes marins à Athènes.

103. L'autre Plan côtier (Schéma régional du littoral) en cours de préparation dans le cadre du Projet enfant du MedProgramme du FEM 2.1 et du FSCC est celui de la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima au Maroc. Le Plan côtier a été finalisé, mais les homologues marocains ont demandé quelques compléments afin de répondre aux exigences de la législation nationale relative au Schéma régional du littoral. Des fonds supplémentaires ont été demandés aux partenaires du projet lors de la Réunion du Comité directeur du Projet enfant 2.1, et le CAR/PAP et la MedPCU ont répondu positivement.

104. Sur la base des plans côtiers antérieurs et actuels, le CAR/PAP a poursuivi l'élaboration du guide méthodologique pour la préparation des plans côtiers, dans le cadre du Projet enfant 2.1 du MedProgramme du FEM. Cette publication a été proposée au PNUE et a été acceptée dans le cadre de la collaboration avec la Division des changements climatiques et la Division juridique de l'UNEP.

105. Dans le cadre des activités préparatoires du CAMP Malte, le CAR/PAP a convenu du contenu de l'Étude de faisabilité à venir avec le point focal de Malte. Après réception du plan détaillé annoté de l'étude de faisabilité, en octobre 2024, le rapport a été validé. Au cours des premiers mois de 2025, un processus de consultation a été lancé avec les composantes du PAM pour identifier les possibilités de leur participation au futur CAMP Malte.

106. Dans le cadre des activités préalables au CAMP Türkiye, sur la base des besoins identifiés, une étude de faisabilité pour le projet de CAMP, à mettre en œuvre dans la région d'Izmir, a été rédigée. Le point focal de Türkiye a soumis le projet d'étude, et le CAR/PAP a fourni des commentaires et des suggestions d'amélioration. La version finale a été achevée et servira de base à la préparation de l'Accord CAMP d'ici la fin de 2025. La participation éventuelle d'autres composantes du PNUE/PAM a été envisagée, et toutes les composantes ont été invitées à participer aux discussions préliminaires afin de garantir une approche véritablement intégrée du projet.

107. Dans le cadre de l'assistance fournie par le CAR/PAP aux Parties contractantes pour la mise en œuvre de la planification de l'espace marin (PEM), un rapport de cadrage a été élaboré à la suite de consultations initiales avec les partenaires nationaux en Albanie. Ce rapport présente le cadre existant pour la PEM et propose des actions clés pour faire progresser le processus national de PEM.

108. Dans le cadre de l'intégration de l'évaluation environnementale stratégique et de l'évaluation de l'impact environnemental transfrontières (EES/EIE) dans le système de la Convention de Barcelone du PNUE/PAM, une consultation technique régionale s'est tenue le 6 février 2025 à Athènes, en Grèce. Sur la base d'un projet d'étude juridique, les participants ont examiné différentes approches, allant de l'élaboration de directives à la modification éventuelle des instruments juridiques existants, en passant par l'élaboration d'un nouveau Protocole spécifique. Un large consensus s'est dégagé sur la nécessité de renforcer l'EIE/EES transfrontalière pour soutenir la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. Les participants ont recommandé l'élaboration de directives qui seront adoptées lors de la COP 25 (2027) et ont proposé un échange d'expériences internationales et nationales dans la région méditerranéenne en matière d'évaluations environnementales transfrontalières. La réunion a souligné l'importance d'échanger les meilleures pratiques, de promouvoir la formation et de renforcer les capacités en collaboration avec le Secrétariat de la Convention d'Espoo. En outre, une évaluation des activités potentielles visant à renforcer les capacités du PAM en matière d'EIE/EES, en synergie avec les mécanismes mondiaux et régionaux pertinents existants, est en cours. Des experts nationaux de pays non liés par la Convention d'Espoo ont été associés à cette initiative afin d'apporter des contributions pertinentes répondant aux besoins et aux priorités nationaux.

109. Le CAR/PAP a lancé le nouveau projet MEDIGREEN pour la PEM, financé dans le cadre du FEAMPA, qui a débuté le 1er novembre 2024. MEDIGREEN vise à accélérer la transition du Pacte vert pour l'Europe en mer Méditerranée grâce à la PEM.

110. Les activités du CAR/PAP liées à l'analyse des principaux obstacles et leviers pour améliorer la cohérence des politiques marines sont soutenues par le projet Horizon MSP4BIO de l'UE. L'activité de réaction des plans MSP en Slovénie et à Malte a abouti à la rédaction de recommandations visant à renforcer la cohérence des politiques et la mise en œuvre des politiques en matière de biodiversité, ainsi qu'à la mise à jour de la plateforme ESE en ligne avec les premières recommandations politiques. Le CAR/PAP a co-écrit un article de blog intitulé *« Mitigating Marine Threats with Restoration Measures (Atténuer les menaces marines grâce à des mesures de restauration) »*, qui a été publié à l'automne 2024 (disponible ici) et a participé à un dialogue science-politique lors de la semaine de l'UE de la planification de l'espace maritime.

Résultat 4.2. Outils et approches de l'économie bleue et verte durable dans le contexte du Développement durable et de la mise en œuvre de la SMDD

111. Le Secrétariat, en coordination avec la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne (DG ENV) et le Bureau de liaison du PNUE auprès de l'Union européenne, a renforcé sa coopération avec la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE) de la Commission européenne, en maximisant les synergies sur des questions clés telles que la planification de l'espace marin, l'aquaculture, la Mission « Restaurer notre océan et nos eaux », le Partenariat pour la transition énergétique dans les pêches et l'aquaculture de l'UE, ainsi que les stratégies de spécialisation intelligente pour une économie bleue durable.

112. En outre, le Secrétariat a été en contact avec la Direction générale des politiques régionales et urbaines (DG REGIO) et avec la Commission Interméditerranéenne de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) afin de suivre les développements pour la mise en place potentielle de la Stratégie macrorégionale méditerranéenne, de positionner la SMDD en tant que partenaire de coopération et de planifier des synergies avec les initiatives phares respectives. En conséquence, le Secrétariat a apporté une contribution substantielle au projet de plan d'action de la stratégie macrorégionale pour la Méditerranée.

113. Le Secrétariat est devenu membre de l'Organe consultatif (OC) du Groupe technique sur le tourisme durable de l'initiative WestMED. L'objectif de l'organe consultatif est de discuter des tendances et des opportunités en matière de tourisme durable dans la région et de soutenir le développement d'idées de projets, en promouvant les liens avec la transition verte, la numérisation, la promotion de l'inclusion sociale, la gouvernance et les compétences. La participation à l'organe consultatif permettra au Secrétariat de promouvoir davantage les liens et les synergies avec les objectifs de la SMDD sur la transition bleue et verte et avec la nouvelle initiative phare de la SMDD sur le tourisme bleu durable, tout en soutenant la diffusion de la SMDD auprès de nouvelles parties

prenantes et de nouveaux partenaires potentiels.

114. En mars 2025, le Secrétariat a participé à la Monaco Blue Initiative 2025, qui lui a permis de nouer des contacts avec les parties prenantes concernées sur des questions liées aux objectifs de la SMDD, ainsi que sur l'opportunité offerte par le renouvellement partiel de la CMDD. Les principaux messages comprenaient : a) la possibilité de créer les conditions nécessaires pour soutenir une économie bleue régénératrice dans les domaines du transport maritime, du tourisme, des énergies renouvelables et des infrastructures ; toutefois, cela implique d'importants investissements financiers ainsi qu'une coopération internationale et le développement de chaînes de valeur régionales directes et indirectes ; b) afin d'intensifier la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable 14, fortement lié aux activités de l'économie bleue, notamment la pêche, la mobilisation financière est cruciale ; pourtant, l'ODD 14 reste l'un des objectifs les moins soutenus financièrement. En complément des fonds publics, il est essentiel d'impliquer le secteur privé ainsi que les banques et autres investisseurs ; c) la science doit encore renforcer son rôle pour guider les décideurs institutionnels et économiques dans la préservation, la gestion durable et la restauration des écosystèmes marins.

115. Le Secrétariat est membre du Comité directeur récemment créé du Partenariat bleu pour la Méditerranée (PBM), dont l'objectif global est de lutter contre les graves menaces environnementales qui pèsent sur la mer Méditerranée en coordonnant le financement des investissements dans l'économie bleue durable dans la région. Le Secrétariat a participé aux réunions du Comité directeur des 17 décembre 2024 et 10 juin 2025.

116. Lors de la 17ème réunion de l'UpM sur l'économie bleue durable, le Secrétariat, représenté par le CAR/CPD-MedWaves, a souligné le rôle clé de l'économie bleue durable dans le cadre de la stratégie à moyen terme 2022-2027 du PNUE/PAM, des programmes de travail connexes, ainsi que dans le cadre de la SMDD et en particulier dans le cadre de son Objectif 5.

117. En octobre 2024, le Secrétariat et le CAR/PAP ont participé à une réunion des parties prenantes sur la PEM à Marseille, en France, couvrant divers sujets prioritaires liés à l'intégration des tendances intelligentes face au climat et des technologies de pointe, à l'adaptation des plans de PEM face aux enjeux contemporains tels que les changements climatiques et les conflits d'usage.

118. Le CAR/PAP a progressé dans la préparation du document de position sur l'avancement de la PEM en Méditerranée, visant à soutenir la mise en œuvre de la Décision IG.26/10 de la COP 23 et à fournir des propositions pratiques pour faire progresser la PEM dans le cadre de la Convention de Barcelone. Les grandes lignes du document de synthèse ont été discutées avec le groupe de travail sur la PEM, sur la base duquel le projet de document est en cours de préparation. Le groupe de travail a fourni des contributions pour la mise à jour de la SMDD en abordant les priorités liées à la PEM. La première réunion du groupe de travail a été organisée le 23 octobre 2024 à Marseille lors de la semaine de l'UE de la planification de l'espace maritime. Deux réunions supplémentaires ont eu lieu en ligne, en février et mars 2025. Une quatrième réunion s'est tenue le 6 mai à Athènes, en Grèce. Conformément à la Décision IG.26/10 de la COP, le groupe de travail poursuivra ses travaux en tant que groupe de travail officiel dans le cadre de la Convention de Barcelone afin de faire progresser la MSP en Méditerranée.

119. Le CAR/Plan Bleu a participé au congrès Sun & Blue à Almeria (Espagne) en novembre 2024. La sélection a été faite sur le site pilote français, qui est une aire marine protégée située à Saint-Jean-Cap-Ferrat (dans le sud de la France). La phase de diagnostic des autres sites pilotes a débuté par l'identification et l'évaluation des principaux enjeux liés au tourisme côtier, dans le cadre du projet NaTour4CC. Dans le même cadre, l'édition du manuel sur les meilleures pratiques des mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques dans les destinations touristiques côtières est également finalisée.

120. Une réunion du Comité directeur du projet CASADAPT s'est tenue en juillet 2024 et un événement final a eu lieu en décembre 2024 à Nice, en France. Le projet a été mené à bien avec une forte couverture médiatique et la participation des universités, des institutions locales et des autorités. L'ancrage territorial et local est une réussite fondamentale de ce projet.

121. Sous l'égide du projet Sofigreen financé par l'UE, le CAR/CPD-MedWaves s'efforce de soutenir

un certain nombre de start-ups et d'entrepreneurs verts du secteur social et solidaire dans la région méditerranéenne afin d'évaluer leur impact environnemental, social et économique. Au cours des deuxième et troisième trimestres de 2025, jusqu'à 20 entrepreneurs verts ont été accompagnés et soutenus pour améliorer leurs activités à impact environnemental et social, notamment à travers des programmes de renforcement des capacités et des formations.

122. Sous l'égide du projet BlueMissionMed financé par l'UE, un rapport a été préparé par le CAR/CPD-MedWaves et le HCMR sur les solutions transformatrices pour prévenir et éliminer la pollution des océans, des mers et des eaux. En outre, un catalogue des actifs exploitables pour le phare du bassin méditerranéen a été élaboré et un deuxième catalogue multidimensionnel des services et experts du phare du bassin méditerranéen est en cours de préparation. Par ailleurs, la Stratégie pour la durabilité et la valorisation des résultats du Phare du bassin maritime méditerranéen (Mission Océan) a été publiée, une note d'orientation politique a été rédigée et publiée, et une enquête a été lancée afin de recueillir les avis de l'ensemble des acteurs du bassin méditerranéen sur les besoins, les lacunes et les priorités en matière de prévention, de réduction et d'élimination/remédiation de la pollution par les produits chimiques, les plastiques et les microplastiques, à la fin de l'année 2024.

123. Un atelier intitulé « Solutions bleues pour les ports face à la pollution plastique » a été organisé à Barcelone en novembre 2024 dans le cadre du CONGRÈS MONDIAL SMARTCITY EXPO par le CAR/CPD-MedWaves et le pôle espagnol de BlueMissionMed. Cinq solutions visant à lutter contre la pollution plastique dans les ports, les municipalités et le secteur du tourisme ont été présentées.

Résultat 4.3. Instruments innovants de gestion environnementale et économique mis en œuvre pour la protection et l'utilisation efficace des ressources côtières et marines

124. Le CAR/Plan Bleu a publié son premier volume édité consacré aux subventions environnementales néfastes, et a rédigé une série de 13 articles scientifiques sur les « instruments économiques et financiers favorables à l'environnement ». Un atelier académique s'est tenu au bureau du CAR/Plan Bleu en janvier 2025 pour présenter et discuter des 13 articles. Ces travaux ont été utilisés comme contributions à la révision de la SMDD, en particulier sur l'Objectif 5 de la SMDD.

Résultat 4.4. Mesures définies dans le Plan d'action offshore pour la Méditerranée, appliquées au niveau régional et par chaque Partie contractante dans le cadre de sa juridiction pour assurer la sécurité des activités offshore et réduire leur impact potentiel sur l'environnement marin et son écosystème

125. Le processus de révision et de mise à jour du Plan d'action offshore pour la Méditerranée (MOAP) pour la période 2026–2035 a été lancé en temps utile, ce qui a permis d'élaborer la version finale du projet de MOAP 2026–2035 en novembre 2024. Parallèlement, des progrès ont été réalisés dans la finalisation des Normes et Directives régionales en mer sur le retrait/le déclassement des installations et les aspects financiers connexes. Les deux documents ont été examinés et approuvés par la cinquième Réunion du sous-groupe sur l'impact environnemental du Groupe de travail du pétrole et du gaz en mer (OFOG) de la Convention de Barcelone, qui s'est tenue à Malte les 19 et 20 février 2025, en vue de leur soumission à la Réunion des points focaux du PAM et, par la suite, à la COP24.

<u>Programme 5. Gouvernance</u>

Résultat 5.1. Mise en œuvre et Application effectives par les Parties contractantes de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles, des Politiques du PAM, y compris les décisions de la COP relatives à l'approche écosystémique, de la SMDD et des Programmes de mesures réalisés aux niveaux régional et national

126. Des travaux pour la préparation de la version actualisée du Système de notification de la Convention de Barcelone (BCRS) ont été menés pendant l'exercice biennal. Conformément aux discussions de l'équipe spéciale sur la mise en œuvre des rapports, le MED POL a préparé et soumis le projet de format de rapport (UNEP/MED WG 613/4) concernant (a) le rapport sur la mise en œuvre des six nouveaux plans régionaux (Tableau III du format de rapport) ; et (b) la mise en œuvre des plans d'action nationaux (Tableau IV du format de rapport) à sa réunion technique (3ème réunion régionale sur la préparation des PAN/BNR, 23-24 avril 2025) pour examen. Après intégration des

observations, la version actualisée du BCRS a été soumise à la Réunion des points focaux du MED POL, tenue à Athènes (Grèce), du 17 au 19 juillet 2025. La Réunion a approuvé le format de rapport (UNEP/MED WG.627/6) pour sa soumission aux points focaux du PAM, puis à la COP24 pour examen, au moyen d'un projet de Décision dédié.

127. D'octobre 2023 à mars 2025, plusieurs réunions ont été organisées, en présentiel et en ligne, afin d'assurer un processus de consultation inclusif et étendu pour la mise à jour de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD), intégrant progressivement les commentaires et recommandations sur les lacunes thématiques et de gouvernance : deux réunions du Comité de pilotage de la CMDD, une réunion thématique ad hoc de la CMDD, cinq réunions du Comité de pilotage élargi de la CMDD, ainsi que neuf réunions de groupes de travail thématiques d'experts nationaux sur la planification de l'espace marin (PEM), l'économie circulaire et l'économie bleue/financement durable. La 21ème Réunion de la CMDD (Corinthe, Grèce, 24-26 juin 2025) a approuvé la SMDD 2026-2035 pour examen et soumission à la COP24 (Le Caire, Égypte, 2-5 décembre 2025).

128. Parallèlement, le Rapport d'évaluation finale de la SMDD a été remis par un expert indépendant, sur la base de l'évaluation à mi-parcours 2019-2020 de la SMDD et des rapports et politiques/cadres régionaux, mondiaux et du PNUE/PAM les plus récents, ainsi que des entretiens bilatéraux avec les principaux acteurs régionaux, les responsables des initiatives phares de la SMDD, les centres d'activités régionales (CAR) du PNUE/PAM. L'évaluation finale, après avoir été discutée lors de la 54ème réunion du Groupe exécutif de coopération (GEC) du PNUE/PAM du 17 au 19 septembre 2024 (Split, Croatie) et lors de la réunion en ligne du Comité de pilotage élargi de la CMDD du 12 novembre 2024, a été révisée en conséquence et a été soumise en tant que document de travail à la réunion thématique ad hoc de la CMDD des 12 et 13 février 2025 (Istanbul, Türkiye). Il a ensuite été soumis à la 26ème réunion du Comité de pilotage de la CMDD et à la 21ème réunion de la CMDD (tenues consécutivement du 23 au 26 juin 2025 à Corinthe, Grèce), et est soumis comme document d'information à la Réunion des points focaux du PAM (UNEP/MED WG.620/Inf.20).

129. Le CAR/Plan Bleu a réalisé une analyse synthétique de 10 indicateurs clés du développement durable, qui rendent mieux compte des principaux défis auxquels la région est confrontée (en matière d'adaptation aux changements climatiques, de démographie, de ressources en eau, de qualité de l'air, etc.). Elle donne un aperçu de l'état du développement durable au cours de la période 1990-2020.

130. Le processus de révision de la politique de feuille de route de l'EcAp et de mise à niveau de l'IMAP a été lancé au début de 2024. La 11ème Réunion du Groupe de coordination de l'Approche écosystémique (GC EcAp) (en ligne, 2 octobre 2024) a examiné et salué les éléments préliminaires proposés par le Secrétariat pour la révision de la feuille de route EcAp ainsi que du programme IMAP, tout en demandant un délai supplémentaire pour fournir des commentaires concrets et des orientations générales sur les éléments spécifiques proposés. Un questionnaire visant à recueillir les avis des Parties contractantes, fondé sur un ensemble d'éléments et de questions convenus lors de la 11ème Réunion du GC EcAp, a été diffusé le 17 octobre 2024. Cinq Parties contractantes y ont répondu (à savoir : Égypte, France, Israël, Malte et Türkiye). Plusieurs éléments liés à l'IMAP et à l'Approche écosystémique ont été examinés lors des réunions des Groupes de correspondance sur la surveillance (CORMON) pour la biodiversité et les espèces non indigènes, la pollution et les déchets marins, le littoral et l'hydrographie, ainsi que lors des réunions des points focaux des composantes concernées, conformément à leurs mandats respectifs, organisées tout au long de 2024 et 2025 Une version consolidée et mise à jour de la feuille de route de l'EcAp et du programme IMAP sera soumise à la 12ème Réunion du Groupe de coordination de l'EcAp (Athènes, Grèce, 15 septembre 2025). Son contenu est inclus dans le projet de décision sur la révision de la feuille de route de la politique de l'EcAp et la mise à niveau d'IMAP, qui sera soumis à la Réunion des points focaux du PAM, puis à la COP24 pour adoption.

131. Afin d'assurer la mise à jour de la base de données du Système d'information géographique intégré méditerranéen pour l'évaluation du risque et la lutte contre la pollution marine (MEDGIS-MAR) sur les accidents, le REMPEC a renouvelé la licence avec la Lloyd's List en janvier 2025. Ces données sont notamment utiles pour les rapports relatifs aux incidents de pollution au titre du Protocole « Prévention et situations critiques » et du Protocole offshore, dans le cadre du Système de

déclaration au titre de la Convention de Barcelone (BCRS). En avril 2025, REMPEC a finalisé l'évaluation des Rapports nationaux de mise en œuvre 2022–2023 relatifs au Protocole de 2002 « Prévention et situations critiques » et au Protocole offshore.

132. Le CAR/ASP a lancé l'évaluation à mi-parcours du Post-2020 SAPBIO, en se concentrant sur les activités de démarrage. Une équipe internationale d'experts assiste le Centre dans le processus d'évaluation, l'élaboration des tableaux de suivi simplifiés pour les actions nationales et régionales, ainsi que dans la définition du cadre pour l'évaluation future de la mise en œuvre collective des résultats attendus pour 2027 et 2030. Les réunions de coordination et l'examen des documents ont été menés en étroite consultation avec le Comité consultatif Post-2020. Les versions préliminaires de ces rapports ont été présentées et examinées lors de la 11ème réunion des correspondants nationaux du Post-2020 SAPBIO (Athènes, Grèce, 9–10 avril 2025). Les principales conclusions de l'évaluation à mi-parcours portant sur les activités de démarrage du Post-2020 SAPBIO, ainsi que le projet de cadre de suivi pour l'évaluation de la mise en œuvre collective du Post-2020 SAPBIO, tel qu'examiné par la dix-septième réunion des points focaux ASP/DB, sont soumis aux points focaux du PAM et à la COP24 pour adoption, par le biais d'un projet de décision.

Résultat 5.2. Renforcement systémique et fonctionnement efficace des organes décisionnels et consultatifs du PAM, et amélioration de l'efficacité grâce à de nouvelles approches numériques

133. Conformément au processus décisionnel, les réunions régulières des organes directeurs et consultatifs du système PNUE/PAM – Convention de Barcelone ont été organisées avec la participation active des représentants des Parties contractantes et des parties prenantes. Dans certains cas, des efforts devraient être déployés afin que les réunions soient suivies par toutes les Parties contractantes, dans la mesure du possible.

134. Au cours de l'actuel exercice biennal, l'Unité de coordination et les composantes du PAM ont organisé les principales réunions de gouvernance suivantes :

(a) Les 95ème (Ljubljana, Slovénie, 3-4 avril 2024), 96ème (Le Caire, Égypte, 19-20 novembre 2024) et 97ème (Eubée, Grèce, 1-2 juillet 2025) Réunions du Bureau.

(b) Les 52ème, 53ème, 54ème, 55ème et 56ème Réunions du Comité exécutif de coordination (Vrachati, Grèce, 16-17 janvier 2024 ; Athènes, Grèce, 15 avril 2024 ; Split, Croatie, 17-19 septembre 2024 ; Rome, Italie, 21-23 janvier 2025 ; et Barcelone, Espagne, 27-28 mars 2025, respectivement).

(c) Les 20ème et 21ème Réunions du Comité de respect des obligations (Athènes, Grèce, 19-20 juin 2024 et 4-5 juin 2025, respectivement).

(d) Les 25ème et 26ème Réunions du Comité de pilotage de la CMDD (Athènes, Grèce, 18-19 avril 2024 ; et Corinthe, Grèce, 23 juin 2025, respectivement).

(e) La réunion thématique ad hoc de la CMDD (Istanbul, Türkiye, 12-13 février 2025), sur la mise à jour de la SMDD.

(f) La 21ème Réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) (Corinthe, Grèce, 24-26 juin 2025).

(g) Toutes les réunions des points focaux des composantes du PAM en mai et juin 2025, en vue de la Réunion des points focaux du PAM et de la COP24.

(h) La 5ème Réunion du Sous-groupe sur l'impact environnemental du Groupe pétrole et gaz offshore (OFOG) de la Convention de Barcelone (Malte, 19-20 février 2025).

(i) Les Réunions des groupes CORMON sur la surveillance de la pollution et les déchets marins, tenues les 29-30 janvier 2025 (téléconférence) et les 27-28 mai 2025 (Anavyssos, Grèce).

(j) Les Réunions des groupes CORMON sur la biodiversité et les pêches (téléconférence, 6 juin 2024, et Athènes, Grèce, 7-8 avril 2025).

(k) La Réunion du groupe CORMON sur la côte et l'hydrographie (téléconférence, 17 octobre 2024).

(l) La 11ème Réunion du Groupe de coordination de l'EcAp (téléconférence, 2 octobre 2024).

(m) La 12ème Réunion du Groupe de coordination de l'EcAp (prévue à Athènes, Grèce, le 15 septembre 2025).

135. Les réunions susmentionnées ont permis d'examiner les progrès accomplis et de fournir des orientations stratégiques et techniques pour assurer la réalisation des principaux résultats mandatés par la COP 23. Elles ont contribué à la mise en œuvre effective de la Stratégie à moyen terme 2022-2027 du PNUE/PAM, du Programme de travail et budget 2024-2025 et des décisions pertinentes de la COP, et ont fait avancer les préparatifs de la Réunion des points focaux du PAM 2025 et de la 24ème Réunion des Parties contractantes. Des informations complémentaires sur ces réunions et leurs résultats figurent dans les documents d'information soumis à la Réunion des points focaux du PAM (UNEP/MED WG.620/Inf.3, Inf.5, Inf. 6, Inf.7, Inf.8, Inf.9, Inf.14).

136. Deux nouveaux projets financés par l'UE, à savoir EcAp MED PLUS (d'un montant de 2,2 millions de dollars américains) et Marine Litter MED PLUS (d'un montant de 1,2 million de dollars américains), ont démarré en mars 2024 pour une durée de 36 mois (jusqu'en février 2027). Des travaux sont en cours avec les sept pays bénéficiaires (à savoir : Algérie, Égypte, Israël, Liban, Libye, Maroc, Tunisie) et les composantes du PAM concernées. Les premières réunions du comité directeur des deux projets se sont tenues avec succès les 25 et 26 février 2025 à Athènes (Grèce).

137. Dans le cadre du projet EcAp MED PLUS, et conformément à l'approche de gestion fondée sur les pays, l'Unité de coordination et le Programme MED POL soutiennent deux Parties contractantes pour la mise à jour de leurs IMAP nationaux (à savoir Israël et Maroc). L'intervention est en cours en Israël, tandis qu'elle doit être lancée au Maroc en juillet-août 2025. Les IMAP nationaux mis à jour pour les trois volets thématiques dans les deux pays devraient être livrés d'ici décembre 2026, conformément à la version révisée de l'IMAP (devant être adoptée par la COP24). La mise à jour du Plan d'action national (PAN) d'Israël est soutenue dans le même cadre de travail, les progrès sont en cours et l'achèvement est prévu pour décembre 2025.

138. Une feuille de route sur l'interface science-politique (ISP) est actuellement en cours d'élaboration dans le cadre du projet EcAp MED PLUS, afin de soutenir la mise en œuvre de l'IMAP vers l'atteinte du bon état écologique (BEE). La feuille de route ISP devrait être finalisée d'ici novembre 2025, avec l'appui du CAR/ASP, du CAR/Plan Bleu et du CAR/PAP. Des interventions pilotes devraient démarrer à compter de janvier 2026 dans un maximum de trois pays éligibles du Sud de la Méditerranée.

139. Le projet SEMPA financé par l'UE « Renforcer la biodiversité méditerranéenne et les zones marines et côtières protégées pour la nature » avec un budget global de quatre millions d'euros, couvre une période de 48 mois à compter de juillet 2023. Dans le prolongement de la première Réunion du Comité directeur qui s'est tenue avec succès le 7 février 2024 (Athènes, Grèce), la deuxième réunion s'est tenue avec succès le 12 mars 2025 (Athènes, Grèce). Le projet a progressé en particulier sur le volet AMP, avec l'organisation de réunions de coordination et de planification avec les pays bénéficiaires, et le lancement des travaux de terrain en Libye. Parmi les autres activités, un cours régional de formation sur l'Outil d'efficacité de la gestion intégrée (IMET) a été organisé à Tunis du 13 au 20 février 2025, réunissant 13 gestionnaires d'ASPIM. Des avancées peuvent également être signalées pour le volet IMAP du projet, où l'intervention est activée en Israël, au Liban, en Libye et au Maroc, avec la finalisation en cours des plans de mise en œuvre des travaux de terrain. En outre, l'intervention en Tunisie devrait être activée en juillet/août 2025. Les interventions du projet en Algérie et en Égypte restent sans progrès au 15 juillet 2025.

140. Les task forces IMAP et EcAp se sont réunies régulièrement (au moins une fois par mois) et ont soutenu l'organisation de plusieurs réunions institutionnelles du système PNUE/PAM, notamment la 11ème réunion du Groupe de coordination de l'EcAp (en ligne, 2 octobre 2024), les réunions des Groupes de correspondance sur la surveillance de l'Approche écosystémique (CORMON) de tous les groupes IMAP (à savoir : biodiversité et espèces non indigènes, pollution et déchets marins, zones côtières et hydrographie), ainsi que les réunions des points focaux des composantes du PAM tenues en 2025, principalement à travers la coordination des contributions relatives à la révision de la politique de l'EcAp pour la Méditerranée et à la mise à jour de l'IMAP.

141. Les activités du CAR/PAP visant à établir et renforcer des comités interministériels, mises en œuvre dans le cadre du Projet enfant 2.1 du MedProgramme financé par le FEM, ont ralenti au Liban

en raison de la situation géopolitique dans la région. Pour la Tunisie, plusieurs consultations en ligne ont été organisées avec des partenaires tunisiens pour les soutenir dans la mise en œuvre de leur stratégie nationale de GIZC. L'analyse du cadre institutionnel a été validée par le point focal du CAR/PAP en Tunisie, et une proposition visant à réactiver un organe existant (la Commission nationale du développement durable), incluant un groupe de travail sur la GIZC, a été acceptée.

142. Le CAR/Plan Bleu est partenaire de cinq projets Interreg EURO MED (D4N, sur la conservation de la biodiversité ; C4T, sur le tourisme et le GIZC ; NaTour4CChange, sur la gouvernance du tourisme durable dans les territoires à haute valeur environnementale : reconnecter le tourisme et la nature pour répondre à la crise climatique avec une approche basée sur les écosystèmes ; Artemis, sur l'accélération de la restauration des prairies sous-marines en Méditerranée grâce à des solutions innovantes basées sur les services écosystémiques ; INCORE-MED, sur la résilience inclusive des zones côtières) et de deux projets H2020 : Waterlands (sur les solutions basées sur l'eau pour le stockage du carbone, les populations et la nature sauvage) et PERMAGOV (sur l'évaluation de la performance de la gouvernance marine dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe).

Résultat 5.3. Cohérence et complémentarité des politiques entre les travaux pertinents menés aux niveaux mondial, régional et national et entre les instruments politiques et réglementaires du système du PAM/Convention de Barcelone

143. La troisième Conférence des Nations Unies sur les océans (UNOC-3) a constitué une occasion majeure pour la région méditerranéenne, alors que des ministres et hauts représentants se sont réunis pour célébrer les 50 ans du Plan d'action pour la Méditerranée du PNUE et les 30 ans de l'amendement post-Rio à la Convention de Barcelone, lors de l'événement de haut niveau méditerranéen organisé conjointement par le Gouvernement slovène et le PNUE/PAM, le 10 juin 2025. La Directrice exécutive du PNUE, Mme Inger Andersen, ainsi que quatorze ministres et vice-ministres ont participé à l'événement, qui comportait deux tables rondes stimulantes : (a) « 50 ans du PNUE/PAM : réussites et valeur ajoutée », modérée par S.E. Yasmine Fouad, ministre de l'Environnement de l'Égypte ; (b) « Défis et nouveaux engagements, avec un accent particulier sur la lutte contre la pollution plastique », présidée par S.E. Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, des Forêts, de la Mer et de la Pêche de la France. L'événement s'est conclu par une déclaration ministérielle, préparée par un groupe de travail dédié des Parties contractantes sous la conduite de la France, réaffirmant l'engagement commun en faveur de la protection et de la préservation de la Méditerranée, un bien commun inestimable, en tant que contribution régionale aux efforts mondiaux visant à atteindre l'ODD 14. La déclaration a été présentée à l'UNOC-3 pour diffusion internationale élargie et figure en annexe au présent rapport (Annexe I).

144. La Grèce a accueilli la 9ème Conférence Our Ocean à Athènes les 16 et 17 avril 2024. La Conférence s'est concentrée sur le changement climatique, la perte de biodiversité et les aires marines protégées, la pêche durable, l'économie bleue, la sécurité maritime et la pollution marine, avec une attention particulière portée au tourisme durable, au transport maritime vert, à la pollution plastique en mer ainsi qu' à la transition verte en Méditerranée.. Le Secrétariat a collaboré étroitement avec le Gouvernement grec pour l'implication et le rôle actif du PNUE/PAM dans la Conférence Our Ocean 2024, y compris la participation de la Coordinatrice en tant que membre du panel sur la Méditerranée, la soumission de propositions d'événements parallèles, et l'organisation d'un stand de communication. À cette fin, la Coordinatrice a participé au « Déjeuner de travail de haut niveau pour les délégations des chefs d'État sur le tourisme durable en Méditerranée » le 17 avril 2024, et a souligné que pour assurer la transition nécessaire vers un tourisme durable, les gouvernements, les acteurs privés et publics devraient s'appuyer sur une gouvernance et une coopération multi-niveaux renforcées, tant au niveau national qu'au niveau régional.

145. La troisième réunion du Comité directeur du Plan d'action pour une Méditerranée exemplaire (PAMEx) à l'horizon 2030 et de sa Facilité locale de financement des investissements (PLIFF) s'est tenue en ligne le 3 décembre 2024, tandis que la quatrième réunion du Comité directeur du PAMExet de la PLIFF s'est tenue à Athènes, Grèce, les 6 et 7 mars 2025, tous deux sous la présidence de la Grèce. La quatrième réunion du Comité directeur a abordé un certain nombre de questions, notamment l'état d'avancement de la mise en œuvre du PAMEx, le Programme de travail du PAMEx pour 2025,

la contribution du PAMEx à l'UNOC-3, à la COP24 de la Convention de Barcelone et à d'autres réunions internationales/régionales connexes, le Plan de communication du PAMEx pour 2025, ainsi que les questions liées au PLIFF et à la finance bleue pour la Méditerranée. Un événement parallèle sur PAMEx, organisée par le Secrétariat du PAMEx et la Grèce, s'est tenu pendant l'UNOC-3 en juin 2025, permettant de présenter à un public élargi les avancées de PAMEx et les perspectives autour de ses quatre axes : biodiversité marine, pêche durable, pollution marine – en particulier plastique – et transport maritime durable.

146. Le Secrétariat a activement participé à la sixième Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE-6), tenue à Nairobi (Kenya) du 26 février au 1er mars 2024, en contribuant à trois événements parallèles/discussions sur : la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des juridictions nationales ; les mers régionales ; et le relèvement de l'ambition pour la conservation et l'utilisation durable de l'océan et des mers d'ici 2030, en accélérant l'action aux niveaux mondial, régional et national sur la biodiversité, la pollution et les changements climatiques (coorganisé par la France et le Costa Rica).

147. Une collaboration croissante s'instaure avec l'OCDE, qui étend sa portée vers les pays non membres par le biais de son Comité externe, lequel couvre la région MENA, pertinente pour la Méditerranée. Il intègre également de plus en plus la question des océans, étant donné que ce point concerne plusieurs directions de l'organisation (direction de l'environnement, direction des échanges, agriculture, pêche, direction de la science, de la technologie et de l'innovation). Une initiative pour un océan durable, mise en place en 2019, a permis de cartographier les travaux liés aux océans dans l'ensemble de l'organisation, notamment les diagnostics par pays sur les océans et les programmes nationaux dans le cadre de l'examen des stratégies de croissance verte en Égypte et au Maroc. Plusieurs réunions bilatérales entre le PAM et le bureau de l'OCDE à Istanbul ont eu lieu en 2024 et 2025, l'OCDE ayant également accueilli la Réunion thématique ad hoc du CMDD (Istanbul, Türkiye, 12-13 février 2025).

148. Le Secrétariat a coorganisé et participé à la première réunion sous-régionale sur les évaluations environnementales dans un contexte transfrontière – Mer Méditerranée (Rome, Italie, 28-29 mai 2024). Le Secrétariat a prononcé un discours d'ouverture/de bienvenue et a contribué à la session thématique intitulée « Coopération dans les régions marines ». La réunion a porté sur des thèmes tels que : identifier les moyens de renforcer l'application des conventions de Barcelone et d'Espoo en y associant de nouveaux pays ; intégrer les bonnes pratiques et l'expertise en matière de planification de l'espace marin de la mer Baltique dans la méthodologie méditerranéenne, en particulier en ce qui concerne les parcs éoliens, leurs effets cumulatifs sur la biosphère et les mesures d'atténuation envisageables ; étendre les cas d'application des procédures d'évaluation environnementale stratégique (EES) et d'évaluation d'impact environnemental (EIE) afin d'améliorer la transparence et la durabilité des plans et projets, etc.

149. Le Secrétariat a également coorganisé et participé à la deuxième réunion sous-régionale sur les évaluations environnementales dans un contexte transfrontière en mer Méditerranée (Portorož, Slovénie, 28-30 mai 2025). Le Secrétariat a prononcé un discours d'ouverture/de bienvenue et a présenté une communication sur la prévention, l'atténuation et le contrôle des impacts environnementaux des activités transfrontalières, ainsi que sur les synergies avec les procédures d'EES et d'EIE. Le CAR/PAP a également participé à la présentation de l'étude juridique sur l'intégration de l'EIE/EES transfrontalière dans le contexte de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. Le Secrétariat de la Convention d'Espoo a offert son soutien pour la préparation de directives sur les procédures transfrontières d'EIE/EES dans le cadre du système PAM - Convention de Barcelone, si les Parties contractantes en décident ainsi.

150. Le MED POL a été chargé de travailler avec un groupe d'experts sur la préparation de la « Note d'orientation pour la mise en œuvre de la gestion de la source à la mer dans les bassins transfrontaliers » établie par la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (CEE-ONU). Le MED POL a été co-auteur du chapitre sur « La gestion de la source à la mer et la coopération transfrontalière », qui met en évidence les liens entre l'approche écosystémique et la gestion de la source à la mer, ainsi que les principaux piliers de la coopération entre les Conventions sur l'eau et les Conventions maritimes.

Résultat 5.4. Renforcement des partenariats et de l'engagement multipartite, y compris avec le secteur privé et l'interface de la politique scientifique

151. La réunion sur le thème *« Renforcer la coopération interrégionale pour la surveillance et l'évaluation des apports de déchets marins par les rivières »* (résultats attendus 3.3 du projet), a été organisée conjointement avec la Commission de la mer Noire, HELCOM et OSPAR, dans le cadre de MARLICE 2024, à Valence (Espagne), le 23 mai 2024, à l'aimable invitation de l'Espagne. Cette réunion, soutenue par le projet Marine Litter MED PLUS financé par l'UE, a réuni plus de 30 experts représentant les quatre zones des mers régionales. Les directives du PAM pour la surveillance des apports de déchets marins par les rivières ont été partagées avec les trois mers régionales (Commission de la mer Noire, HELCOM, OSPAR), et leur examen par les réseaux d'experts de HELCOM et OSPAR est en cours.

152. Le PNUE/PAM continue de collaborer avec le Secrétariat permanent de la Commission de la mer Noire afin de soutenir davantage la mise en œuvre du Plan régional de gestion des déchets marins dans la région de la mer Noire, notamment au travers : (a) de projets pilotes « Adopte une plage » dans deux pays éligibles de la mer Noire ; (b) de l'opérationnalisation d'au moins un programme national de surveillance des déchets marins ; et (c) du renforcement des capacités régionales, notamment grâce à l'élaboration de directives régionales. L'intervention est opérationnelle depuis juillet 2025 et devrait s'achever en décembre 2026.

153. Le CAR/ASP a entamé la mise en œuvre du mécanisme d'octroi du titre de « partenaire du Plan d'action régional », comme prévu dans le Plan d'action régional concerné et conformément aux critères et procédures adoptés pour l'attribution de ce titre (Décision IG.26/5). Des efforts de communication ont été entrepris en 2024-2025 afin de promouvoir ces critères au niveau national, notamment par le biais de lettres adressées aux points focaux ASP/DB et d'actions de sensibilisation directe auprès des partenaires potentiels. La liste complète des partenaires a été finalisée en mars 2025 et a été présentée lors de la 17ème Réunion des points focaux ASP/DB en tant que document de travail.

154. Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031) (la « Stratégie méditerranéenne (2022-2031) ») adoptée par la COP 22 (Décision IG.25/16). Les travaux des différents groupes de travail intersessions (GTI) créés par la première Réunion de coordination sur la mise en œuvre de la stratégie pour la Méditerranée (Malte, 29 novembre-1er décembre 2022) ont été lancés en juillet 2024 et les rapports ont été préparés par les coordinateurs des GTI en septembre 2024. Un projet de Document d'orientation sur la Préparation des plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne a été préparé par le REMPEC et a été revu par l'Atelier régional sur la préparation des plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031), organisé par le REMPEC le 20 novembre 2024 à Malte. Un examen biennal de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031) a également été entrepris par le REMPEC en septembre 2024. Les résultats des travaux des GTI et de l'examen biennal ont été examinés par la deuxième Réunion de coordination sur la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031), qui s'est tenue à Malte le 21 novembre 2024. Les résultats et recommandations de cette réunion ont été examinés lors de la 16ème Réunion des correspondants du REMPEC (Malte, 13-15 mai 2025).

155. Le REMPEC a tenu diverses réunions avec l'HELMEPA sur une éventuelle coopération et collaboration futures. HELMEPA a participé au GTI en cours sur la Stratégie méditerranéenne et a présenté le Projet METAVASEA lors de la deuxième réunion de Coordination, qui s'est tenue le 21 novembre 2024. Il a également été convenu de coopérer pour mieux faire connaître l'entrée en vigueur de la zone méditerranéenne de contrôle des émissions de SOx et d'organiser un séminaire en ligne HELMEPA-REMPEC destiné aux membres de HELMEPA (351 compagnies maritimes, 2 330 navires et plus de 14 000 marins) et à d'autres acteurs maritimes de la région. Le webinaire a été organisé au dernier trimestre 2024 par HELMEPA (via la plateforme Zoom).

Résultat 5.5. Approches coordonnées mises en œuvre pour renforcer les capacités des institutions publiques en vue de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles

156. Le CAR/PAP a élaboré le matériel de formation MedOpen sur le calcul de l'indicateur de

changement d'occupation des sols en anglais, puis l'a traduit en français avec le soutien du Projet enfant 2.1 du MedProgramme du FEM. Le cours s'est déroulé avec succès en octobre 2024, réunissant 17 participants issus de sept pays méditerranéens. La formation comprenait à la fois des composantes théoriques et pratiques, assurant une compréhension complète de l'utilisation de l'indicateur. Pour recevoir la certification, les stagiaires devaient calculer l'indicateur pour une zone côtière imaginaire, renforçant ainsi leurs compétences pratiques en matière de surveillance et de gestion côtières.

157. Le 11 octobre 2024, le CAR/PAP a organisé une session de formation en ligne pour les étudiants et les professeurs de l'Université virtuelle syrienne. Les principaux thèmes abordés étaient les suivants : Rapport sur l'état de la qualité de la Méditerranée 2023 ; Planification de l'espace marin en Méditerranée ; Défis des changements climatiques ; et Solutions pour l'adaptation au changements climatiques. Cette activité est conforme au mémorandum d'entente signé entre le CAR/PAP et la SVU.

158. Le CAR/PAP et ses partenaires ont lancé la mise en œuvre du nouveau projet Erasmus+ KA220-YOU « *Sensibilisation au changement climatique en Méditerranée du point de vue des jeunes* » avec une réunion de lancement à Ankara, en Türkiye, les 24 et 26 février 2025, organisée par le DEHUKAM de l'université d'Ankara. Aux côtés du CAR/PAP, les partenaires comprennent l'université du 9-Septembre (Türkiye), la FISPMED (Italie) et l'université Abbé-Oliva CEU (Espagne). Ce projet de 30 mois vise à sensibiliser les jeunes méditerranéens au changement climatique par le biais de la recherche universitaire, du travail sur le terrain et de formations interactives aux Compétences et Sensibilisation au Développement Durable (CASS), en s'alignant sur les priorités de l'UE en matière de jeunesse. Le CAR/PAP contribuera en soutenant des sessions de formation, en particulier sur les impacts des changements climatiques en Méditerranée, en désignant 16 étudiants participants, en co-développant des modules de formation et la plateforme d'apprentissage en ligne et en accueillant l'événement de clôture à Split.

159. Une collaboration est en cours avec le Centre MEPIELAN et l'EPLO en vue de la préparation d'une formation en ligne de courte durée intitulée « Gouvernance marine durable en Méditerranée : gouvernance environnementale et durabilité ». Initialement prévue pour octobre 2024, cette formation a été reprogrammée pour octobre-novembre 2025 sous un format plus modulaire, en raison de plusieurs facteurs, notamment la demande de participants potentiels pour un format plus étalé dans le temps, avec des séances en dehors des heures de travail. Cette formation devrait servir de projet pilote à un éventuel programme de troisième cycle sur la gouvernance environnementale et la durabilité en Méditerranée, avec un accent particulier sur la Convention de Barcelone et ses Protocoles. La CEE-ONU, l'OSCE et l'AEE ont également demandé à participer en tant que présentateurs au cours et à le promouvoir dans leurs réseaux.

Programme 6. Vers une surveillance, une évaluation, une connaissance et une vision de la mer et du littoral méditerranéens pour une prise de décision informée

Résultat 6.1. Activités inclusives et participatives de prospective menées aux niveaux régional, national et local, avec renforcement des capacités associées

160. Le Secrétariat suit de près les développements dans le cadre du « Groupe mixte d'experts sur les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin » (GESAMP) et participe aux réunions de planification du PNUE/GESAMP.

161. De janvier à mars 2025, le CAR/Plan Bleu, sur la base du rapport de prospective Med2050, a organisé trois ateliers nationaux au Maroc, en Tunisie et en Croatie sur les trajectoires de transition. Les objectifs étaient de présenter le rapport et les six scénarios au niveau national, de promouvoir le meilleur scénario et d'éviter le pire.

Résultat 6.2. IMAP, prospective et autres évaluations et outils d'évaluation fondés sur la science pour renforcer l'interface science-politique et la prise de décision

162. Le CAR/PAP a organisé une réunion du CORMON sur la Côte et l'Hydrographie en ligne le 17 octobre 2024, réunissant des représentants de 15 Parties contractantes et de plusieurs institutions partenaires. Les discussions ont porté sur la proposition d'indicateurs liés aux changements climatiques, l'échange d'informations sur la révision d'EcAp/IMAP et l'avancement de la mise en œuvre du projet EcAp MED PLUS. La principale conclusion a été d'inclure l'indicateur candidat

(IC) 25 Changement de couverture terrestres dans la liste des IC de l'IMAP. En outre, les discussions lors de la réunion du CORMON sur la Côte et l'Hydrographie ont également porté sur les IC 15, 16 et 25, ce qui a permis de convenir de mises à niveau et de clarifications sur les méthodologies, principalement par le biais de révisions des fiches d'information. Ces développements marquent des progrès significatifs dans la mise au point du cadre IMAP et le renforcement des capacités régionales en matière de surveillance et de gestion de l'environnement.

163. Avec la contribution du Projet enfant 2.1 du Programme Med du FEM, le CAR/PAP a progressé dans la surveillance du changement d'occupation des sols, un indicateur environnemental essentiel, ainsi que dans le renforcement des capacités pour cette surveillance. Le calcul de l'IC 25 a été actualisé et amélioré pour intégrer les données d'élévation, et un manuel pour ce calcul a été élaboré. Au cours de la mise à jour et de la mise à niveau de la méthodologie, les évaluations ont été effectuées pour l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro. Des experts nationaux ont été engagés au Liban, au Maroc, en Libye et en Tunisie, et ils se sont chargés du calcul, leurs rapports étant validés par le groupe d'experts méthodologiques. Enfin, le manuel a été mis à jour pour intégrer les conclusions de son application.

164. Le CAR/PAP a préparé un ensemble de thèmes liés au changement dans le cadre d'indicateurs spécifiques pour les OE7 et OE8 et les a présentés lors de la réunion du CORMON sur la Côte et l'Hydrographie le 17 octobre 2024. La Réunion du Groupe de correspondance sur le suivi de l'Approche écosystémique (CORMON) – Littoral et hydrographie (Rome, Italie, 15-16 juillet 2025) a convenu que les commentaires et suggestions concernant les indicateurs proposés devaient être transmis au PAP/CAR d'ici la fin octobre 2025, à la suite de consultations nationales, afin que ces contributions puissent alimenter les discussions futures lors des réunions du CORMON.

165. Le CAR/INFO a mis à niveau l'infosystème IMAP pour permettre la soumission des données et leurs contrôles de qualité. Il a également recueilli des données pour la représentation cartographique du QSR MED 2023. Le site web dédié au MED QSR 2023 est disponible (https://medqsr2023.info-rac.org/) et a été officiellement inauguré lors de l'événement de lancement des célébrations du MAP@50. Le site web comprend tous les produits disponibles du MED QSR 2023 (c'est-à-dire le rapport complet/intégré, le Résumé à l'intention des Décideurs et sa Synthèse). La publication du MED QSR 2023 a été approuvée par le conseil d'édition du PNUE et comprend l'une des publications officielles du PNUE[1].

166. Le Secrétariat, avec le soutien d'un Groupe de travail en ligne dédié et en coopération et en coordination avec les Parties contractantes, ainsi qu'avec le soutien d'une expertise externe, a préparé le Résumé à l'intention des décideurs (SfPM) du QSR MED 2023, qui servira de support de communication dans le cadre du MED QSR 2023 prévu par le Programme de travail et le budget du PAM pour 2024-2025. Le résumé à l'intention des décideurs a été approuvé lors de la 11ème Réunion du Groupe de coordination de l'EcAp (en ligne, 2 octobre 2024). Un groupe de travail, composé de cinq experts des Parties contractantes, des représentants de la Croatie, de l'Égypte, de la France, d'Israël et de l'Italie a été créé en avril 2024, et il a soutenu et coordonné de manière substantielle sa préparation.

167. Dans le cadre de la mise en œuvre du groupe de pollution de l'IMAP, les activités en cours sont axées sur le développement de bases de données et de méthodologies pour faire progresser l'établissement de critère de concentration d'évaluation environnementale (EAC) pour l'indicateur commun 17 de l'IMAP (concentration des principaux contaminants nocifs mesurée dans les matrices pertinentes). Ces travaux comprennent également l'élaboration de bases de données et de méthodologies pour faire progresser l'établissement de critères d'évaluation de base (BAC) et de concentration d'évaluation environnementale (EAC) pour l'indicateur commun 18 de l'IMAP (niveau des effets de pollution des principaux contaminants pour lesquels une relation de cause à effet a été établie). En outre, des efforts sont en cours pour établir de nouvelles valeurs de référence et limites pour l'indicateur commun 13 de l'IMAP, qui porte sur la concentration des principaux nutriments dans la colonne d'eau, en particulier le phosphore total (PT) et l'azote inorganique dissous (NID). Des travaux parallèles sont en cours pour mettre à jour les valeurs de référence et les valeurs limites de

[1] https://www.unep.org/resources/annual-report/mediterranean-quality-status-report-2023-med-qsr

l'indicateur commun 14 de l'IMAP, lié aux concentrations de chlorophylle a (Chl-a), dans des sous-régions ou subdivisions pilotes sélectionnées, en fonction de la disponibilité des données. Les résultats des activités en cours devraient être examinés lors de la prochaine réunion CORMON sur la pollution.

168. La Décision IG.26/14 sur le programme de travail et le budget pour 2024-2025 (COP 23, 2023) a mandaté le MED POL pour fournir « e) des directives sur les indicateurs communs (IC) du groupe Pollution et milieu marin de l'IMAP » dans le cadre de l'activité 6.2.2. Les travaux menés ont abouti à la révision du cluster Pollution de l'IMAP, incluant la préparation de fiches directrices révisées pour les indicateurs communs 13, 14, 17, 18, 20 et 21, ainsi que pour les indicateurs candidats 26 et 27. Cette révision intègre les avancées en matière de pratiques de surveillance et d'évaluation, de méthodologies, de cibles de BEE et de critères environnementaux, tels qu'approuvés pour la préparation du MED QSR 2023 par les réunions CORMON sur la pollution, la réunion des points focaux du MED POL et le Groupe de coordination de l'approche écosystémique, tenues en 2020, 2021, 2022 et 2023. Après examen du cluster Pollution de l'IMAP révisé et des fiches directrices associées lors de la réunion conjointe des CORMON sur la pollution et la surveillance des déchets marins (Anavyssos, Grèce, 27–28 mai 2025), les documents ont été approuvés par la réunion des points focaux du MED POL (Athènes, Grèce, 17–18 juin 2025), en vue de leur soumission à la 12ème Réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique (Athènes, Grèce, 15 septembre 2025).

169. Conformément à la Décision IG.26/14 (COP 23, 2023) et au mandat relatif à la feuille de route de l'EcAp et à la révision de l'IMAP, le Secrétariat et le MED POL ont préparé un projet de mise à jour des objectifs opérationnels, des indicateurs communs IMAP, des définitions de BEE et des cibles pour les objectifs écologiques OE5 (eutrophisation), OE9 (pollution) et OE11 (bruit sous-marin). Les propositions pour les OE5 et OE9 ont été présentées lors du CORMON Pollution (en ligne, 30 janvier 2025), où la création d'un groupe de travail en ligne a été décidée. Des ajustements supplémentaires ont été apportés par le Secrétariat (MED POL) pour examen lors de la réunion conjointe des Groupes de correspondance de l'EcAp sur la pollution et la surveillance des déchets marins (Anavyssos, Grèce, 27–28 mai 2025), afin d'assurer l'alignement avec les décisions pertinentes, notamment en ce qui concerne certaines cibles de BEE. Après examen de la mise à jour de l'IMAP Pollution pour les OE5, OE9 et OE11 lors de cette réunion conjointe, les documents ont été discutés et approuvés par la réunion des points focaux MED POL (Athènes, Grèce, 17–18 juin 2025) pour alimenter les éléments de la décision de l'EcAp, qui seront examinés lors de la 12ème Réunion du Groupe de coordination de l'EcAp, de la Réunion des points focaux du PAM et de la COP24.

170. La réunion du CORMON sur les déchets marins (visioconférence, 29 janvier 2025) a ouvert la voie à la mise à niveau de l'IMAP pour l'OE10, notamment par l'introduction d'un nouvel indicateur commun sur les déchets fluviaux et la promotion de l'indicateur candidat 24 au rang d'indicateur commun. De plus, une proposition visant à actualiser les valeurs de référence (VR) et d'établissement de valeurs seuils (VS) pour l'Indicateur candidat 24 ; de mise à jour des objectifs environnementaux pour l'objectif écologique 10 (OE10) de l'IMAP sur les Déchets marins ; et des éléments préliminaires pour un exercice d'interétalonnage pour la collecte et l'analyse d'échantillons de microplastiques flottants entre les laboratoires méditerranéens, ont été présentés. Les cibles environnementales mises à jour ont été approuvées et soumises à la réunion des points focaux du MED POL, tandis qu'une version actualisée des VR/VS pour l'indicateur candidat 24 a été soumise à la réunion conjointe des Groupes de correspondance de l'EcAp sur la pollution et la surveillance des déchets marins (Anavyssos, Grèce, 27–28 mai 2025). La version actualisée et consolidée de l'OE10 de l'IMAP, ainsi que ses objectifs opérationnels, indicateurs communs de l'IMAP, définitions du BEE et cibles pour l'OE10 (Déchets marins), ont été présentées, examinées et approuvées lors de la réunion conjointe des groupes de correspondance sur l'approche écosystémique pour le suivi de la pollution et des déchets marins (Anavyssos, Grèce, 27–28 mai 2025) et de la réunion des points focaux du MED POL (Athènes, Grèce, 17–18 juin 2025). Ces éléments pour l'OE10 seront ensuite soumis à la 12ème Réunion du Groupe de coordination de l'EcAp, à la Réunion des Points focaux du PAM et à la COP24 (2–5 décembre 2025).

171. La surveillance de l'indicateur commun 23 de l'IMAP (microplastiques flottants) est en cours dans trois pays (Liban, Maroc et Tunisie), avec l'appui du projet Marine Litter MED PLUS financé par l'UE. Les activités de surveillance sont menées conformément aux directives régionales, les

campagnes de prélèvements sont réalisées et des données ont été produites. L'intervention devrait être achevée d'ici décembre 2026.

172. Les activités de surveillance ont également progressé pour l'indicateur candidat/commun 24 de l'IMAP, sous l'égide du projet Marine Litter MED financé par l'UE et supervisé par le CAR/ASP. Des consultations ont été menées avec les points focaux ASP/DB d'Algérie, de Libye et d'Égypte depuis 2024. La mise en œuvre a commencé en Libye et en Égypte dès janvier 2025, via l'établissement de contrats avec les coordinateurs nationaux. Les interventions dans les trois pays devraient s'achever d'ici décembre 2026.

173. Le CAR/ASP a entamé des discussions bilatérales pour désigner des partenaires institutionnels en Algérie (ONEDD), en Libye (ministère de l'Environnement) et en Tunisie (APAL). Des accords ont été signés avec la Tunisie (juin 2025) et la Libye (mai 2025), tandis que, depuis janvier 2024, des accords relevant du projet SEMPA (composante IMAP) ont été partagés avec tous les pays bénéficiaires. Plusieurs réunions ont été organisées pour sélectionner des indicateurs communs liés à la biodiversité. En raison des difficultés de transfert de fonds vers la Libye, le CAR/ASP mettra directement en œuvre les activités du projet en étroite coordination avec le ministère libyen de l'Environnement. Pour garantir une mise en œuvre harmonisée des deux projets complémentaires, le CAR/ASP a organisé des réunions de coordination et de planification en présentiel avec les partenaires nationaux en Tunisie (juillet 2024), en Libye (septembre 2024) et en Algérie (janvier 2025).

174. Dans le cadre du MedProgramme financé par le FEM et de son Projet enfant 1.1, visant à réduire la pollution par les produits chimiques dangereux et les déchets dans les points chauds de la Méditerranée, la Composante 2 soutient l'extension du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP) aux zones offshore dans les pays éligibles au FEM. Des accords ont été signés avec le Liban et le Maroc, un accord est prêt à être signé avec le Monténégro, tandis qu'un accord supplémentaire avec le CAR/ASP est en cours de préparation pour soutenir la Libye et la Tunisie dans la mise en œuvre d'une surveillance offshore pilote.

175. Dans le cadre de la contribution volontaire française visant à renforcer la mise en œuvre des programmes nationaux de surveillance basés sur IMAP et à fournir des données de qualité, les besoins du Monténégro et de l'Albanie pour la mise en œuvre de l'IMAP Biodiversité et espèces non indigènes ont été analysés, et des instruments pour soutenir leur mise en œuvre nationale de l'IMAP Biodiversité ont été identifiés. Au Monténégro, les indicateurs communs 1 et 2 se concentrent sur les habitats benthiques, en particulier les herbiers de Posidonies et les assemblages coralligènes. Un plan de surveillance complet pour les enquêtes sur le terrain des indicateurs communs sélectionnés sur les sites de surveillance désignés, aligné sur le programme de surveillance national, a été préparé et convenu avec les homologues nationaux. Ce travail est en cours en coopération avec l'Institute of Marine Biology du Monténégro. Pour l'Albanie, d'un commun accord, les indicateurs communs 3, 4 et 5, axés respectivement sur les tortues marines, les cétacés et les oiseaux, feront l'objet d'une surveillance. Les activités seront finalisées et les données de surveillance seront versées dans le système d'information IMAP d'ici fin 2025.

176. Afin d'améliorer la composante d'évaluation de l'IMAP, y compris le potentiel d'évaluations intégrées dans tous les groupes de l'IMAP en insistant sur les critères et les seuils d'évaluation, l'élaboration de méthodologies, de critères et de seuils d'évaluation pour la biodiversité (IC1 et IC2) a été convenue lors de la réunion de CORMON, qui s'est tenue les 6 et 7 juin 2024. Un groupe de travail dédié sur les IC1 et IC2 pour les trois types d'habitats (Posidonie, coralligène et maërl) a été mis en place en septembre 2024, avec le soutien du CAR/ASP. Une proposition de méthodologies d'évaluation, de critères d'évaluation et de seuils pour les indicateurs communs de biodiversité IC1 et IC2 a été élaborée avec le soutien du Groupe de travail en ligne sur la biodiversité (GT en ligne) sur les habitats benthiques et a été soumise à la réunion du CORMON sur la Biodiversité et la Pêche (Athènes, Grèce, 7 et 8 avril 2025) pour examen et considération. Les réunions CORMON et des points focaux ASP/DB ont approuvé les éléments proposés de surveillance et d'évaluation.

177. Dans le cadre de son programme de travail 2025–2026, le CAR/ASP a organisé deux réunions du CORMON sur la biodiversité et les pêches. La première réunion s'est tenue en ligne les 6 et 7 juin 2024 et la deuxième réunion a eu lieu les 7 et 8 avril 2025 à Athènes, en Grèce. Les deux

réunions du CORMON ont porté sur l'examen de l'élaboration des objectifs écologiques OE4 (réseaux alimentaires marins) et OE6 (intégrité des fonds marins), la discussion des éléments de surveillance et d'évaluation des indicateurs communs IC1 et IC2 (habitats benthiques et pélagiques), la mise à jour des progrès de l'IC24, la préparation de la révision de l'IMAP pour la biodiversité (OE1) et les espèces non indigènes (OE2), la présentation des meilleures pratiques liées à la définition du bon état écologique, aux impacts des changements climatiques, aux réseaux alimentaires et à l'intégrité des fonds marins, et la mise à jour des fiches d'information, des dictionnaires de données et des normes pour les indicateurs liés à l'OE1 (biodiversité), l'OE2 (NIS) et l'OE3 (pêche).

178. Concernant l'objectif écologique 4 (OE4) sur les réseaux trophiques marins, et en tant que première étape vers son développement, le CAR/ASP a lancé une étude bibliographique visant à recenser les sources de données, les bonnes pratiques et les méthodologies de surveillance et d'évaluation des réseaux trophiques marins en Méditerranée (UNEP/MED WG. 608/Inf.19). Un groupe de travail sur la biodiversité axé sur les réseaux trophiques marins a été mis en place pour faire progresser le développement de l'OE4 de l'IMAP, avec l'appui du groupe de travail italien dans le cadre de la Directive-cadre stratégie pour le milieu marin (MSFD) de l'UE. Les principales recommandations du groupe de travail, présentant l'approche la plus pertinente pour élaborer les indicateurs communs de l'IMAP et les indicateurs proposés pour l'OE 4 sur les réseaux trophiques marins, ont été soumises à la réunion CORMON sur la biodiversité et les pêches (Athènes, Grèce, 7–8 avril 2025) pour examen. Les réunions du CORMON et des points focaux ASP/DB ont approuvé les indicateurs proposés.

179. Dans le but de réviser et de mettre à jour les fiches d'information sur les indicateurs communs relatifs à la biodiversité (OE1) et à la pêche (OE3), les travaux préparatoires à la révision et à l'élaboration des fiches d'information sur les indicateurs communs dans le cadre du programme IMAP amélioré ont été lancés lors de la réunion du CORMON qui s'est tenue les 6 et 7 juin 2024. La marche à suivre pour mettre à jour les fiches d'information sur les indicateurs communs relatifs à la biodiversité (OE1) et aux espèces non indigènes (OE2) a également été discutée lors de la réunion du CORMON sur la Biodiversité et la Pêche (Athènes, Grèce, 7 et 8 avril 2025). Des discussions sur la collaboration avec la CGPM pour la mise à jour des fiches des indicateurs communs relatifs à l'OE3 ont également été engagées. La CGPM a participé à la réunion du CORMON sur la Biodiversité et la Pêche (6 et 7 juin 2024) et à la réunion du Groupe de coordination de l'EcAp (en ligne le 2 octobre 2024). Lors de la réunion du CORMON sur la Biodiversité et la Pêche (Athènes, Grèce, 7 et 8 avril 2025), le Secrétariat de la CGPM a informé les participants de la contribution de la CGPM à surveillance et à l'évaluation de l'état de l'industrie de la pêche en Méditerranée, et a présenté la voie à suivre pour les indicateurs communs IC7, IC8 et IC9.

Résultat 6.3. La mise en œuvre de l'IMAP et l'Observation de l'environnement et du développement fournissent des données mises à jour et de qualité garantie à l'appui de la prise de décision par les Parties contractantes et de l'évaluation du bon état écologique.

180. En collaboration avec l'AIEA/MESL et le MED POL, des progrès sont réalisés dans la mise en œuvre de l'accord entre organismes des Nations Unies pour l'exercice biennal 2024-2025. Trois groupes d'activités sont visés : (a) l'organisation de deux essais d'aptitude (EA) qui ont été menés avec succès au premier semestre 2025 ; (b) des visites de mission dans des laboratoires individuels, prévues pour novembre 2025, visant à réaliser des analyses et à renforcer les capacités ; (c) avec le soutien de QUASIMEME, un essai pilote d'aptitude est prévu pour le premier semestre 2025, portant sur les nutriments inorganiques dans les eaux marines à forte salinité, les eaux estuariennes et à faible salinité, ainsi que sur la chlorophylle a et les phaeopigments dans l'eau de mer, au titre des indicateurs communs 13 et 14.

181. Étant donné les problèmes importants rencontrés en matière de qualité des données pour l'OE5, l'organisation d'essais d'aptitude pilotes connexes est particulièrement pertinente. Des participants ont été désignés par dix pays pour les essais pilotes d'aptitude relatifs à la détermination des nutriments dans un échantillon de colonne d'eau (IC13) et à la détermination de la chlorophylle a dans un échantillon de colonne d'eau (IC14).

182. Des essais pilotes de vérification des compétences pour l'indicateur commun 20 de l'IMAP ont également été organisés pour la première fois au cours du premier semestre 2025, étant donné

qu'aucune donnée n'avait été communiquée pour l'élaboration du MED QSR 2023. Les essais comprennent les trois exercices pilotes suivants : i) Détermination des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les produits de la mer ; ii) Détermination des dioxines et des PCB dans les produits de la mer ; iii) Détermination des métaux lourds dans les produits de la mer (le matériau utilisé pour les métaux lourds est le même que celui utilisé pour les éléments traces (ET) dans la biote marine au titre de l'indicateur commun 17). Des participants ont été désignés par neuf Parties contractantes pour ces essais.

183. Des formations sur la détermination des éléments traces et des contaminants organiques dans les produits de la mer (IC20) sont prévues parallèlement aux formations (IC17) sur la détermination des éléments traces et des contaminants organiques dans la biote, qui se tiendront dans les laboratoires de l'environnement marin de l'AIEA à Monaco, du 13 au 17 octobre 2025. Des efforts sont également en cours pour organiser une formation pilote sur l'analyse des nutriments inorganiques dissous et de la chlorophylle a dans la colonne d'eau, prévue du 3 au 7 novembre 2025.

184. Les éléments préliminaires pour un exercice d'intercalibration relatif à la collecte et à l'analyse d'échantillons de microplastiques flottants entre laboratoires méditerranéens ont été présentés et approuvés lors de la réunion en ligne du CORMON sur les déchets marins (29 janvier 2025).

185. Le REMPEC a organisé un atelier régional sur la notification, la surveillance et le partage des données (MEDEXPOL 2024), les 25 et 26 septembre 2024, visant à aider les Parties contractantes à remplir leurs obligations en vertu du Protocole de 2002 Prévention et situations critiques et du Protocole de 1994 sur la protection du milieu marin, en particulier en ce qui concerne le signalement, la surveillance et le partage des données sur les incidents de pollution marine. Les résultats de l'atelier ont été soumis au 5ème groupe OFOG sur les impacts environnementaux (19 et 20 février 2025) et à la 16ème Réunion des correspondants du REMPEC (13 au 15 mai 2025). Ils visent à faciliter la notification des incidents de déversement dans le cadre du BCRS, à améliorer la surveillance et l'évaluation de l'environnement marin en utilisant les cinq indicateurs communs clés de l'IMAP pour les activités offshore et l'indicateur commun 19 de l'IMAP sur la pollution aiguë, à élaborer une note conceptuelle sur *la réduction du seuil de notification des déversements d'hydrocarbures* dans le contexte de l'indicateur commun 19 de l'IMAP. Les résultats de l'atelier visent également à améliorer le système MEDGIS-MAR et la page des profils nationaux sur le site internet du REMPEC, afin d'en faire les principales interfaces pour les Parties contractantes dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole « Prévention et situations critiques » de 2002 et du Protocole offshore.

186. L'observatoire régional du CAR/Plan Bleu est régulièrement actualisé avec de nouvelles cartes (sur la gestion des ressources en eau, les zones humides, le tourisme) pour atteindre 430 cartes et indicateurs disponibles en juin 2025. Chaque fois que cela est possible, le CAR/Plan Bleu fait la promotion de son observatoire et des données, cartes et statistiques disponibles pour soutenir la prise de décision. Toutes les données et informations issues des projets thématiques auxquels participe le CAR/Plan Bleu sont intégrées dans son observatoire.

187. Le CAR/Plan Bleu a finalisé un projet pilote avec le soutien du PNUE/GRID Genève et de l'association « Wings of the Ocean » sur la science citoyenne. Les déchets plastiques collectés par les citoyens sont surveillés sur une plateforme connectée à l'Observatoire du CAR/Plan Bleu.

188. Le tableau de bord de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable a été mis à jour (données et textes) en avril 2025. Il est disponible en ligne, sous un format interactif, permettant aux utilisateurs et utilisatrices d'interagir avec les diagrammes et les cartes.

189. Le projet ILIAD financé par l'UE a lancé plusieurs activités visant au renforcement des capacités et à l'appui aux politiques. Un atelier conjoint avec la FAO a été organisé lors du FishForum 2024. Une task force dédiée a rédigé un guide/boîte à outils ILIAD complet, proposant des instructions pas à pas pour exploiter les résultats des jumeaux numériques dans l'élaboration des politiques et la gestion marine. Le projet ILIAD a également contribué à divers événements, notamment le 6ème Dialogue du GEO et la Semaine européenne des villes et régions. Un atelier politique sur la pêche a été organisé avec l'Université agricole d'Athènes (AUA), la CGPM et la DG MARE. Un atelier politique ciblé sur la pêche durable — organisé en partenariat avec l'AUA, la CGPM et la DG MARE — a réuni gestionnaires, scientifiques et représentants du secteur pour co-concevoir des indicateurs à partir des

résultats de l'ILIAD. Parallèlement, le projet a fait progresser un plan de surveillance pilote et un système d'alerte précoce pour le port de Valence, intégrant des capteurs océanographiques en temps réel et des modèles prédictifs afin d'aider les autorités portuaires à gérer la pollution et la sécurité.

190. Le système d'évaluation des ASPIM a été mis à jour et utilisé par les commissions consultatives techniques, avec l'appui d'une série de tutoriels en ligne et de guichets d'assistance nationaux pour assurer une application cohérente.

191. Plusieurs réunions de coordination ont été organisées avec MedPAN pour discuter et convenir de l'approche, des tâches et du calendrier de mise à jour de la base de données MAPAMED. La collecte de données s'est poursuivie avec les parties prenantes concernées et à partir de diverses bases de données officielles pour recueillir des informations relatives aux aires marines protégées (AMP), facilitant ainsi la mise à jour de la base de données, dont la dernière version remonte à décembre 2019. Les données ont été soumises aux points focaux CAR/DB pour examen et validation.

Programme 7 : Pour des activités de plaidoyer, de sensibilisation, d'éducation et de communication éclairées et cohérentes

Résultat 7.1. Les parties prenantes et les décideurs sont correctement informés de l'état de la mer et du littoral méditerranéens et sont conscients des questions environnementales prioritaires

192. La 5ème édition (2024/2025) de l'initiative phare de la SMDD, le Prix Istanbul des villes respectueuses de l'environnement (IEFCA), a été lancée par le Secrétariat le 29 novembre 2024 en coopération avec MedCités et avec l'aimable contribution volontaire de la république de Türkiye. La candidature est soutenue par le CAR/INFO via la plateforme spécifique où toutes les informations sont disponibles. En plus des deux ateliers régionaux de la journée d'information qui ont eu lieu en ligne le 19 mars et le 13 mai 2025, un service d'assistance spécifique a été activé afin de répondre aux questions des candidats.

193. Sur les indications de la 25ème réunion du Comité de pilotage de la CMDD (Athènes, Grèce, 18 et 19 avril 2024), le Secrétariat s'est efforcé de promouvoir davantage le Prix Istanbul des villes respectueuses de l'environnement et de faciliter une participation plus large des municipalités méditerranéennes et, ainsi, de recevoir davantage de candidatures. À cette fin, le Secrétariat travaille sur la simplification de la candidature, en maintenant les quatre catégories identifiées par la Décision IG.22/19 (Protection de la nature et de la biodiversité, environnement bâti, durabilité sociale, économique et culturelle, politique et gouvernance), tout en sélectionnant un nombre limité de directions indicatives au sein des catégories données. Le formulaire de candidature simplifié proposé se concentre sur les éléments suivants : dans la catégorie Protection de la nature et de la biodiversité, les orientations indicatives Atténuation des changements climatiques et Protection des écosystèmes ; dans la catégorie Environnement bâti, les orientations indicatives Utilisation durable des sols et espaces verts, Pollution de l'eau et de l'air ; dans la catégorie Durabilité sociale, économique et culturelle, les orientations indicatives Économie verte et Éco-innovation ; dans la catégorie Planification et gestion, les orientations indicatives Gouvernance environnementale, Planification, surveillance et évaluation, et Communication et sensibilisation.

194. Dix villes/municipalités ont présenté leur candidature pour le Prix. Conformément à la procédure définie lors de la COP 19 (Athènes, Grèce, 9-12 février 2016), dans la Décision IG.22/19, les candidatures éligibles sont en cours d'évaluation par le groupe d'évaluation dirigé par l'Unité de coordination du PNUE/PAM. Les résultats proposés de l'évaluation seront validés à titre indicatif début octobre par le Jury, composé du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et du Président de la CMDD. La cérémonie de remise du Prix est prévue lors de la COP24.

195. Le CAR/Plan Bleu a lancé son compte Instagram. Le nombre d'abonnés continue d'augmenter régulièrement : six newsletters mensuelles envoyées à 3 000 contacts en deux langues ; Twitter : plus de 1 900 abonnés (une ou deux publication(s)/semaine) ; Facebook : plus de 2 500 abonnés (une publication/semaine) ; Linkedin : plus de 7 450 abonnés (trois publications/semaine) ; site web : en moyenne 5 500 visiteurs uniques par mois ; Chaîne YouTube : plus de 100 abonnés. Par ailleurs, le CAR/Plan Bleu publie régulièrement sur ses réseaux sociaux (X, Twitter et LinkedIn) ainsi que sur son site web les principaux événements auxquels ses experts participent, ainsi que ses principales publications.

196. Dans le cadre de la production et de la diffusion des informations et du matériel de communication, le CAR a assuré la diffusion mensuelle de la newsletter en ligne de MEDNEWS.

197. Le site web du MED QSR 2023 est disponible (https://medqsr2023.info-rac.org/) et a été officiellement lancé lors de l'événement de lancement des célébrations du MAP@50 en janvier 2025. Le site web comprend tous les produits disponibles du MED QSR 2023 (c'est-à-dire le rapport complet/intégré, le Résumé à l'intention des Décideurs et sa Synthèse). La publication du MED QSR 2023 a été approuvée par le conseil d'édition du PNUE et comprend l'une des publications officielles du PNUE.

198. La campagne pour le 50ème anniversaire du PNUE/PAM a été conçue, aboutissant à la création de la campagne ODYSSEY RELOADED, qui comprend la mise en place par le CAR/INFO de son site web dédié (https://www.odyssey-map50.info-rac.org/get-involved/), de vidéos et de matériel d'information.

199. Un événement de haut niveau a été organisé lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les océans (UNOC-3, 9 au 13 juin 2025, Nice, France) pour célébrer le 50ème anniversaire du PNUE/PAM et le 30ème anniversaire de la Convention de Barcelone post-Rio. L'événement de haut niveau s'est tenu le 10 juin 2025, avec la participation de la Directrice exécutive du PNUE, Mme Inger Andersen, ainsi que de quatorze ministres et vice-ministres. Il s'est conclu par une déclaration commune des ministres de l'Environnement de la Méditerranée, mettant en lumière la détermination conjointe du système PNUE/PAM–Convention de Barcelone à faire face à la triple crise planétaire qui touche la région, ainsi que l'engagement en faveur d'actions ambitieuses sur le terrain. Ce résultat important a été soumis à l'UNOC-3, largement diffusé, et est présenté à l'annexe I du présent rapport.

200. Le MedProgramme, financé par le FEM, a organisé la deuxième réunion annuelle d'évaluation du MedProgramme du 22 au 24 avril 2024 à Podgorica, au Monténégro, avec pour objectif principal de favoriser les échanges de connaissances en présentiel et d'établir des interactions synergiques entre les projets enfants du MedProgramme, tout en offrant l'occasion de dialoguer avec un large public de pairs et de parties prenantes du bassin méditerranéen. La réunion a permis de réunir avec succès des représentants des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, des agences de mise en œuvre et d'exécution du MedProgramme, du Secrétariat du FEM, de donateurs bilatéraux et multilatéraux ainsi que d'institutions financières internationales, aboutissant à un renforcement mutuel des connaissances, de la coordination et de la collaboration.

201. Le MedProgramme, financé par le FEM, a également organisé la troisième réunion annuelle d'évaluation du MedProgramme du 8 au 10 avril 2025 à Istanbul, en Türkiye, intitulée « Le MedProgramme : un tout plus grand que la somme de ses parties », mettant davantage à contribution les pays partenaires pour rendre compte des progrès aux niveaux national et local, et identifier et soutenir les synergies entre les projets enfants afin de maximiser l'efficacité, l'utilisation des ressources et l'atteinte des objectifs programmatiques globaux. La réunion visait à présenter le MedProgramme, qui entre dans sa dernière année de mise en œuvre, dans le cadre plus large des politiques et mécanismes de financement du FEM, ainsi qu'à exposer la stratégie révisée de gestion des connaissances et d'intégration du genre.

202. Une nouvelle campagne sur l'approche du PNUE/PAM portant sur l'ensemble du cycle de vie du plastique en Méditerranée, conformément au Comité intergouvernemental de négociation (CIN), sera développée par le CAR/CPD-MedWaves au cours du dernier semestre de 2025. Le CAR/CPD-MedWaves a participé activement aux précédents CIN3 et CIN4, offrant un soutien et partageant son expertise dans la lutte contre la pollution plastique et les déchets marins. Cette implication est enracinée dans sa participation aux réunions préliminaires de l'ANUE, où la rédaction de la Résolution 5/14, finalement adoptée en mars 2022 lors de la reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE-5.2), a été lancée.

203. Dans le cadre de la stratégie de communication 2024–2025 du CAR/CPD-MedWaves, des activités de diffusion et des campagnes ont été lancées, axées sur le lien entre l'économie circulaire/la CPD et la préservation de la mer et du littoral méditerranéens. En outre, le CAR/CPD-MedWaves a mené une vaste campagne de communication et de marketing fin 2024 et début 2025, conformément à

ses plans stratégiques : 1) organisation d'un concours sur les entreprises durables (#EyesonEarth), associé à une campagne d'information et de sensibilisation sur les principaux défis environnementaux ; 2) 2ème édition de la Semaine euro-méditerranéenne de la réduction des déchets ; 3) plus de 70 articles Web ont été publiés par le CAR/CPD-MedWaves sur des sujets liés à la Convention de Barcelone du PAM ; 4) une évaluation marketing de la communauté des Switchers a été menée ; 5) un nouveau plan de communication et de marketing a été rédigé et une campagne de marketing numérique sur les alternatives de CPD/économie circulaire est en cours.

204. La 4ème édition des WeMed Awards a été célébrée fin juin 2024 en tant qu'initiative phare de la SMDD. Dans cette quatrième édition, le prix a récompensé des réussites et des pratiques exemplaires dans le secteur de l'économie bleue. Ainsi, le prix WeMed a ciblé les entreprises éco-innovantes évolutives en phase de démarrage et de croissance dans le secteur de l'économie bleue dans la région du sud de la Méditerranée (zones éligibles au programme SwitchMed), y compris l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Palestine et la Tunisie. Le Prix s'adressait alors aux entrepreneurs ou entreprises du secteur de l'économie bleue ayant intégré des valeurs environnementales et sociales dans leurs modèles d'affaires, en plus d'avoir développé un modèle d'affaires économiquement viable et qui sont constitués dans un pays du sud de la Méditerranée. Avec plus de 40 candidatures reçues, trois entrepreneurs verts ont été récompensés en Tunisie, au Maroc et au Liban. Les prix décernés aux lauréats comprenaient des services de commercialisation, ainsi que des services de soutien marketing et d'assistance technique. En outre, un voyage d'étude et un atelier à Barcelone ont été organisés pour les lauréats du 26 au 28 novembre 2024, afin de favoriser les échanges, l'apprentissage et la découverte de nouveaux marchés potentiels.

205. À l'occasion de son 40ème anniversaire, le CAR/ASP a développé une identité visuelle dédiée à la célébration, comprenant un logo commémoratif et un nouveau slogan. Cet anniversaire a été marqué par une cérémonie spéciale organisée dans le cadre de la 17ème Réunion des points focaux du CAR/ASP. L'événement a été ouvert par des allocutions de la Directrice du CAR/ASP et de la Coordinatrice du PNUE/PAM, Mme Tatjana Hema, suivies d'un message vidéo de Mme Susan Gardner, Directrice de la Division des écosystèmes du PNUE, réaffirmant le rôle stratégique du CAR/ASP au sein du système PAM – Convention de Barcelone. Conçu avec une forte dimension émotionnelle, l'événement visait à mettre en lumière la dimension humaine du travail du CAR/ASP, à travers les témoignages de partenaires et de points focaux de longue date, reflétant l'esprit et les valeurs qui guident son action. Pour favoriser l'engagement des participants et donner du contexte aux 40 ans de travail du Centre, la cérémonie a présenté une exposition de « Lettres à la mer » rédigées par des enfants. Cet élément interactif et poétique a permis d'amplifier le message intergénérationnel de conservation et de relier les participants à la mission centrale du Centre. Une expérience méditative a également été proposée afin d'inviter à la réflexion sur le lien entre les êtres humains et la nature, renforçant ainsi le moteur émotionnel des efforts de conservation. Le CAR/ASP prévoit de reproduire ce format immersif lors de futurs événements. Les supports produits pour cet anniversaire, y compris les témoignages vidéo et les « Lettres à la mer », sont destinés à être ultérieurement valorisés ou réutilisés, afin d'élargir leur portée et de souligner l'engagement de longue date du CAR/ASP en faveur de la protection du milieu marin et côtier. Des pistes sont explorées pour compiler et diffuser ces contributions dans des formats accessibles.

Résultat 7.2. Sensibilisation des citoyens et du grand public grâce à la science citoyenne et aux campagnes numériques

206. Le CAR/PAP a élaboré et mis en œuvre la 18ème édition de la campagne de sensibilisation à la Journée de la côte méditerranéenne en 2024 dans une double édition, une sur le terrain et une autre en ligne. Le thème central était l'égalité des sexes sous le slogan « #WomensWave pour la durabilité côtière en Méditerranée ». En plus de l'événement physique organisé avec succès à Annaba, en Algérie, qui a rassemblé plus de 160 parties prenantes clés, un événement en ligne complémentaire a été mis en place dans le cadre de la section Transformation numérique. Pour aider les partenaires à organiser leurs propres événements de la Journée de la côte, une boîte à outils complète pour les médias a été élaborée et diffusée à grande échelle. Elle comprenait des dépliants bilingues (en anglais et en français), une affiche, une bannière déroulante, des cartes pour les réseaux sociaux et des sacs fourre-tout conçus sur mesure et distribués lors de la célébration algérienne. Des célébrations de la Journée de la côte 2024 ont également été signalées en Slovénie, au Monténégro, en Grèce et en

Tunisie. Un rapport d'activité détaillé a été préparé et téléchargé en ligne, capturant les réalisations collectives et les enseignements tirés. Les activités ont été soutenues financièrement par le Projet enfant 2.1 du MedProgramme du FEM. Les activités préparatoires de l'événement de la Journée de la côte en 2025 ont commencé. Le thème de l'événement de cette année sera l'importance des institutions, communiquée également dans le cadre de l'ODD 16. L'événement central sera célébré en Tunisie, où le 30ème anniversaire de l'APAL et le 40ème anniversaire du CAR/ASP, ainsi que le 50ème anniversaire du PAM, seront célébrés.

207. Lors de la 3ème Conférence des Nations Unies sur les océans (UNOC-3), organisée à Nice (France) en juin 2025, le CAR/PAP a organisé un événement conjointement avec la République de Croatie, ONU Environnement/PAM, le CAR/ASP et le CAR/Plan Bleu, avec le soutien du Projet enfant 2.1 du MedProgramme financé par le FEM, intitulé « Océan, notre avenir, notre responsabilité : accélérer l'adaptation et renforcer la résilience de la terre vers la mer en Méditerranée ». Cet événement visait à mettre en lumière l'océan comme récepteur ultime de toutes les eaux, en soulignant les liens entre paysages, communautés et écosystèmes. Cet événement visait à promouvoir les près de 50 ans d'expérience du CAR/PAP dans la direction d'initiatives de planification côtière intégrée, conjointement avec tous les pays méditerranéens, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone et le système PNUE/PAM.

208. La Journée des ASPIM est célébrée soit localement au sein des ASPIM, soit lors d'un événement régional réunissant les gestionnaires d'ASPIM tous les deux ans. Pour mémoire, en 2023, à la suite d'un appel à propositions, cinq ONG d'Albanie, d'Italie, du Liban, de Slovénie et de Tunisie ont mis en œuvre des mini-projets de sensibilisation dans les ASPIM, contribuant à la célébration de la Journée des ASPIM, en ligne et sur le terrain. En 2024, la Journée des ASPIM s'est tenue à Tunis, avec des événements centrés sur l'efficacité de gestion, le rôle de la société civile et les mécanismes de financement durable. En 2025, la Journée des ASPIM fera écho au 40ème anniversaire du CAR/ASP et constituera une opportunité de célébrer les réalisations collectives en matière de conservation de la biodiversité. Un événement hybride était initialement prévu les 18 et 19 juin 2025 au Liban, incluant l'inauguration d'une statue du phoque moine. Cette statue devait être installée dans la zone de l'ASPIM des îles Palm – un site où cette espèce commence à faire son retour. Toutefois, en raison de la situation sécuritaire instable dans la région, l'événement a été reporté.

209. Les efforts de communication du CAR/ASP ont inclus la promotion d'événements régionaux majeurs, tels que le 3ème Symposium méditerranéen sur l'écologie et la conservation des oiseaux marins et côtiers (Djerba, Tunisie, février 2024) et le Forum sur la conservation marine intelligente (Al Hoceima, Maroc, mars 2024), par le biais de sites web dédiés, de couvertures médiatiques et de sessions en ligne. Le CAR/ASP a maintenu un engagement actif avec le public via son site web et ses plateformes de réseaux sociaux (principalement Facebook – 7 800 abonnés et LinkedIn – 4 800 abonnés). Des supports de sensibilisation ont été élaborés avec le soutien des projets Med Monk Seal, FishEBM Med et SEMPA, notamment des vidéos sur les mesures de gestion des NIS, l'utilisation de l'IMET pour améliorer la gestion des AMP, des bandes dessinées et des affiches sur le phoque moine de Méditerranée. D'autres supports tels que des agendas contenant des messages clés et des infographies ont également été produits.

210. En préparation de l'application effective de l'ECA SOx Med, le REMPEC a lancé une campagne de sensibilisation en ligne de trois mois adressée à toutes les Parties contractantes et aux parties prenantes intéressées. Il a également élaboré une brochure sur la mise en œuvre cohérente de l'ECA SOx Med, qui a fourni des informations utiles sur les exigences et les mesures de mise en œuvre. Le REMPEC a également co-organisé deux webinaires avec l'HELMEPA, un partenaire du PAM, afin de sensibiliser encore davantage à l'application effective de l'ECA SOx Med. Les webinaires ont réuni plus de 350 participants issus des principales compagnies maritimes opérant en Méditerranée, y compris des membres d'équipage et du personnel administratif, ainsi que des Parties contractantes.

211. Dans le cadre de la 29ème Conférence des Parties (COP) à la CCNUCC, qui s'est tenue à Bakou (Azerbaïdjan), le CAR/PAP a participé à l'événement de l'UpM intitulé « Femmes leaders dans l'action climatique – perspectives de la région euro-méditerranéenne », célébrant les contributions des

femmes à l'action climatique et inspirant les futures générations de leaders. L'intervention du CAR/PAP s'est concentrée sur les résultats de la Journée de la côte, dédiée à la contribution des femmes à la gestion et à la protection de l'environnement côtier.

Résultat 7.3. Vers une transformation numérique : utilisation des technologies numériques pour améliorer le réseautage et la visibilité du PAM

212. L'édition 2024 de la campagne de la Journée de la côte méditerranéenne a souligné le rôle vital des femmes dans la réalisation de la durabilité côtière. Une campagne numérique, « #WomensWave pour la durabilité de la côte méditerranéenne », a présenté des femmes inspirantes de toutes les générations et a encouragé le partage de témoignages personnels. La campagne a réussi à mobiliser 12,2 millions d'utilisateurs sur les réseaux sociaux, générant plus de 18 millions de visites sur les comptes de réseaux sociaux du CAR/PAP (Facebook, Instagram, LinkedIn et X) et démontrant l'importance de la promotion des réalisations des femmes pour susciter des changements positifs dans nos communautés côtières. L'impact a été multiplié par le partage des publications par différentes composantes du PAM. Les points de vue et les entretiens approfondis de femmes et d'hommes éminents travaillant dans le domaine de la gestion côtière et soutenant l'ODD 5 ont été diffusés sur les réseaux sociaux. Dans le cadre de la campagne numérique, la dernière étape a consisté à publier les parcours de 29 femmes inspirantes qui ont répondu à l'appel en ligne pour montrer comment elles tracent la voie d'un avenir plus vert dans la région méditerranéenne. Leurs histoires sont présentées dans une carte illustrant la portée de la Convention du PAM-Barcelone dans le bassin méditerranéen. Cette plateforme devrait susciter de nouvelles collaborations et partenariats, permettant à la #WomensWave de se développer encore davantage. Un rapport d'activité détaillé a été préparé et téléchargé en ligne, capturant les réalisations collectives et les enseignements tirés.

213. Par ailleurs, durant la période couverte par le présent rapport, le CAR/PAP a réalisé des avancées significatives dans le renforcement de ses activités de communication. Cela inclut le développement de la communication sur les réseaux sociaux via le marketing numérique, ainsi que la rédaction d'articles adaptés aux bulletins et sites web de différents partenaires, notamment cinq articles pour IW:LEARN (le Réseau d'échange et de ressources sur les eaux internationales du FEM) et un article scientifique récemment publié dans la revue Environmental Science & Policy. Illustrant l'intensification des efforts de communication du CAR/PAP, la conférence finale sur le Plan de gestion côtière de la baie de Boka Kotorska a fait l'objet d'une couverture dans 23 médias locaux et nationaux.

214. La 5ème édition du Prix IEFCA a été lancée par le Secrétariat le 29 novembre 2024, en coopération avec MedCités, avec le soutien du CAR/INFO et la contribution volontaire de la République de Türkiye. Deux ateliers régionaux d'information ont eu lieu en ligne les 19 mars et 13 mai 2025, et un service d'assistance dédié a été mis en place pour répondre aux questions des candidats. La période de candidature s'est achevée le 30 mai 2025 avec la réception de dix candidatures. Fort de l'expérience des quatre éditions précédentes et dans une optique de valorisation des bonnes pratiques, le Prix IEFCA est désormais intégré dans la nouvelle initiative phare « Réseau des villes méditerranéennes zéro émission nette », qui promeut activement les échanges de bonnes pratiques entre villes méditerranéennes, le dialogue politique entre maires sur les défis du développement durable, ainsi que des activités de renforcement des capacités institutionnelles.

215. Une stratégie et un plan de communication ont été élaborés pour améliorer la communication du CAR/ASP, y compris sa présence numérique. Le CAR/ASP s'apprête à lancer un nouvel appel d'offres pour la refonte de son site web, conformément aux recommandations de sa nouvelle stratégie de communication, le premier appel lancé en mars 2025 s'étant révélé infructueux.

216. Le contenu et les événements en ligne du PNUE/PAM ont été promus sur les comptes officiels des réseaux sociaux du PAM, sur X et LinkedIn.

III. Questions financières, de personnel et administratives

A. Questions financières et administratives

217. Conformément à l'état de la situation financière audité et certifié, le solde du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF) s'élevait à 6,11 millions de dollars américains au

31 décembre 2023. Ce solde reflète l'excédent accumulé pour le MTF ainsi que le montant mis de côté pour la réserve de trésorerie. Il représente les actifs nets totaux à la fin de l'exercice financier et inclut, à ce titre, les contributions évaluées à recevoir (arriérés) ainsi que les avances transférées aux partenaires de mise en œuvre. Conformément à l'état intermédiaire des variations des actifs nets pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le solde du MTF s'élevait à 5,05 millions de dollars américains (au 31 décembre 2024). Les états financiers de 2023 et 2024 sont présentés à l'annexe II.

218. Conformément à l'état de la situation financière, le solde en espèces de la contribution du pays hôte (CAL) s'élevait à 1 286 884,46 dollars américains au 31 décembre 2023. Ce solde reflète l'excédent cumulé pour la CAL. Il représente les actifs nets totaux à la fin de l'exercice financier. Le solde de la contribution du pays hôte sera utilisé pour la rénovation des locaux actuels du Secrétariat. Selon l'état financier pour la période close le 31 décembre 2023, le solde disponible en espèces des contributions discrétionnaires de la CE (compte QML) s'élève à 1 647 200,85 dollars américains. Le document UNEP/MED WG.620/17 (Projet de décision sur le programme de travail et le budget pour 2026–2027) contient des informations détaillées sur l'état du MTF.

219. L'état des contributions au MTF au 30 juin 2025, présenté en détail à l'annexe III, se résume comme suit :

- *Engagements annuels totaux de contributions ordinaires pour 2024 et 2025 : 5 706 788 euros par an*
- *Recouvrements totaux pour 2024 au 30 juin 2025 : 5 618 352 euros (98,45 %)*
- *Recouvrements totaux pour 2025 au 30 juin 2025 : 2 942 556 euros (51,56 %)*
- *Arriérés totaux au 30 juin 2025 : 1 083 848 euros*

220. La contribution discrétionnaire de la CE, d'un montant de 596 484 euros pour 2024, a été reçue.

221. En ce qui concerne les prestations de conseil, les composantes du PAM poursuivent leurs efforts pour utiliser principalement et en priorité des ressources de financement externes pour les services de conseil et de recourir à l'affectation spéciale pour la Méditerranée en complément, le cas échéant, dans la plupart des cas et à l'exception des cas où des consultants/entrepreneurs individuels sont recrutés pour exécuter des fonctions similaires à celles des postes vacants du personnel. En 2024, les coûts liés aux consultations ont été financés à hauteur de 50 % par le MTF et la contribution discrétionnaire de la CE.

B. Questions relatives au personnel

222. La situation du recrutement se présente comme suit :

- Coordinateur adjoint P5 (poste n° 30600864) : le poste a été publié sous l'annonce de recrutement n° 252899 dans Inspira, avec une date limite de candidature fixée au 23 avril 2025. Le processus de recrutement est en cours.
- Administrateur principal de programme P5 (MED POL) (poste n° 31046424) : M. Faraj El-Awar (de nationalité libanaise) a été sélectionné pour le poste temporaire et a pris ses fonctions le 15 mai 2025. Un recrutement pour le poste en tant que nomination à durée déterminée limitée a été publié sous l'annonce de recrutement n° 257302 dans Inspira, avec une date limite de candidature fixée au 12 juin 2025. Le processus de recrutement est en cours.
- Responsable de la gestion de programme P3 (MED QSR) (poste n° 31025245) : M. Christos Ioakeimidis (de nationalité grecque) a été promu à ce poste à compter du 6 septembre 2024
- Responsable de la gestion de programme P3 (Projet EcAp MED Plus) (poste n° 30606551) : Mme Samar Kilani (de nationalité tunisienne) a été sélectionnée pour le poste et a pris ses fonctions le 21 janvier 2025. En parallèle, un recrutement de 6 mois d'un Volontaire des Nations Unies (VNU) a été lancé. Mme Khouloud Athimen (de nationalité tunisienne) a été sélectionnée pour la mission VNU et a pris ses fonctions le 23 juin 2025.
- Chargé de l'information P3 (poste n° 30600867) : le poste a été publié sous l'annonce de recrutement temporaire n° 243897 dans Inspira, avec une date limite de candidature fixée au 16 octobre 2024. Mme Marie Daher-Corthay (de nationalité libanaise) a été sélectionnée pour le

poste et a pris ses fonctions en juillet 2025. En outre, le poste a été publié sous l'annonce de recrutement n° 244360 dans Inspira, avec une date limite de candidature fixée au 11 avril 2025, puis a été annulé par le PNUE. Un recrutement pour le poste en tant que nomination à durée déterminée limitée a été publié sous l'annonce de recrutement n° 257111 dans Inspira, avec une date limite de candidature fixée au 12 juin 2025. Le processus de recrutement est en cours.

- Responsable associé de la gestion de programme P2 (Projet Marine Litter MED Plus) (poste n° 31038349) : le poste a été publié sous l'annonce de recrutement n° 249770 dans Inspira, avec une date limite de candidature fixée au 13 février 2025. Le processus de recrutement est en cours.
- Responsable associé de la gestion de programme P2 (projet SEMPA) (poste n° 31034029) : M. Marc Attallah (de nationalité canadienne) a été sélectionné pour le poste et a pris ses fonctions auprès du PNUE/PAM le 29 juin 2024.
- Responsable associé des finances et du budget P2 (projet SEMPA) (poste n° 31053243) : Mme Zsuzsanna Sandor (de nationalité hongroise) a été sélectionnée pour le poste et a pris ses fonctions le 1er janvier 2025.
- Responsable administratif associé P2 (poste n° 31033893) : le poste a été publié sous l'annonce de recrutement temporaire n° 246364, puis a été annulé. En outre, le poste a été publié sous l'annonce de recrutement n° 247594 dans Inspira, avec une date limite de candidature fixée au 8 janvier 2025. Le processus de recrutement est en cours. Dans l'attente de l'achèvement du recrutement pour le poste, M. Nuno Braganca Gomes Will (de nationalité santoméenne) a été engagé en tant que Volontaire des Nations Unies (VNU) pour une durée de six mois et a pris ses fonctions le 4 mai 2025.
- Administrateur adjoint des finances et du budget P2 (Projet GEF MedProgramme) (poste n° 31039463) : en prévision de la fin de l'affectation temporaire de Mme Rachel Kagiri (de nationalité kényane) à la fin juillet 2025, le poste a été publié sous l'offre d'emploi n° 259264 avec une date limite fixée au 26 juin 2025. Le processus de recrutement est en cours.
- Assistant aux finances et au budget G6 (poste n° 30606488) : M. Georgios Trikoupis (de nationalité grecque) a été sélectionné pour le poste et a pris ses fonctions le 16 janvier 2025.
- Assistante administrative G6 auprès du Coordinateur (poste n° 31009278) : le processus de recrutement a été achevé. Mme Nathalie Gomez (de nationalité française) a été promue à ce poste et a pris ses nouvelles fonctions le 1er juin 2025.
- Assistante aux services de réunion G6 (poste n° 30606487) : le poste a été temporairement occupé par Nathalie Gomez (de nationalité française) jusqu'au 31 octobre 2024. En ce qui concerne le poste régulier qui a été publié sous l'annonce de recrutement n° 241349 dans Inspira, la sélection a été achevée. M. Andreas Tsiamitros (de nationalité grecque) a été sélectionné pour le poste et a pris ses fonctions le 23 juin 2025.
- Assistante aux finances et au budget G5 (Projet MASE, temporaire) (poste n° 30606487) : Mme Maria Syrakou (de nationalité grecque) a été sélectionnée pour le poste et a pris ses fonctions le 16 octobre 2024.
- Assistant d'équipe administrative G4 (temporaire) (poste n° 30600877) : M. Dimitrios Boumpoukas (de nationalité grecque) a été sélectionné pour le poste et a pris ses fonctions le 1er avril 2025.
- Détachement d'un expert français sur la base d'un prêt non remboursable : M. Arnaud Comolet (de nationalité française) a été sélectionné pour la mission et a pris ses fonctions le 2 décembre 2024.

223. Trois nouveaux directeurs de Centres d'activités régionales (CAR) ont rejoint le système PAM au cours de la période 2024–2025, comme indiqué ci-dessous :

- **CAR/ASP :** M. Mahmoud Elyes Hamza apporte une longue expérience en matière de gouvernance et de recherche, notamment dans les domaines de la biologie et de l'agronomie, y compris à l'échelle internationale. Il a été nommé ministre de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche (Tunisie) de 2021 à 2023. Auparavant, il a mené une longue carrière académique et scientifique, notamment en tant que directeur de l'Institut supérieur des études préparatoires en biologie et géologie (ISEP-BG, 2007–2009), puis de l'Institut national agronomique de Tunisie (INAT, 2009–2017), ainsi

que président de l'Institut de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles (IRESA, 2017–2021). En 2012, M. Elyes Hamza a obtenu le titre de professeur de l'enseignement supérieur agricole, avec une spécialisation en « Génie rural, eaux et forêts ».

- **CAR/Plan Bleu :** M. Robin Degron apporte une expérience de trente ans en matière de gouvernance et de financement du développement durable, y compris à l'échelle internationale. Ancien élève de l'École nationale d'administration (ENA) et de l'École nationale du génie rural, des eaux et des forêts (ENGREF), M. Degron a occupé plusieurs fonctions au sein du ministère de l'Environnement (France), avant d'être nommé conseiller spécial auprès du Haut-commissaire à la stratégie et à la prospective (France Stratégie). Il a également été auditeur principal à la Cour des comptes (institution supérieure de contrôle des finances publiques en France).
- **CAR/PAP** : Mme Daria Povh Škugor possède une vaste expérience au sein du CAR/PAP, apportant plus de deux décennies d'expertise en matière de Gestion intégrée des zones côtières (GIZC). Au cours des 15 dernières années, elle s'est particulièrement intéressée à l'adaptation au changement climatique et à la résilience côtière en Méditerranée. Avant d'être nommée directrice du CAR/PAP, Mme Povh Škugor a occupé le poste d'Administrateur principal de programme. À ce titre, elle a coordonné la mise en œuvre de divers projets dans le cadre du PNUE/PAM, du FEM, de l'UE et d'autres initiatives, en s'attaquant aux défis locaux, régionaux, nationaux et côtiers dans toute la Méditerranée. Daria Povh Škugor est titulaire d'une licence en économie côtière de l'université de Split et d'un master en gestion des zones côtières de l'université d'Ulster, au Royaume-Uni. Elle a passé un an à l'université de Venise dans le cadre d'un projet de recherche sur la gestion de la lagune vénitienne.

Annexe I

Déclaration des ministres de la Méditerranée à la troisième Conférence des Nations Unies sur l'océan (10 juin 2025)

Déclaration des ministres de la Méditerranée

Journée méditerranéenne de la Conférence des Nations Unies sur l'océan (10 juin 2025)

Nous, ministres de l'Environnement et chefs de délégation des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, réunis aujourd'hui pour *réaffirmer* notre engagement commun en faveur de la protection et de la préservation de notre mer Méditerranée, bien commun inestimable, en tant que contribution régionale aux efforts mondiaux visant à atteindre l'ODD 14.

Nous célébrons les 50 ans du PNUE/PAM et les 30 ans de la Convention de Barcelone post-Rio, saluant leur rôle pionnier et leurs réalisations, et, en tant que Parties contractantes à la Convention, *nous nous engageons* à poursuivre notre coopération et à agir pour le bien des populations et de la nature.

Nous saluons la troisième édition de la Conférence des Nations Unies sur l'océan (UNOC-3), à Nice (France), comme une étape clé pour accélérer l'action et mobiliser tous les acteurs en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de l'océan, et réaffirmons notre volonté de contribuer efficacement à la réussite de cet événement. À cette fin, *nous nous engageons* à intégrer de manière appropriée les résultats pertinents d'UNOC-3 dans nos travaux, notamment en vue de la 24ème Conférence des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (COP24), qui se tiendra au Caire (Égypte) du 2 au 5 décembre 2025.

Nous remercions les quatre pays champions désignés par la COP 23, à savoir la Slovénie, la France, l'Égypte et l'Espagne, ainsi que les hôtes d'UNOC-3, la France et le Costa Rica, pour l'organisation de cette étape majeure dans la vie du PNUE/PAM – Convention de Barcelone.

1. *Alarmés par* les conséquences de la crise environnementale planétaire liée aux changements climatiques, à la perte de biodiversité, à la pollution et à la dégradation des terres dans la région, *nous sommes déterminés* à continuer de soutenir la réalisation des objectifs du Programme 2030 pour le développement durable et de ses Objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 14, qui entretient de fortes interconnexions avec de nombreux autres ODD en raison de sa nature transversale, ainsi que l'Accord de Paris et le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal. *Nous affirmons* la nécessité de renforcer la conservation et l'utilisation durable de l'océan et de ses ressources en mettant en œuvre le droit international tel que reflété dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM), qui constitue le cadre juridique pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme rappelé au paragraphe 158 du document L'avenir que nous voulons.

2. *Constatant avec préoccupation* que, du fait des émissions anthropiques de gaz à effet de serre, le rythme des changements climatiques dans le bassin méditerranéen, tant passés que projetés, est plus rapide que les tendances mondiales, et profondément inquiets que 2024 ait été l'année la plus chaude jamais enregistrée selon l'Organisation météorologique mondiale, *nous réaffirmons* notre engagement à intégrer dans nos politiques, y compris maritimes, des mesures d'atténuation, d'adaptation et de résilience climatiques, compatibles avec une trajectoire visant à limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. *Nous soutiendrons* des actions et initiatives visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à nous adapter aux effets des changements climatiques, à promouvoir la décarbonation, notamment de la production d'énergie à partir de sources renouvelables, ainsi qu'à encourager les solutions fondées sur la nature et à renforcer la résilience des écosystèmes marins et côtiers face aux effets des changements climatiques, en tenant compte du contexte local et des choix de développement propres à chaque pays. *Nous les intégrerons*, le cas échéant, dans nos contributions déterminées au niveau national à soumettre avant la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2025 (COP30 de la CCNUCC).

3. *Nous soutenons* les travaux d'évaluation scientifique menés par le Réseau méditerranéen d'experts sur les changements climatiques et l'environnement (MedECC) sur les impacts des changements climatiques dans le bassin méditerranéen, et *appelons* à la protection et à la restauration des écosystèmes marins et côtiers, notamment en promouvant une nouvelle approche fondée sur le nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes, et à intensifier, selon les besoins, les mesures d'atténuation fondées sur l'océan.

4. *Nous saluons* les avancées vers la mise en œuvre de l'approche intégrée « de la source à la mer » à travers la planification de la gestion intégrée des bassins versants et le renforcement de la coopération interrégionale entre la Méditerranée, le Danube et la mer Noire afin d'améliorer la résilience climatique des bassins fluviaux et des zones côtières et de renforcer la santé des écosystèmes côtiers et marins, en tenant compte des fortes interconnexions entre l'ODD 14 et l'ODD 6.

5. *Nous saluons* les activités visant à intégrer la planification de l'espace marin (PEM) et la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) afin de permettre une gestion et une planification durables pour garantir le développement d'une économie bleue durable et résiliente comme vecteur de transition écologique, en y associant la mise en œuvre des évaluations environnementales stratégiques et des évaluations de l'impact environnemental, en tant qu'outils importants pour intégrer les considérations environnementales dans les plans de PEM, en vue d'appliquer une approche écosystémique, comme convenu à la COP 23 à Portorož.

6. *Profondément préoccupés par* la dégradation rapide de la biodiversité à l'échelle mondiale, en particulier en Méditerranée, à un rythme sans précédent, *nous nous engageons* à renforcer et à élargir le réseau d'aires marines protégées (AMP) ainsi qu'à établir d'autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) en mer Méditerranée, dans le but de protéger 30 % de la Méditerranée d'ici à 2030, en assurant une conservation efficace et une gestion durable des zones protégées, y compris les AMCEZ, et leur intégration dans les politiques nationales et régionales, contribuant ainsi à la cible 3 du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB), à travers la mise en œuvre du SAPBIO post-2020 pour le milieu marin et côtier, adopté à la COP 22 de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.

7. *Nous encourageons* les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à entreprendre les démarches nécessaires pour ratifier, approuver, accepter ou adhérer à l'Accord sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (Accord BBNJ), adopté dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, en tant que contribution des pays méditerranéens à son entrée en vigueur rapide.

8. *Nous renouvelons* notre engagement *à* prendre des mesures pour assurer la protection des espèces marines menacées en Méditerranée, et *nous soutiendrons* la diffusion des meilleures pratiques visant à lutter contre les espèces non indigènes, à en contrôler ou à en gérer la présence, ainsi que la mise en œuvre d'actions de surveillance efficaces et de mesures de gestion coordonnées fondées sur les données scientifiques les plus pertinentes.

9. *Nous réaffirmons* notre engagement *à* rehausser notre niveau d'ambition et à mettre en œuvre des actions ciblées afin d'accélérer les progrès vers l'atteinte du bon état écologique (BEE) et des ODD, en tenant compte des processus très importants de révision et de mise à jour de la Feuille de route pour l'approche écosystémique et de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD). Ces processus prendront en considération les principales conclusions du Rapport sur l'état de la qualité en Méditerranée 2023 (QSR) et le fait que les travaux doivent se poursuivre pour atteindre et maintenir le BEE du milieu marin et côtier.

10. *Conscients de* l'importance écologique des écosystèmes marins et côtiers, nous nous engageons à intensifier les efforts de conservation et de restauration de ces écosystèmes, en particulier les herbiers de posidonie, *notamment* en soutenant le Réseau méditerranéen pour la posidonie (MPN) et l'Initiative phare connexe inscrite dans la SMDD. *Nous affirmons* notre volonté de promouvoir des pratiques de

gestion durable et des mesures de protection contre les pressions anthropiques pour préserver ces habitats critiques pour la biodiversité marine.

11. *Nous nous engageons à* mener une action résolue et collective pour garantir la durabilité des pêches et à renforcer la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), qui constitue une menace pour l'exploitation durable des ressources marines en Méditerranée. *Nous appelons* au renforcement du cadre juridique international de lutte contre la pêche INN, notamment par la ratification de l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Accord du Cap de l'Organisation maritime internationale (OMI) sur la sécurité des navires de pêche, de la Convention de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les conditions de travail à bord des navires de pêche, de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les subventions à la pêche, ainsi que la poursuite des négociations à l'OMC sur les dispositions supplémentaires relatives aux subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche.

12. *Nous saluons* les efforts et le travail collectif visant à mettre en œuvre l'aire maritime particulièrement vulnérable (AMPV) en Méditerranée nord-occidentale, un outil clé pour protéger les mammifères marins contre les risques de collision, désignée par l'OMI, et nous nous engageons à contribuer à l'application effective des mesures de protection qui y sont associées.

13. *Nous saluons* les résultats de la 83ème session du Comité de la protection du milieu marin (MEPC) de l'OMI visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant du transport maritime international, conformément à la Stratégie 2023 de l'OMI sur les GES, et recommandons l'adoption formelle des amendements proposés à l'annexe VI de MARPOL lors de la prochaine session extraordinaire du MEPC, afin d'atteindre des émissions nettes nulles du transport maritime international d'ici ou autour de 2050, c'est-à-dire à l'horizon de cette date.

14. *Nous saluons* l'entrée en vigueur de la zone de contrôle des émissions de soufre (SECA) en Méditerranée, décidée par l'OMI dans sa résolution MEPC.361(79), en tant qu'étape cruciale pour réduire la pollution atmosphérique générée par les navires. *Nous nous engageons* à appliquer rigoureusement les réglementations SECA, notamment par la ratification de l'annexe VI de MARPOL, à promouvoir les technologies propres dans le transport maritime afin de protéger la santé humaine et le milieu marin, et à accélérer nos travaux pour examiner la faisabilité de désigner l'ensemble de la Méditerranée comme zone de contrôle des émissions d'oxydes d'azote (NECA).

15. *Nous encourageons* toutes les parties prenantes à intégrer, dans leurs processus décisionnels, les travaux de la Commission méditerranéenne du développement durable, et à prendre en considération, le cas échéant, les résultats du rapport de prospective Méditerranée 2050, coordonné par le Centre d'activités régionales Plan Bleu du PNUE/PAM.

16. *Constatant avec inquiétude* le niveau élevé et en forte augmentation de la pollution plastique en Méditerranée ainsi qu'à l'échelle mondiale, avec des effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement, *nous affirmons* notre détermination et notre ambition à agir collectivement, conformément à la résolution 5/14 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE), en vue de remplir le mandat du Comité intergouvernemental de négociation (CIN) pour l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris dans le milieu marin, fondé sur une approche globale couvrant l'ensemble du cycle de vie des plastiques,[2] comme souligné par les Parties contractantes dans la Déclaration ministérielle de la COP de la Convention de Barcelone de 2023 à Portorož.

17. *Réaffirmant* les engagements pris lors des précédentes COP de la Convention de Barcelone, *nous appelons à l'identification, lors des prochaines COP, de mesures pertinentes pour* mettre en œuvre la

[2] L'Égypte a émis une réserve concernant « l'ensemble du cycle de vie des plastiques », souhaitant ajouter à la fin du paragraphe les mots suivants : « en commençant par la conception du produit »

Convention de Barcelone et soutenir les Parties contractantes dans la mise en œuvre du futur instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, en s'appuyant sur les expériences de la Méditerranée, les modèles bien établis d'économie circulaire, les modes de production et de consommation durables et la gestion écologiquement rationnelle des déchets plastiques, parmi d'autres outils et mesures pour lutter contre les déchets marins, y compris les déchets plastiques.

18. À cet égard*, nous renforcerons* la mise en œuvre du Plan régional juridiquement contraignant pour la gestion des déchets marins en Méditerranée, adopté dans le cadre du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre (Protocole « Sources terrestres »), en prenant des mesures concrètes cohérentes avec le calendrier de mise en œuvre des mesures prévues par le Plan, afin de parvenir à une réduction et une prévention substantielles de la pollution, avec l'intention d'éliminer les rejets de plastiques dans l'environnement, à travers des approches fondées sur l'économie circulaire et le continuum source-mer.

19. *Nous encouragerons* l'adoption de politiques visant à éliminer progressivement la production et la consommation de produits plastiques inutiles et problématiques, selon des critères qui seront définis dans le cadre de l'instrument juridiquement contraignant international, en faveur d'alternatives sûres, durables, réutilisables et économiquement viables, meilleures pour la santé humaine et l'environnement, en tenant compte des circonstances nationales spécifiques. *Nous travaillerons donc* à la réglementation et à l'élimination progressive, d'ici à 2030, de la production et de la consommation des plastiques à usage unique les plus nocifs pour l'environnement et de l'utilisation de substances chimiques préoccupantes dans les plastiques, sur la base de critères définis dans le cadre de l'instrument international juridiquement contraignant, en particulier ceux entrant en contact direct avec les consommateurs et ceux les plus susceptibles de causer des dommages ou de nuire à la circularité. *Nous reconnaissons également* l'importance de la surveillance continue et de la lutte contre les déchets plastiques dans l'environnement marin en Méditerranée, et encourageons l'utilisation de technologies innovantes pour éliminer ces déchets, y compris les microplastiques, afin de protéger et de restaurer les écosystèmes marins.

20. *Nous réitérons* notre engagement à investir dans des infrastructures efficaces de traitement des eaux usées et de gestion des déchets, y compris des installations de recyclage et de valorisation des matériaux, ainsi qu'à mettre en œuvre des plans nationaux visant à réduire progressivement et, à terme, à fermer les décharges côtières, et, lorsque les circonstances géographiques nationales le permettent, les sites d'enfouissement, afin de réduire drastiquement les déchets plastiques et les microplastiques qui pénètrent dans le milieu marin. Pour atteindre ces objectifs, *nous encouragerons* la mobilisation de ressources financières provenant d'une grande variété de sources ainsi que le soutien à la recherche et au développement de nouvelles technologies et de matériaux respectueux de l'environnement.

21. *Nous décidons* de renforcer la coopération entre les pays et acteurs côtiers de la Méditerranée afin d'harmoniser les politiques, en tenant compte des circonstances nationales le cas échéant, et de partager les meilleures pratiques en matière de gestion des déchets plastiques, en particulier dans le cadre de la Convention de Barcelone et de l'Union pour la Méditerranée (UpM). À cet égard, *nous soutenons* le réseau méditerranéen de l'économie circulaire Circe.med.

22. *Nous réitérons* notre engagement à renforcer les actions et les synergies avec les cadres et accords régionaux pertinents, en particulier l'UpM, la Commission générale des pêches pour la Méditerranée, Ramoge et Pelagos. *Nous encourageons également* la mise en œuvre d'initiatives et d'actions concrètes, notamment dans le cadre du Plan d'action « une Méditerranée : une mer modèle d'ici 2030 » (PAMEx), du Partenariat pour une économie bleue durable (Blue Med Partnership), du MedFund et de l'initiative WestMED.

23. *Conscients de* la forte attractivité de la région méditerranéenne en tant que destination touristique et des impacts des pratiques touristiques non durables sur les ressources naturelles, et rappelant la Déclaration ministérielle de 2021 de l'UpM sur l'économie bleue durable, *nous travaillerons* à la

promotion de la transition vers une économie bleue durable dans les stratégies nationales et, en particulier, au soutien de l'Initiative phare sur le tourisme durable dans le cadre de la SMDD.

24. *Nous reconnaissons* le rôle des Conventions régionales sur les mers et des Plans d'action pour aider les pays et les régions à lutter contre la pollution marine et à renforcer la conservation et l'utilisation durable de l'océan et de ses ressources, ainsi que leur contribution à la réalisation de l'ODD 14 et des objectifs liés à l'océan dans le cadre du Programme 2030. *Nous nous engageons* à renforcer la visibilité du système PNUE/PAM – Convention de Barcelone et à promouvoir, le cas échéant, sa participation aux événements mondiaux pertinents liés à l'océan, avec la participation et le soutien du Secrétariat.

25. *Nous réaffirmons* notre engagement à associer les jeunes aux enjeux environnementaux, y compris ceux liés aux changements climatiques, et aux processus décisionnels, de manière innovante, notamment en modernisant les programmes éducatifs et en promouvant l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale dans les cadres formels et informels, afin de sensibiliser les jeunes dès le plus jeune âge à l'importance de l'environnement et du développement durable, en tant qu'outil essentiel pour la réalisation des ODD. À cette fin, *nous promouvons* les processus de coopération intergénérationnelle et les initiatives mondiales telles que, sans s'y limiter, Youth4Climate, copilotée par l'Italie et le Programme des Nations Unies pour le développement, comme outils efficaces de soutien aux solutions portées ou inclusives pour les jeunes. *Nous réaffirmons* l'importance de faciliter l'accès du public à l'information et la participation du public, y compris de la société civile, éléments clés pour garantir le droit humain à un environnement propre, sain et durable.

26. *Nous appelons* tous les acteurs, y compris les autorités locales, les organisations internationales, les institutions financières, la société civile, le monde universitaire et le secteur privé, y compris l'industrie, à se joindre à nous dans cette mission vitale, dans un esprit de solidarité et de collaboration régionale renforcée. Ensemble, nous pouvons regarder en arrière pour constater le chemin remarquable parcouru au cours des 50 dernières années, et regarder vers l'avenir pour assurer un avenir durable à la mer Méditerranée et à ses communautés côtières, grâce à la mise en œuvre effective de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.

Annexe II

États financiers de 2023 et 2024

Fonds d'affectation spéciale pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution
(Code du fonds : MEL)

I. État de la performance financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2023
(En dollars des États-Unis)

	Total
Produits	
Contributions mises en recouvrement	6 077 514
Autres produits	221 723
Produits de placements	192 244
Total des produits	**4 491 413**
Dépenses	
Salaires, indemnités et avantages des employés	1 940 767
Indemnités et rémunérations des non-employés	131 401
Subventions et autres virements	4 919 670
Déplacements	34 142
Autres frais de fonctionnement	203 643
Provision pour pertes de crédit attendues sur créances douteuses	17 773
Dépenses de soutien aux programmes	906 293
Total des dépenses	**8 260 973**
Excédent/(déficit) de la période	**(1 769 490)**

II. État de la situation financière au 31 décembre 2023
(En dollars des États-Unis)

	Total
Actifs courants	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 439 699
Contributions mises en recouvrement à recevoir	522 596
Autres créances	10 519
Avances versées	719 196
Autres actifs	139 423
Total des actifs courants	6 929 422
Actifs non courants	
Immobilisations corporelles	3 240
Total des actifs non courants	3 240
Total des actifs	6 832 662
Passifs courants	
Créditeurs et charges à payer	79 129
Acomptes reçus	572 319
Passifs liés aux avantages du personnel	62 323
Autres passifs	-
Total des passifs courants	**713 772**
Passifs non courants	
Total des passifs non courants	
Total des passifs	**713 771**
Net du total des actifs et du total des passifs	**6 119 990**
Actifs nets :	
Excédents/(déficits) cumulés – non affectés	4 904 213
Réserves	1 314 677
Total des actifs nets	**6 114 470**

III. État des variations des actifs nets pour l'exercice clos le 31 décembre 2023
(En dollars des États-Unis)

	Total
Actifs nets au début de la période	**7 949 237**
Variations de l'excédent accumulé des actifs nets – non affectées	(19 226)
Variations des réserves des actifs nets – non affectées	59 369
Excédent/(déficit) de la période	(1 769 490)
Total des actifs nets à la fin de la période	**6 118 899**

for Rugisha

Maryanne Kagoro
Cheffe Section des comptes, BF
ONUN

Office des Nations Unies à Nairobi
SECTION DES COMPTES
Service de la gestion budgétaire et financière

16 octobre 2024

Date

Fonds d'affectation spéciale pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Code du fonds : MEL)

I. État de la performance financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2024
(En dollars des États-Unis)

	Total
Produits	
Contributions mises en recouvrement	6 333 838
Autres produits	14 000
Produits de placements	270 305
Total des produits	**6 618 143**
Dépenses	
Salaires, indemnités et avantages des employés	2 101 534
Indemnités et rémunérations des non-employés	85 931
Subventions et autres virements	3 543 456
Amortissement	488
Déplacements	71 973
Autres frais de fonctionnement	6 489
Provision pour pertes de crédit attendues sur créances douteuses	397 882
Dépenses de soutien aux programmes	1 213 905
Pertes nettes de change	279 196
Total des dépenses	**7 700 855**
Excédent/(déficit) de la période	**(1 082 712)**

II. État de la situation financière au 31 décembre 2024
(En dollars des États-Unis)

	Total
Actifs courants	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 428 082
Contributions mises en recouvrement à recevoir	530 328
Autres créances	5 254
Avances versées	55 992
Autres actifs	125 795
Total des actifs courants	**7 145 452**
Actifs non courants	
Immobilisations corporelles	10 404
Total des actifs non courants	**10 404**
Total des actifs	**7 155 856**
Passifs courants	
Créditeurs et charges à payer	132 009
Acomptes reçus	1 874 264
Passifs liés aux avantages du personnel	103 963
Total des passifs courants	**2 110 235**
Passifs non courants	
Passifs liés aux avantages du personnel	
Total des passifs non courants	
Total des passifs	**2 110 235**
Net du total des actifs et du total des passifs	**5 045 621**
Actifs nets :	
Excédents/(déficits) cumulés – non affectés	3 672 460
Réserves	1 373 161
Total des actifs nets	**5 045 621**

III. État des variations des actifs nets pour l'année terminée le 31 décembre 2024
(En dollars des États-Unis)

	Total
Actifs nets au début de la période	**6 118 890**
Variations de l'excédent accumulé des actifs nets – non affectées	(65 968)
Variations des réserves des actifs nets – non affectées	75 410
Excédent/(déficit) de la période	(1 082 712)
Total des actifs nets à la fin de la période	**5 045 621**

Maryanne Kagoro
Cheffe, Section des comptes, BFMS
UNON

Office des Nations Unies à Nairobi
SECTION DES COMPTES
Service de la gestion
budgétaire et financière

20/05/2025

Annexe III

État des contributions au 30 juin 2025

État des contributions ordinaires mises à la charge des Parties à la Convention de Barcelone au 30 juin 2025

Contributions ordinaires au Fonds pour la Méditerranée (MTF)

Pays	Promesses de contribution non acquittées pour 2021 et les années	Promesse de contribution non acquittée pour 2022	Promesse de contribution non acquittée pour 2023	Promesse de contribution non acquittée au 31/12/2024	Promesse de contribution pour 2024	Recouvrements pour 2024	Promesse de contribution pour 2025	Recouvrements pour 2025	Promesse de contribution non acquittée pour 2025	Produits différés
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Albanie					3 704	3 704	3 704	3 704		
Algérie	121 095		50 469	171 564	50 469		50 469		50 469	
Bosnie-Herzégovine					5 556	5 556	5 556	5 556		
Croatie					42 135	42 135	42 135	42 135		
Chypre					16 669	16 669	16 669	16 669		
Égypte					64 360	64 360	64 360	64 360		
Union européenne					142 670	142 670	142 670	142 670		
France					1 999 323	1 999 323	1 999 323		1 999 323	
Grèce					150 482	150 482	150 482	150 482		
Israël					259 755	259 755	259 755		259 755	
Italie					1 476 573	1 476 573	1 476 573	1 476 573		
Liban	67 880	16 669	16 669	101 218	16 669		16 669		16 669	
Libye (État de Libye)	664 262	8 334	8 334	680 930	8 334		8 334		8 334	
Malte		-			8 797	8 797	8 797	8 797		
Monaco		-			5 093	5 093	5 093	5 093		
Monténégro		-			1 852	1 852	1 852	1 852		
Maroc		-			25 466	25 466	25 466		25 466	
Slovénie		-			36 579	36 579	36 579	36 579		
Espagne		-			988 086	988 086	988 086	988 086		
République arabe syrienne	121 801	4 167	4 167	130 135	4 167		4 167		4 167	
Tunisie		-			8 797		8 797		8 797	
Türkiye		-			391 252	391 252	391 252		391 252	
TOTAL	975 039	29 170	79 639	1 083 848	?.'5 706 788	5 618 352	5 706 788	2 942 556	2 764 232	

Ann	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*	*2025*
Taux de recouvrement	*99,33 %*	*98,28 %*	*99,49 %*	*98,60 %*	*98,45 %*	*51,56 %*

Contribution discrétionnaire de la CE

	Contribution attendue pour 2024	Contribution reçue pour 2024	Contribution attendue pour 2025	Contribution reçue pour 2025	Créances en cours pour 2024
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Commission européenne	596 484	596 484	596 484		

Contribution du pays hôte

	Contribution attendue pour 2024	Contribution reçue pour 2024	Contribution attendue pour 2025	Contribution reçue pour 2025	Créances en cours pour 2024
	USD	USD	EUR	EUR	USD
Grèce	400 000	400 000	344 800		

Note : Règlement financier et règles de gestion financière des Nations Unies : Article 3.5. Les contributions et les avances sont considérées comme dues et exigibles en totalité dans les 30 jours qui suivent la réception de la communication du Secrétaire général visée à l'article 3.4 ou le premier jour de l'année civile à laquelle elles se rapportent, si cette date est postérieure. Au 1er janvier de l'année civile suivante, le solde impayé de ces contributions et avances est considéré comme étant en retard d'une année.